

LES INDICATEURS
DE
COHÉSION
SOCIALE

Préface

En Haute-Normandie, après deux ans d'absence, une plateforme d'observation sanitaire et sociale renouvelée a été installée le 7 novembre 2014 à notre initiative. Les missions attribuées à la plateforme d'observation haut-normande ont été confiées à l'antenne rouennaise de l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S). Cette équipe de cinq professionnels travaille en complémentarité étroite avec les spécialistes de l'informatique et des études et le pôle administratif amiénois.

Les objectifs principaux de ce dispositif d'observation haut-normand sont de rassembler les acteurs régionaux, fournisseurs et utilisateurs de données, dans le champ de la santé, du médico-social, de la cohésion sociale, de la jeunesse et du sport. Il doit également permettre de réunir les outils nécessaires à l'organisation d'une intelligence collective permettant un travail en complémentarité excluant toute redondance inutile et coûteuse en temps et en argent public.

Par la signature d'une charte, une trentaine de partenaires, représentant l'État, les collectivités locales, les organismes de protection sociale ou le secteur associatif, ont exprimé leur volonté de participer aux objectifs de mutualisation des savoirs et de partage de l'information de la plateforme d'observation sanitaire et sociale de Haute-Normandie.

Le présent document s'inscrit dans le cadre du programme de travail de cette plateforme en 2015. Il présente des indicateurs de cohésion sociale au niveau de la région, des deux départements et des six arrondissements de Haute-Normandie. Il traite de la démographie, de l'éducation et de la scolarité, de l'emploi, de la fragilité professionnelle et des revenus, des allocations et autres prestations, du logement, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, de l'enfance et de la famille en Haute-Normandie.

Il répond à un besoin, de plus en plus évident, en matière d'information pertinente, nationale ou locale, d'aide à la décision permettant le pilotage des politiques publiques. Il contribue assurément à conforter le rôle de nos institutions en matière de cohésion sociale et territoriale, d'accompagnement des publics fragiles et de prévention des ruptures sociales et de santé.

Élaboré à l'échelle de la Haute-Normandie, ce document d'indicateurs de cohésion sociale pourrait être étendu dans les années à venir à celle de la Normandie.



Pierre-Henry MACCIONI
Préfet de la région
Haute-Normandie
Préfet de Seine-Maritime



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Président de la Région
Haute-Normandie



Amarty de SAINT-QUENTIN
Directeur général de l'agence
régionale de santé
de Haute-Normandie

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce aux financements de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie, de la Région Haute-Normandie et de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie, dans le cadre de la Plateforme d'observation sanitaire et sociale (PF2S) de Haute-Normandie (www.pf2s.fr/hn/).

Il a été rédigé par :

- M. Quentin Ory, M^{me} Sophie Debuisser, M. François Michelot, M^{me} Nadège Thomas et M. Alain Trugeon (OR2S) ;

- avec les contributions de :

- M. Rémi Andrzejewski (MSA de Haute-Normandie),
- M. Philippe Arzoumanian (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Depp),
- M^{me} Laïla Bentoudja (Directrice de Haute-Normandie),
- M. Jean-Paul Bocquet (Rectorat de l'académie de Rouen - DPP),
- M. Gérard Bouvais (DRJSCS de Haute-Normandie - MVEA),
- M. Cédric Carretier (Assurance maladie - DCGDR),
- M. Karim Chougui (Caf de Seine-Maritime),
- M^{me} Catherine Daunou (RSI de Haute-Normandie),
- M. Juan-Francisco Gutierrez (Caf de l'Eure),
- M^{me} Mauricette Hervé (DSN de Haute-Normandie),
- M^{me} Laurence Jaumont (Caisse des dépôts et consignations - Saspa),
- M. Michel Leroy (RSI de Haute-Normandie),
- M^{me} Virginie Louedec (Conseil départemental de l'Eure),
- M^{me} Camille Ndongki (Conseil départemental de l'Eure),
- M^{me} Jessica Panchout (Rectorat de l'académie de Rouen - DPP),
- M^{me} Sabrina Perronnet (Rectorat de l'académie de Rouen - DPP),
- M. Erwan Pouliquen (Dreal de Haute-Normandie),
- M^{me} Isabelle Soret (Carsat Normandie),
- M. Cyrille Tellart (DRJSCS de Haute-Normandie - MVEA).

Outre les institutions mentionnées derrière les personnes qui ont apporté leurs contributions (*cf.* liste ci-dessus) et les organismes qui ont transmis leurs informations référencés dans les sources sous les tableaux et cartes, des données ont été téléchargées sur des sites Internet mentionnés en annexes page 62.

La mise en page, les cartes et les tableaux ont été réalisés par M^{me} Martine Rodriguès (OR2S).

Le traitement, l'analyse des données et les représentations cartographiques ont été facilités à l'aide d'un outil informatique, notamment de gestion de données, développé au sein de l'OR2S sous la responsabilité de M. Michaël Mansion. La mise en forme des tableaux a été simplifiée par une application développée au sein de l'OR2S par M. Jérôme Lemaire.

Sommaire

Préface	page 3
Démographie	page 7
Éducation et scolarité	page 13
Emploi, fragilité professionnelle et revenus	page 19
Allocations et autres prestations	page 29
Logement	page 35
Personnes handicapées	page 41
Enfance et familles	page 43
Personnes âgées	page 47
Annexes	page 55

Pour une lecture plus aisée

La présentation de cet ouvrage est centrée sur la déclinaison départementale. Les indicateurs dans les tableaux permettent ainsi de positionner l'Eure et la Seine-Maritime en regard des *extrema* départementaux de la France hexagonale mais aussi des moyennes régionale et nationale. Mise en place au 1^{er} janvier 2016, la région Normandie a aussi sa place dans les tableaux, ce qui permet d'ores et déjà de la situer par rapport à la moyenne nationale. Cependant, le niveau départemental masque l'hétérogénéité des situations au sein des territoires. C'est la raison pour laquelle certains indicateurs, ceux montrant les situations les plus contrastées, ont été déclinés au niveau de l'arrondissement. Ils sont alors présentés sous la forme d'une carte avec une discrétisation en trois classes qui essayent d'être le meilleur reflet de la répartition des données. Des petites cartes numérotées de la Haute-Normandie [❶] au sein des tableaux renvoient ainsi aux cartes référencées de la même façon. Par ailleurs, en annexes, est mentionné le mode de calcul de tous les indicateurs. De plus, des encadrés permettent de définir ou d'apporter des précisions sur les indicateurs figurant dans les différents chapitres quand cela s'avère nécessaire.

Il convient de préciser que la somme des deux valeurs départementales haut-normandes peut parfois différer de la valeur régionale, compte tenu des arrondis.

Il est à noter que dans les textes, lorsqu'il est fait référence à la « valeur nationale », à la « moyenne nationale » ou à la « France », l'unité est la France hexagonale (France hors Dom). Lorsqu'il est fait référence à la « valeur de province », à la « moyenne de province » ou à la « France de province », il s'agit de la France hexagonale hors Île-de-France. La région parisienne pesant parfois lourd sur certains indicateurs, la moyenne de province peut se révéler plus pertinente dans l'analyse.

Démographie

La Haute-Normandie compte 1 845 547 habitants au 1^{er} janvier 2012, plus des deux tiers de la population étant domiciliée en Seine-Maritime (1 253 931 *versus* 591 616 dans l'Eure). Les deux départements étant de superficie équivalente, le premier présente donc une densité de population deux fois plus élevée que le second (199,7 contre 98,0 habitants au km²). Par rapport au recensement de 2007, la région a gagné 28 837 habitants, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,32 %, soit une progression plus faible que celle du niveau national (+0,51 %). Avec 19 509 habitants en plus, c'est l'Eure qui participe le plus à cette augmentation, présentant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen (+0,67 %) supérieur à celui du niveau national. Le taux de la Seine-Maritime se trouve par contre bien en deçà (+0,15 %). Par rapport à 1999-2007, les tendances en termes de croissance de la population restent sensiblement les mêmes pour les deux départements, avec des taux annuels moyens de +0,71 % dans l'Eure et de +0,06 % en Seine-Maritime. Au niveau des arrondissements, les deux les moins peuplés présentent les accroissements de population entre 2007 et 2012 les plus forts (*cf.* carte n° 2) : +1,26 % pour celui de Bernay (165 189 habitants au 1^{er} janvier 2012) et +0,71 % pour celui des Andelys (181 017 habitants à la même date). L'arrondissement du Havre (395 085 habitants) fait figure d'exception en Haute-Normandie puisqu'il est le seul à voir sa population diminuer ces dernières années avec un taux d'accroissement annuel moyen négatif, tant entre 1999 et 2007 (-0,23 %) qu'entre 2007 et 2012 bien que plus réduit (-0,05 %). Il est à noter une forte progression du taux d'accroissement annuel moyen de la population de l'arrondissement de Bernay : +0,91 % entre 1999 et 2007 et +1,26 % entre 2007 et 2012. L'arrondissement d'Évreux voit la croissance de sa population se ralentir, avec un taux d'accroissement annuel moyen de +0,27 % entre 2007 et 2012 alors qu'entre 1999 et 2007, le taux était de +0,69 %. La population de l'arrondissement de Dieppe croît moins entre 2007 et 2012 (+0,21 %) qu'entre 1999 et 2007 (+0,32 %) et c'est l'inverse dans l'arrondissement de Rouen : +0,15 % entre 1999 et 2007 et +0,25 % entre 2007 et 2012.

Concernant la densité de population (*cf.* carte n° 1), la Haute-Normandie est composée de deux arrondissements assez peu densément peuplés : Bernay et Dieppe avec respectivement 75,8 et 77,1 habitants au km². La région compte deux arrondissements proches de la moyenne hexagonale (ceux d'Évreux et des Andelys avec respectivement 107,2 et 115,1 habitants au km²) et deux arrondissements très peuplés (ceux de Rouen et du Havre avec respectivement 329,3 et 297,1 habitants au km²).

Au 1^{er} janvier 2012, la structure par âge de la Haute-Normandie diffère quelque peu de celle de la France hexagonale. En effet, la Haute-Normandie présente une part de jeunes de moins de 25 ans supérieure à la moyenne nationale (31,6 % contre 30,4 %), ce qui la place au quatrième rang des régions présentant les plus fortes parts de jeunes de cette tranche d'âge derrière le Nord - Pas-de-Calais, l'Île-de-France et la Picardie. À l'inverse, la part des personnes âgées de 75 ans et plus y est plus faible en regard du niveau national : 8,6 % en Haute-Normandie contre 9,2 % dans l'Hexagone. Les groupes d'âge intermédiaires sont de proportions équivalentes entre la région et la France hexagonale. Au niveau départemental, de légères différences sont observées. Ainsi, la part des personnes de 25-59 ans est plus importante dans l'Eure (46,3 %) qu'en Seine-Maritime (45,2 %) tandis que celle des personnes de 75 ans et plus y est moins élevée (7,9 % contre 8,9 %). Des disparités plus marquées sont observées entre arrondissements, notamment concernant les groupes d'âge extrêmes. Pour les moins de 25 ans, ce sont les arrondissements de Dieppe (29,4 %) et de Bernay (29,8 %) qui présentent les parts les plus faibles de la région, au contraire de Rouen (32,4 %) et des Andelys (32,5 %). Pour les 75 ans et plus, ce dernier arrondissement présente la plus faible part (7,0 %) tandis que celui de Dieppe enregistre la plus forte avec près de 10 %, les autres arrondissements affichant une part comprise entre 8 % et 9 %.

Le rapport de dépendance (*cf.* définition en bas du tableau de la page suivante) de la Haute-Normandie est voisin de celui de la France hexagonale avec peu de différences entre les deux départements, ce qui s'explique par leur proximité en termes de structures par âge respectives. Bien qu'il existe une grande homogénéité entre les arrondissements pour la part des personnes de 20-64 ans (avec un écart de 2,4 points entre classes extrêmes), le rapport de dépendance enregistre des disparités, l'amplitude étant de sept points entre les arrondissements de Rouen (69,8) et de Dieppe (76,9).

Le vieillissement de la population (tel que mesuré à travers l'indice de vieillissement dont la définition figure également en bas du tableau de la page suivante) est globalement moins élevé en Haute-Normandie (65,0) et dans chacun de ses départements (60,0 dans l'Eure et 67,5 en Seine-Maritime), qu'au niveau national (71,9). Au sein de la région, une forte différence est observée entre l'indice de vieillissement de deux arrondissements voisins : ceux des Andelys (52,1) et de Dieppe (76,3), ce dernier étant le seul de la région à présenter un indice supérieur à la moyenne nationale (*cf.* carte n° 3).

Démographie

Avec un nombre moyen annuel de 23 488 naissances vivantes de femmes de 12-54 ans sur la période 2008-2014, la Haute-Normandie présente un taux de fécondité générale de 45,6 ‰, soit une valeur proche du taux national (45,0 ‰). La Seine-Maritime présente un taux légèrement en deçà du taux eurois (45,1 ‰ contre 46,8 ‰), les arrondissements de Dieppe et de Rouen affichant les plus faibles taux (respectivement 42,6 ‰ et 44,8 ‰). La valeur maximale est enregistrée dans les arrondissements d'Évreux et des Andelys (47,0 ‰). L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) de la Haute-Normandie est de 2,05 enfants par femme sur la période 2008-2014, contre 1,99 au niveau national. Cet indice place la Haute-Normandie au quatrième

rang des régions de l'Hexagone derrière le Nord - Pas-de-Calais, les Pays de la Loire et la Picardie.

Le département de Seine-Maritime est le moins fécond des deux, ce qui le place au-dessous du seuil de renouvellement des générations (2,10 enfants par femme). Cela est dû tout particulièrement à l'arrondissement de Rouen qui avec 1,95 enfant par femme se situe également en dessous de la moyenne nationale. À noter que quatre des six arrondissements enregistrent un ICF qui se situe au-dessus du seuil de remplacement des générations, ceux de Bernay et des Andelys présentant les ICF les plus élevés, de l'ordre de 2,2 enfants par femme (cf. carte n° 4).

Structures et dynamiques des populations

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Population totale au 1 ^{er} janvier 2012	-	591 616	1 253 931	-	1 845 547	3 322 756	63 375 971
Densité de population (au km ²) au 1 ^{er} janvier 2012	14,9	98,0	199,7	21 258,3	149,8	111,1	116,5
Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2007 et 2012	-0,57 %	+0,67 %	+0,15 %	+1,37 %	+0,32 %	+0,27 %	+0,51 %
Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1999 et 2007	-0,50 %	+0,71 %	+0,06 %	+2,09 %	+0,26 %	+0,30 %	+0,70 %
Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1990 et 1999	-0,60 %	+0,57 %	+0,14 %	+1,37 %	+0,27 %	+0,26 %	+0,37 %
Nombre de personnes de moins de 25 ans (pour 100 habitants) au 1 ^{er} janvier 2012	- (22,6 %)	185 620 (31,4 %)	396 721 (31,6 %)	- (35,7 %)	582 341 (31,6 %)	1 016 258 (30,6 %)	19 284 032 (30,4 %)
Nombre de personnes de 25-59 ans (pour 100 habitants) au 1 ^{er} janvier 2012	- (42,0 %)	273 993 (46,3 %)	566 406 (45,2 %)	- (51,5 %)	840 399 (45,5 %)	1 488 810 (44,8 %)	28 990 280 (45,7 %)
Nombre de personnes de 60-74 ans (pour 100 habitants) au 1 ^{er} janvier 2012	- (10,4 %)	85 234 (14,4 %)	179 717 (14,3 %)	- (19,9 %)	264 950 (14,4 %)	501 283 (15,1 %)	9 295 495 (14,7 %)
Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) au 1 ^{er} janvier 2012	- (5,4 %)	46 769 (7,9 %)	111 087 (8,9 %)	- (15,9 %)	157 856 (8,6 %)	316 405 (9,5 %)	5 806 165 (9,2 %)
Rapport de dépendance** au 1 ^{er} janvier 2012	52,8	73,0	72,3	84,8	72,5	74,8	72,2
Indice de vieillissement*** au 1 ^{er} janvier 2012	38,3	60,0	67,5	145,3	65,0	72,6	71,9
Nombre moyen annuel de naissances vivantes (pour 1 000 femmes de 12-54 ans) en 2008-2014	- (34,5 ‰)	7 593 (46,8 ‰)	15 894 (45,1 ‰)	- (61,4 ‰)	23 488 (45,6 ‰)	39 649 (43,9 ‰)	789 497 (45,0 ‰)
Indice conjoncturel de fécondité en 2008-2014	1,56	2,17	2,01	2,45	2,05	2,01	1,99

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

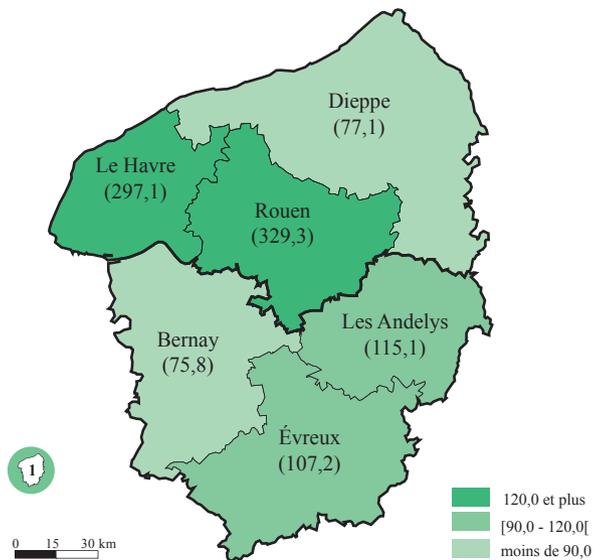
Sources : DGFIP - Service du cadastre, Insee, Insee RP 1990, 1999, 2007-2012

** nombre de personnes de moins de 20 ans et de 65 ans et plus sur le nombre de personnes de 20-64 ans * 100

*** nombre de personnes de 65 ans et plus sur le nombre de personnes de moins de 20 ans * 100

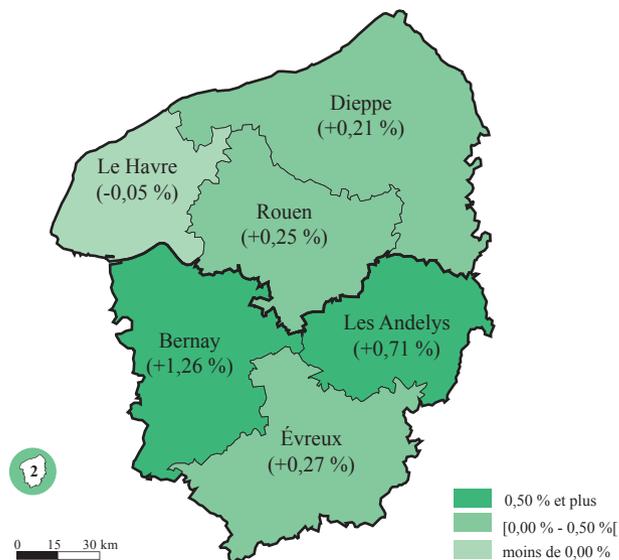
Démographie

Densité de population au 1^{er} janvier 2012



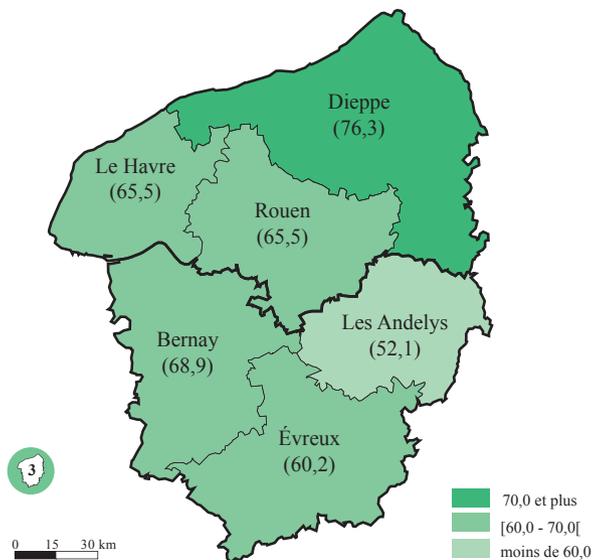
Sources : DGFIP - Service du cadastre, Insee RP 2012

Accroissement annuel moyen de la population entre 2007 et 2012



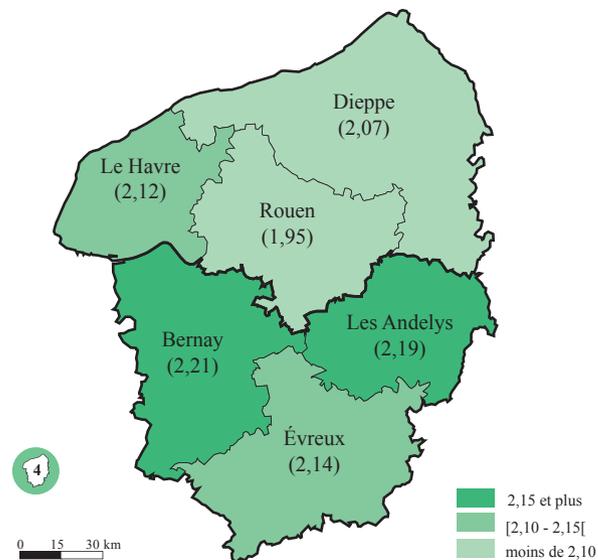
Source : Insee RP 2007 et 2012

Indice de vieillissement au 1^{er} janvier 2012



Source : Insee RP 2012

Indice conjoncturel de fécondité en 2008-2014



Source : Insee, Insee RP 2008-2012

Démographie

D'après les projections démographiques de l'Insee à l'horizon 2040 (Omphale 2010 - cf. encadré ci-dessous), la Haute-Normandie comptera 1 946 000 habitants, soit environ 100 000 personnes de plus qu'en 2012. Ceci correspondrait à un accroissement annuel moyen de la population de +0,19 %, évolution deux fois plus faible que celle estimée nationalement (+0,39 %).

Le gain annuel de population serait davantage marqué dans l'Eure (+0,43 %) qu'en Seine-Maritime (+0,07 %). Ainsi, la densité de population progresserait plus fortement dans l'Eure (98,0 habitants au km² en 2012 et 110,6 en 2040) qu'en Seine-Maritime (199,7 habitants au km² en 2012 et 203,6 en 2040), la densité euroise restant cependant bien en deçà de la valeur nationale (130,0).

En termes de structure par âge dans la partie haut-normande, le gain s'opérerait uniquement sur les classes d'âge les plus élevées, avec notamment une augmentation de 80 % de la population de 75 ans et plus entre 2012 et 2040. À l'inverse, les parts des moins de 25 ans et des 25-59 ans se réduiraient, diminution cependant qui en termes d'effectifs ne concernerait sensiblement que la Seine-Maritime.

En 2040, les moins de 25 ans ne représenteraient plus que 29,2 % de la population dans les deux départements de la Haute-Normandie

(soit une diminution de plus de deux points par rapport à 2012). De même, la part des 25-59 ans en Haute-Normandie serait d'un peu plus de 40 % (identique dans les deux départements), soit une diminution de l'ordre de cinq points. La part de personnes de 60 ans et plus dans la population haut-normande passerait la barre des 30 % en 2040, soit sept points de plus qu'une trentaine d'années plus tôt. Cette progression serait parallèle à celle du niveau national. Dans ces conditions, la part des 60 ans et plus serait alors supérieure à celle des moins de 25 ans. Concernant les 75 ans et plus, leur part dans la population de la Haute-Normandie actuelle rejoindrait celle du niveau national (14,7 %) alors qu'elle était légèrement en deçà en 2012.

Compte tenu de l'évolution des différents groupes d'âge, l'indice de vieillissement augmenterait de deux tiers, passant de 65,0 à 108,3 (103,3 dans l'Eure et 111,0 en Seine-Maritime) entre 2012 et 2040 en Haute-Normandie ; l'évolution serait un peu moins marquée, passant de 71,9 à 114,7 en France hexagonale. Le rapport de dépendance augmenterait également et atteindrait 96,0 en Haute-Normandie (72,5 en 2012). Il deviendrait ainsi un peu plus élevé dans la région (96,0) et dans chacun de ses départements (98,0 dans l'Eure, 94,9 en Seine-Maritime) que dans l'ensemble de l'Hexagone (92,9). En 2012, le rapport de dépendance était identique entre les unités géographiques haut-normandes et la France hexagonale.

Les projections de population présentées à l'horizon 2040 se fondent sur le modèle Omphale 2010 mis en place par l'Insee. Ce modèle est basé sur les populations départementales par sexe et âge au 1^{er} janvier 2007, issues du recensement de la population. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients de migrations, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations départementales observées par le passé. Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : les hypothèses retenues ne sont pas probabilisées.

Différents scénarii ont été mis en place, permettant de faire varier chaque composante (fécondité, mortalité et migrations) suivant des hypothèses basses, intermédiaires ou hautes. Les chiffres présentés dans ce document sont issus du scénario dit « central ». Il est basé sur les hypothèses intermédiaires suivantes :

- la fécondité de chaque département est maintenue à son niveau de 2007 ;
- la mortalité de chaque département baisse au même rythme qu'en France hexagonale où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ;
- les quotients migratoires entre départements hexagonaux, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre un département et chacun des autres, y compris ceux d'outre-mer. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse hexagonale (solde migratoire de +100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département.

Population à l'horizon 2040

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Population totale à l'horizon 2040	-	668 000	1 278 000	-	1 946 000	3 519 000	70 734 000
Densité de population (au km ²) à l'horizon 2040	18,2	110,6	203,6	20 977,2	158,0	117,7	130,0
Taux d' accroissement annuel moyen de la population entre 2012 et 2040	-0,37 %	+0,43 %	+0,07 %	+0,97 %	+0,19 %	+0,21 %	+0,39 %
Nombre de personnes de moins de 25 ans (pour 100 habitants) à l'horizon 2040	- (20,6 %)	195 000 (29,2 %)	374 000 (29,2 %)	- (33,9 %)	569 000 (29,2 %)	987 000 (28,1 %)	19 898 000 (28,1 %)
Nombre de personnes de 25-59 ans (pour 100 habitants) à l'horizon 2040	- (34,9 %)	270 000 (40,4 %)	514 000 (40,2 %)	- (49,4 %)	784 000 (40,3 %)	1 378 000 (39,2 %)	28 905 000 (40,9 %)
Nombre de personnes de 60-74 ans (pour 100 habitants) à l'horizon 2040	- (12,5 %)	109 000 (16,3 %)	198 000 (15,5 %)	- (22,0 %)	307 000 (15,8 %)	590 000 (16,8 %)	11 551 000 (16,3 %)
Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) à l'horizon 2040	- (9,3 %)	94 000 (14,2 %)	192 000 (15,0 %)	- (22,4 %)	286 000 (14,7 %)	563 000 (16,0 %)	10 380 000 (14,7 %)
Rapport de dépendance** à l'horizon 2040	62,3	98,0	94,9	121,3	96,0	100,6	92,9
Indice de vieillissement*** à l'horizon 2040	63,3	103,3	111,0	220,0	108,3	121,5	114,7

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

Sources : DGFIP - Service du cadastre, Insee RP 2012 et Omphale 2010

** nombre de personnes de moins de 20 ans et de 65 ans et plus sur le nombre de personnes de 20-64 ans * 100

*** nombre de personnes de 65 ans et plus sur le nombre de personnes de moins de 20 ans * 100

Avec la mise en place de la réforme territoriale, la région Haute-Normandie telle qu'elle est définie actuellement n'existera plus en 2040, aussi bien sur les plans juridique, géographique et institutionnel. Néanmoins, les projections démographiques présentées dans ce document sont basées sur les populations des départements de France, ces derniers n'étant pas impactés par la réforme territoriale dans leurs limites géographiques. Le scénario sélectionné ici reste donc valable d'un point de vue purement statistique, et c'est pourquoi le choix a été fait de présenter les projections de la Haute-Normandie actuelle et de ses départements. La région Normandie qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2016 figure aussi dans les tableaux, ce qui permet d'ores et déjà de la situer en regard de la situation de la France hexagonale à l'horizon 2040.

Éducation et scolarité

Au recensement de 2012, environ 4 000 Haut-Normands de 6-16 ans ne sont pas scolarisés, soit 1,6 % de la population de ce groupe d'âge, avec des proportions proches pour les deux départements (1,5 % dans l'Eure et 1,6 % en Seine-Maritime) ; en France hexagonale, 1,4 % des 6-16 ans ne sont pas scolarisés. Un peu moins d'un jeune sur deux de 18-24 ans (47,0 %) est scolarisé en Haute-Normandie, soit cinq points de moins qu'au niveau national (52,1 %). Cette part régionale masque toutefois un très fort contraste entre les deux départements puisqu'un écart de plus de onze points est constaté entre l'Eure (38,7 %) et la Seine-Maritime (50,0 %), même si ce dernier département se situe sous la valeur nationale. Au niveau infra-départemental, peu de différences sont relevées pour la part des jeunes de 6-16 ans non scolarisés, les *extrema* s'observant au sein des arrondissements de Dieppe et de Bernay (1,3 %) et du Havre (1,7 %). La part des jeunes de 18-24 ans scolarisés est quant à elle plus hétérogène entre les arrondissements, notamment de Seine-Maritime comme l'illustre la carte n° 1. En effet, il existe un écart de plus de vingt points entre la valeur de l'arrondissement de Dieppe (34,2 %) et celui de Rouen (56,3 %). L'arrondissement du Havre se situe entre ces deux valeurs avec 45,2 % des jeunes de 18-24 ans scolarisés, ce qui demeure la deuxième plus haute proportion de la région. Les arrondissements de l'Eure affichent des valeurs plus homogènes, comprises entre 36,8 % (Les Andelys) et 40,8 % (Évreux). De manière plus générale, les parts les plus élevées sont observées dans les arrondissements de la région accueillant des établissements d'enseignement supérieur : Rouen (seul arrondissement haut-normand à présenter une part supérieure à celle de l'Hexagone), Le Havre et, dans une moindre mesure, Évreux.

En Haute-Normandie, 13,3 % des jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire n'ont pas de diplôme ou uniquement le certificat d'études primaire au 1^{er} janvier 2012 (12,3 % en France hexagonale) et 28,9 % ont au moins un Bac+2 (35,4 % en France hexagonale et 32,6 % en France sans l'Île-de-France). Au niveau départemental, parmi les jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire, un faible écart est observé pour la part des pas ou peu diplômés entre l'Eure (14,4 %) et la Seine-Maritime (12,8 %) alors que pour la part des Bac+2 ou plus, les différences sont plus marquées. Cela concerne en effet un jeune sur quatre dans l'Eure (25,5 %) contre trois sur dix en Seine-Maritime (30,3 %).

Au niveau des arrondissements, la part des jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés s'échelonne de

11,5 % dans celui de Bernay à 16,8 % dans celui des Andelys (cf. carte n° 2). La part des jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire diplômés d'un Bac+2 ou plus est la plus forte dans l'arrondissement de Rouen, où plus d'un jeune sur trois est concerné (34,3 %), ce qui est notamment dû à l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur au sein de ce territoire, comme déjà mentionné. Les valeurs les plus faibles pour cet indicateur sont constatées au niveau des deux arrondissements les plus à l'Est (ceux de Dieppe et des Andelys avec des parts qui sont de l'ordre de 23 %), comme représentées sur la carte n° 3. À noter que ce dernier arrondissement présente également la plus forte part de jeunes pas ou peu diplômés. Les jeunes de 20-29 ans non scolarisés et domiciliés au sein des arrondissements de Bernay et de Dieppe sont pour une large part sortis du système scolaire avec des diplômes de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges, mais inférieurs au niveau Bac+2 (de type CAP, BEP, baccalauréat...)

En 2014, plus de 22 300 jeunes domiciliés en Haute-Normandie ont participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Des difficultés de lectures ont été repérées pour 9,1 % d'entre eux (cf. encadré page suivante pour plus de précisions sur les différents degrés de difficultés de lecture), ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne hexagonale (8,6 %). Sur l'ensemble des jeunes haut-normands participants, 4,0 % ont été détectés comme étant en situation d'illettrisme (3,5 % en France hexagonale). Une différence non négligeable est constatée entre les deux départements de la région, qu'il s'agisse de la part de jeunes en difficultés de lecture, ou de celle de jeunes en situation d'illettrisme. Pour chacun de ces deux indicateurs, la valeur enregistrée dans l'Eure est supérieure d'environ un tiers à celle de la Seine-Maritime. Ainsi, près de 5 % de jeunes se trouvent en situation d'illettrisme dans le premier des deux départements, la valeur de Seine-Maritime étant voisine de celle du niveau national.

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent des élèves présentant d'importantes difficultés d'apprentissage. À la rentrée 2014-2015, la part d'élèves de premier cycle scolarisés en Segpa dans l'académie de Rouen (2,8 %) est proche de celle observée dans l'ensemble du pays (2,7 %). Peu de différences sont observées entre les deux départements de la région. Les *extrema* infra-départementaux sont enregistrés au sein des arrondissements de Rouen et Évreux (2,5 %) et de Dieppe (3,8 %) comme le révèle la carte n° 4.

Éducation et scolarité

Scolarité

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Nombre de jeunes de 6-16 ans non scolarisés (pour 100 jeunes de 6-16 ans) au 1 ^{er} janvier 2012	- (0,9 %)	1 328 (1,5 %)	2 715 (1,6 %)	- (2,3 %)	4 043 (1,6 %)	6 253 (1,4 %)	120 530 (1,4 %)
 Nombre de jeunes de 18-24 ans scolarisés (pour 100 jeunes de 18-24 ans) au 1 ^{er} janvier 2012	- (32,9 %)	16 358 (38,7 %)	58 622 (50,0 %)	- (72,3 %)	74 980 (47,0 %)	131 260 (47,6 %)	2 802 196 (52,1 %)
 Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés (pour 100 jeunes de 20-29 ans non scolarisés) au 1 ^{er} janvier 2012	- (6,8 %)	7 828 (14,4 %)	15 896 (12,8 %)	- (22,0 %)	23 723 (13,3 %)	38 163 (12,5 %)	716 668 (12,3 %)
 Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire avec un Bac+2 ou plus (pour 100 jeunes de 20-29 ans non scolarisés) au 1 ^{er} janvier 2012	- (22,5 %)	13 888 (25,5 %)	37 545 (30,3 %)	- (70,2 %)	51 433 (28,9 %)	87 582 (28,7 %)	2 058 127 (35,4 %)
Nombre de jeunes en difficultés de lecture (pour 100 jeunes ayant participé à la JDC) en 2014	- (4,7 %)	807 (11,1 %)	1 234 (8,2 %)	- (16,1 %)	2 041 (9,1 %)	3 599 (9,1 %)	63 314 (8,6 %)
Nombre de jeunes en situation d'illettrisme (pour 100 jeunes ayant participé à la JDC) en 2014	- (1,8 %)	355 (4,9 %)	549 (3,6 %)	- (7,3 %)	904 (4,0 %)	1 463 (3,7 %)	25 792 (3,5 %)
 Nombre d'élèves scolarisés en Segpa en premier cycle (pour 100 élèves scolarisés en premier cycle) à la rentrée 2014-2015	nd**	900 (2,7 %)	1 827 (2,9 %)	nd	2 727*** (2,8 %)	nd	nd (2,7 %)***

Sources : Ministère de la Défense - DSN, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Depp, Rectorat de l'académie de Rouen - DPP/PRSAP, Insee RP 2012

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

** données non disponibles

*** académie de Rouen

**** France entière

Depuis la loi du 28 octobre 1997 suspendant le service militaire, la **Journée défense et citoyenneté (JDC)** intègre un parcours de citoyenneté. Ce dernier comporte trois étapes obligatoires : l'enseignement de défense dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré, le recensement des jeunes français à l'âge de 16 ans et la JDC. Cette journée concerne tous les jeunes de nationalité française et intervient, pour la majorité d'entre eux, entre la date de leur recensement et leurs 18 ans. Durant cette journée, des tests de français de l'Éducation nationale sont effectués. Ces tests permettent de dresser un état des lieux des performances de maîtrise de la langue française et de repérer plus particulièrement les jeunes se trouvant en difficultés de lecture. En 2014, plus de 22 300 jeunes domiciliés en Haute-Normandie ont participé à cette journée.

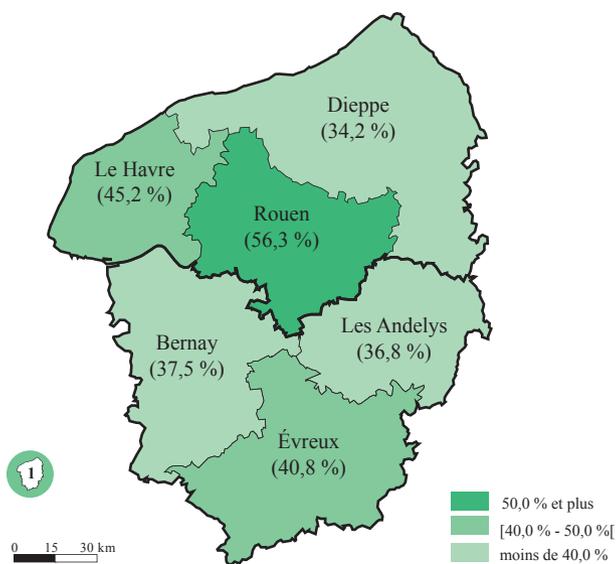
Quatre profils de **difficultés de lecture** sont définis :

- profil 1 : jeunes ne disposant pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits et manifestant une compréhension très déficiente ;
- profil 2 : jeunes ayant un déficit de compréhension lié à un niveau lexical très faible ;
- profil 3 : jeunes ayant un niveau lexical correct mais dont la lecture est laborieuse par manque d'automatisme dans le traitement des mots ;
- profil 4 : jeunes ayant une capacité à lire à voix haute, avec un niveau lexical correct mais avec une mauvaise compréhension de ce qu'ils lisent.

Les jeunes **en situation d'illettrisme** sont ceux qui présentent les deux premiers profils de difficultés de lecture, selon les critères de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

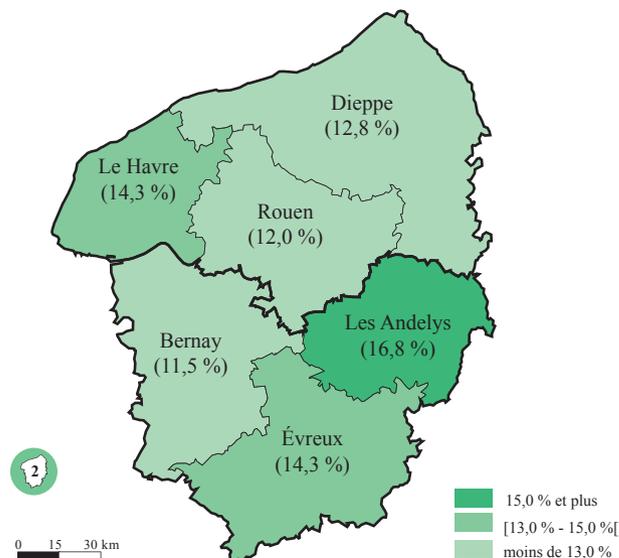
Éducation et scolarité

Jeunes de 18-24 ans scolarisés au 1^{er} janvier 2012



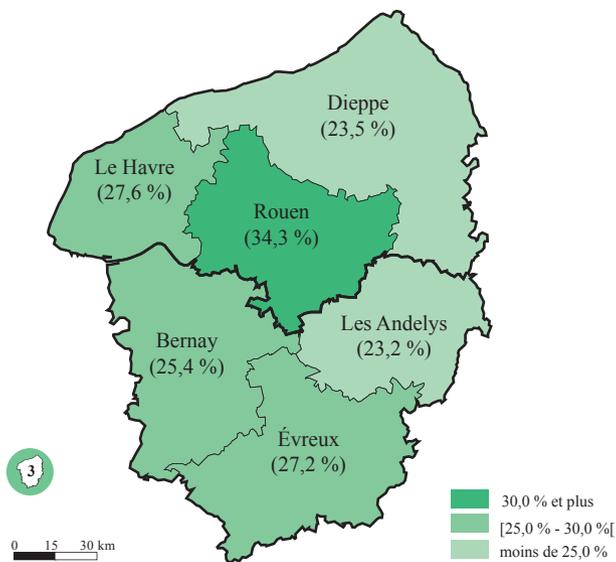
Source : Insee RP 2012

Jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés au 1^{er} janvier 2012



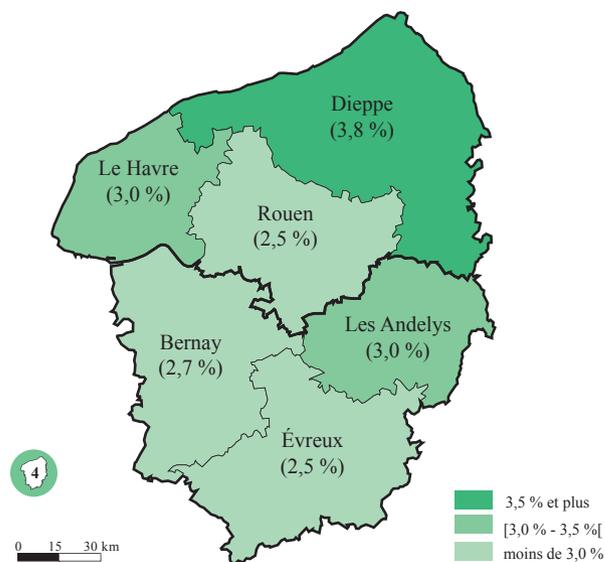
Source : Insee RP 2012

Jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire avec un Bac+2 ou plus au 1^{er} janvier 2012



Source : Insee RP 2012

Élèves scolarisés en Segpa en premier cycle à la rentrée 2014-2015



Source : Rectorat de l'académie de Rouen - DPP/PRSAP

Éducation et scolarité

Pour la session de 2015, la réussite aux baccalauréats toutes filières confondues se chiffre à 87,4 % dans l'académie de Rouen, ce qui représente près de 16 000 nouveaux bacheliers ; ce taux est de l'ordre de celui du niveau national (87,8 %). Cette valeur globale masque cependant des différences entre notamment les filières générale et technologique (plus de 90 % de réussite), d'une part, et professionnelle (77,4 %), d'autre part. Pour les premières filières, la Haute-Normandie est au niveau de la valeur nationale : un peu plus de 90 % pour le baccalauréat technologique et 91,5 % pour le baccalauréat général. En revanche, l'académie de Rouen se situe près de trois points en deçà de la moyenne nationale pour les résultats au baccalauréat professionnel.

Au niveau départemental, l'Eure présente des taux de réussite inférieurs à ceux de la France entière quel que soit le type de baccalauréat (90,9 % au baccalauréat général, 89,8 % au technologique et 78,8 % au professionnel). Quant à la Seine-Maritime, si les taux de réussite aux baccalauréats technologique et général sont proches du niveau national, le moins bon résultat des élèves seinomarins présentés à la session de 2015 du baccalauréat professionnel est important en regard de leurs homologues nationaux : 76,9 %, contre 80,3 % en France entière. Au niveau des arrondissements, le plus faible taux de réussite aux baccalauréats toutes filières confondues est observé dans celui de Dieppe avec 85,6 %, inférieur de 2,7 points par rapport au taux maximal enregistré pour l'arrondissement de Rouen (88,3 %) comme l'illustre la carte n° 1.

Pour le baccalauréat général, les résultats sont également assez homogènes entre les arrondissements : un écart de moins de trois points est constaté entre le plus faible taux de réussite (celui des Andelys, 90,4 %) et le plus fort (celui du Havre, 93,1 %).

Les taux sont par contre plus contrastés pour le baccalauréat technologique, notamment dans l'Eure avec des taux variant de 86,8 % pour l'arrondissement des Andelys à 92,5 % celui de Bernay. L'arrondissement des Andelys se distingue en effet par ce faible taux de réussite, les autres arrondissements de la région présentant des taux de réussite toujours supérieurs à 90 %.

Le baccalauréat professionnel est l'examen qui enregistre les amplitudes les plus élevées au niveau infra-départemental, les *extrema* se situant au niveau des arrondissements de Dieppe (72,9 %) et de Rouen (80,1 %). Par rapport au niveau national, seuls les arrondissements de Bernay (91,8 % pour le baccalauréat général et 92,5 % pour le baccalauréat technologique) et du Havre (93,1 % pour le baccalauréat général) présentent des réussites supérieures.

L'arrondissement du Havre, bien classé pour les baccalauréats général et technologique, détient toutefois le second taux de réussite le plus faible pour la filière professionnelle (74,4 %). Les classements des arrondissements sont en effet différents selon la filière retenue. À noter que l'arrondissement d'Évreux, second taux de réussite le plus élevé en filière professionnelle (79,8 %), affiche le second taux le plus faible en filière générale (90,9 %).

À la session de 2015, plus de 20 300 élèves haut-normands ont été admis au diplôme national du brevet (DNB), soit 87,1 % de tous les élèves présentés (86,3 % en France entière). Un écart de moins d'un point est constaté entre le taux de réussite de la Seine-Maritime (87,4 %) et celui de l'Eure (86,6 %). Les taux de réussite sont assez homogènes entre les arrondissements, avec moins de trois points d'écart entre les valeurs extrêmes. La valeur la plus faible est constatée dans l'arrondissement du Havre (85,8 %), viennent ensuite tous les arrondissements eurois avec des taux aux alentours de 86 %/87 %, l'arrondissement de Rouen (88,0 %) et enfin celui de Dieppe (88,4 %, valeur maximale).

Pour le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le taux de réussite à la session de 2015 est de 86,0 % dans l'académie de Rouen. L'Eure enregistre un taux supérieur de 1,2 point à celui de la Seine-Maritime (respectivement 86,9 % et 85,7 %). Les *extrema* infra-départementaux se situent tous les deux dans des arrondissements seinomarins : ceux de Dieppe (80,8 %) et de Rouen (88,9 %). Les taux de réussite au CAP sont plus homogènes pour les arrondissements de l'Eure, avec des valeurs comprises entre 86,0 % (celui d'Évreux) et 88,5 % (celui des Andelys).

Quatre élèves sur cinq présentés à la session de 2015 (80,3 %) ont obtenu leur brevet de technicien supérieur (BTS) dans l'académie de Rouen. Les résultats observés dans l'Eure (76,7 %) sont d'un peu plus de quatre points en deçà de ceux observés en Seine-Maritime (81,1 %) pour cet examen. Au niveau des arrondissements, les trois eurois enregistrent des résultats inférieurs à 78 %, avec un minimum atteint dans celui de Bernay (73,6 %). Comme l'illustre la carte n° 2, les arrondissements du Havre et de Rouen se démarquent, affichant respectivement des taux de réussite de 82,9 % et de 81,1 % alors que le taux de réussite de l'arrondissement de Dieppe (75,4 %) le situe davantage au niveau des valeurs des arrondissements de l'Eure. L'arrondissement de Rouen rassemble à lui seul plus de la moitié des effectifs (51,2 %) présentés au brevet de technicien supérieur.

Éducation et scolarité

Réussite aux examens*

	min**	Eure	Seine-Maritime	max**	Haute-Normandie	Normandie	France entière
1 Nombre d'admis aux baccalauréats toutes filières (pour 100 élèves présentés) pour la session de 2015	nd***	4 514 (87,5 %)	11 369 (87,4 %)	nd	15 883 (87,4 %)	nd	617 947 (87,8 %)
Nombre d'admis au baccalauréat général (pour 100 élèves présentés) pour la session de 2015	nd	2 497 (90,9 %)	6 163 (91,8 %)	nd	8 660 (91,5 %)	nd	316 971 (91,5 %)
Nombre d'admis au baccalauréat technologique (pour 100 élèves présentés) pour la session de 2015	nd	956 (89,8 %)	2 467 (90,2 %)	nd	3 423 (90,1 %)	nd	124 797 (90,6 %)
Nombre d'admis au baccalauréat professionnel (pour 100 élèves présentés) pour la session de 2015	nd	1 061 (78,8 %)	2 739 (76,9 %)	nd	3 800 (77,4 %)	nd	176 179 (80,3 %)
Nombre d'admis au diplôme national du brevet (pour 100 élèves présentés) pour la session de 2015	nd	6 819 (86,6 %)	13 510 (87,4 %)	nd	20 329 (87,1 %)	nd	705 299 (86,3 %)
Nombre d'admis au CAP (pour 100 élèves présentés) pour la session de 2015	nd	431 (86,9 %)	1 372 (85,7 %)	nd	1 803 (86,0 %)	nd	nd
2 Nombre d'admis au BTS (pour 100 élèves présentés) pour la session de 2015	nd	368 (76,7 %)	1 733 (81,1 %)	nd	2 101 (80,3 %)	nd	nd

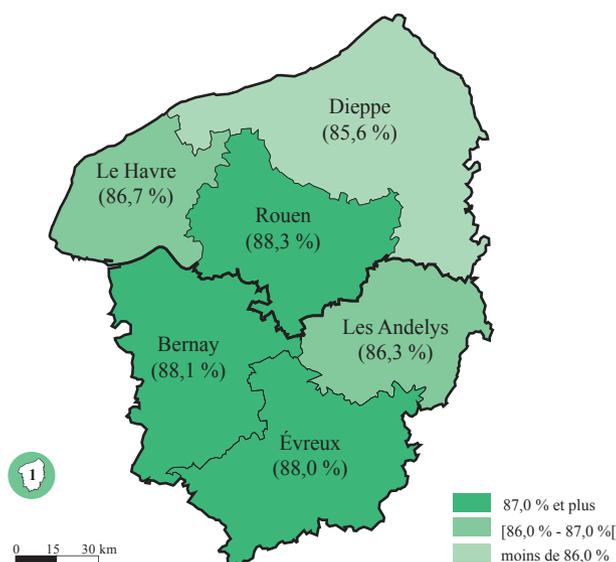
Sources : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Depp, Rectorat de l'académie de Rouen - DPP/PRSAP - Base des examens et concours

* résultats pour la session de 2015 provisoires à la date de réalisation du document, l'intitulé Haute-Normandie fait référence aux données de l'académie de Rouen et les données pour la France hexagonale ne sont pas disponibles.

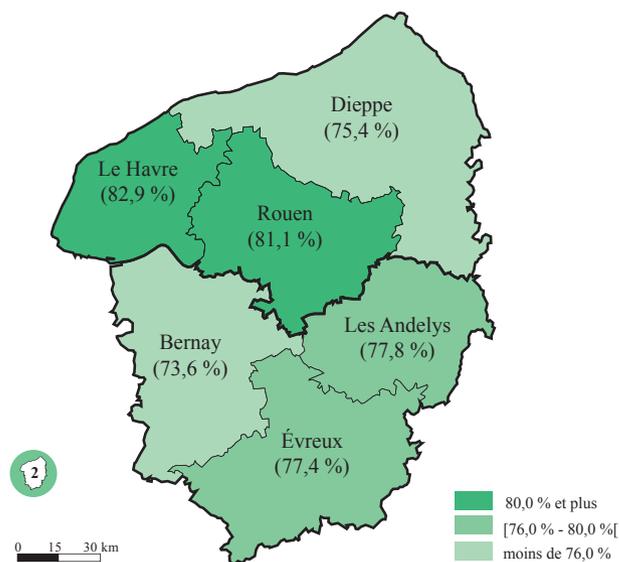
** minimum et maximum des départements de France hexagonale

*** données non disponibles

Admis au baccalauréat toutes filières pour la session de 2015



Admis au BTS pour la session de 2015



Source : Rectorat de l'académie de Rouen - DPP/PRSAP - Base des examens et concours

Source : Rectorat de l'académie de Rouen - DPP/PRSAP - Base des examens et concours

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

Au 1^{er} janvier 2012, 72,4 % des Haut-Normands de 15-64 ans sont des actifs, ce qui est proche du taux de la France hexagonale (73,0 %, 72,3 % en France hexagonale hors Île-de-France). Ce résultat global masque cependant des différences infra-régionales. Ainsi, un écart de près de trois points est constaté entre l'Eure (74,3 %) et la Seine-Maritime (71,5 %). De même à un niveau plus fin, si les trois arrondissements de l'Eure enregistrent des valeurs quasi identiques à la moyenne départementale (*cf.* carte n° 1), ceux de Seine-Maritime affichent des taux plus faibles et plus contrastés, compris entre 70,9 % (Le Havre) et 72,3 % (Dieppe). Parmi les actifs les plus âgés (55-64 ans), le taux d'activité est par contre plus faible en Haute-Normandie (42,9 %) qu'au niveau national (46,5 %, 44,4 % en France hexagonale hors Île-de-France). L'Eure affiche également un taux d'activité des 55-64 ans plus élevé que la Seine-Maritime (44,1 % contre 42,4 %) mais de fortes disparités sont observées au sein des deux départements (*cf.* carte n° 2), les *extrema* étant de 39,5 % (arrondissement de Dieppe) et 46,4 % (arrondissement d'Évreux).

En termes de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) en regard de la France hors Île-de-France, la Haute-Normandie se caractérise par une plus forte part d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15 ans et plus (*cf.* définition dans l'encadré page suivante). À l'inverse, les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et surtout les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins représentés en Haute-Normandie qu'en province. Les parts des actifs occupant des professions intermédiaires ou des postes d'employés sont proches des parts nationales hors Île-de-France.

Avec un pourcentage de 26,4 %, la Haute-Normandie se place au quatrième rang des plus fortes parts d'ouvriers parmi les régions de France derrière la Franche-Comté, la Champagne-Ardenne et la Picardie. En France hors Île-de-France, 23,4 % des actifs occupés sont ouvriers. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 12,8 % des Haut-Normands actifs occupés de 15 ans et plus contre 14,0 % en France hors Île-de-France. Quant à la part d'actifs occupant des professions intermédiaires, elle s'élève à 25,8 %, ce qui est proche de la moyenne de la France hexagonale hors Île-de-France (25,3 %). Parmi les actifs occupés, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée en Haute-Normandie comme en France est celle des employés (respectivement 28,4 % et 28,5 % pour la France hors Île-de-France).

Ces parts régionales masquent toutefois des disparités tant à l'échelon départemental qu'à un niveau plus fin. Dans l'Eure, la part des ouvriers (28,3 %) est supérieure à celle des employés (27,3 %) alors que pour la Seine-Maritime (29,0 % d'employés et 25,4 %

d'ouvriers), le rapport se rapproche plus de ce qui est observé en France hexagonale. Les ouvriers forment ainsi le troisième groupe socioprofessionnel le plus représenté en Seine-Maritime après également les professions intermédiaires (26,3%). Les disparités sont encore plus marquées au niveau des arrondissements comme l'illustre la carte n° 4. Ainsi, une amplitude de près de dix points est constatée entre la proportion d'ouvriers actifs occupés dans l'arrondissement de Rouen (22,3 %) et celui de Dieppe (31,7 %). À noter que ces deux arrondissements sont situés en Seine-Maritime mais que les ouvriers sont aussi très présents dans l'arrondissement des Andelys avec un pourcentage qui dépasse les 30 %. Les proportions d'employés les plus fortes sont enregistrées au sein des arrondissements comprenant les grandes agglomérations de Haute-Normandie, ceux de Rouen (28,8 %) et du Havre (29,6 %), tandis que ceux de Bernay et des Andelys ont les proportions les plus faibles avec moins de 27 %.

La Seine-Maritime compte en proportion davantage de cadres et de professions intellectuelles supérieures que l'Eure (respectivement 13,3 % et 11,8 %), mais c'est le seul fait de l'arrondissement de la capitale régionale. Il existe, en effet, au sein de ce département de fortes variations allant quasiment du simple au double (*cf.* carte n° 3). Ainsi, l'arrondissement de Dieppe en compte seulement 8,4 %, ce qui constitue la plus faible part des arrondissements de Haute-Normandie, alors que celui de Rouen détient la plus forte (16,0 %). La répartition de cette PCS met en évidence une cartographie quasi inversée par rapport à celle des ouvriers. Les parts de professions intermédiaires sont également plus importantes en Seine-Maritime (26,3 %) par rapport à l'Eure (24,7 %). Les arrondissements enregistrant les proportions d'ouvriers les plus faibles sont ceux qui affichent les proportions de professions intermédiaires les plus élevées, les *extrema* se situant à nouveau dans les arrondissements de Dieppe (21,7 %) et de Rouen (27,7 %).

Enfin, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (5,4 % des Haut-Normands actifs occupés de 15 ans et plus, 6,7 % en France hors Île-de-France) sont davantage présents dans l'Eure (6,3 %) qu'en Seine-Maritime (5,0 %) et ils sont globalement plus représentés dans les arrondissements à dominante rurale (Bernay avec 7,3 % et Dieppe avec 7,0 %).

Le même gradient d'urbanité est observé pour la part d'agriculteurs exploitants, élevée dans ces deux mêmes arrondissements (2,9 % pour l'arrondissement de Dieppe et 2,7 % pour celui de Bernay), par opposition aux arrondissements du Havre et de Rouen (respectivement 0,8 % et 0,6 %). Au niveau départemental, la part d'agriculteurs exploitants est ainsi un peu plus élevée dans l'Eure (1,6 %) qu'en Seine-Maritime (1,1 %) mais demeure en deçà de la moyenne de la France de province (2,2 %).

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

Emploi

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
 Nombre d' actifs de 15-64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) au 1 ^{er} janvier 2012	- (67,3 %)	280 231 (74,3 %)	578 273 (71,5 %)	- (78,6 %)	858 504 (72,4 %)	1 520 840 (72,2 %)	29 645 434 (73,0 %)
 Nombre d' actifs de 55-64 ans (pour 100 personnes de 55-64 ans) au 1 ^{er} janvier 2012	- (37,1 %)	34 383 (44,1 %)	68 651 (42,4 %)	- (65,4 %)	103 034 (42,9 %)	189 064 (42,5 %)	3 752 760 (46,5 %)
Nombre d' actifs occupés de 15 ans et plus agriculteurs exploitants (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi) au 1 ^{er} janvier 2012	- (0,0 %)	3 945 (1,6 %)	5 307 (1,1 %)	- (11,1 %)	9 252 (1,2 %)	28 778 (2,2 %)	454 205 (1,7 %)
Nombre d' actifs occupés de 15 ans et plus artisans, commerçants et chefs d'entreprise (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi) au 1 ^{er} janvier 2012	- (4,3 %)	15 479 (6,3 %)	24 978 (5,0 %)	- (11,4 %)	40 456 (5,4 %)	81 343 (6,1 %)	1 646 810 (6,3 %)
 Nombre d' actifs occupés de 15 ans et plus cadres et professions intellectuelles supérieures (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi) au 1 ^{er} janvier 2012	- (7,9 %)	29 091 (11,8 %)	66 278 (13,3 %)	- (46,1 %)	95 370 (12,8 %)	160 659 (12,0 %)	4 477 124 (17,1 %)
Nombre d' actifs occupés de 15 ans et plus professions intermédiaires (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi) au 1 ^{er} janvier 2012	- (19,8 %)	60 623 (24,7 %)	131 505 (26,3 %)	- (29,3 %)	192 128 (25,8 %)	331 343 (24,8 %)	6 676 556 (25,5 %)
Nombre d' actifs occupés de 15 ans et plus employés (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi) au 1 ^{er} janvier 2012	- (19,2 %)	67 018 (27,3 %)	144 869 (29,0 %)	- (34,0 %)	211 887 (28,4 %)	381 492 (28,6 %)	7 317 125 (28,0 %)
 Nombre d' actifs occupés de 15 ans et plus ouvriers (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi) au 1 ^{er} janvier 2012	- (6,6 %)	69 412 (28,3 %)	127 262 (25,4 %)	- (30,9 %)	196 674 (26,4 %)	349 935 (26,2 %)	5 564 951 (21,3 %)

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

Source : Insee RP 2012

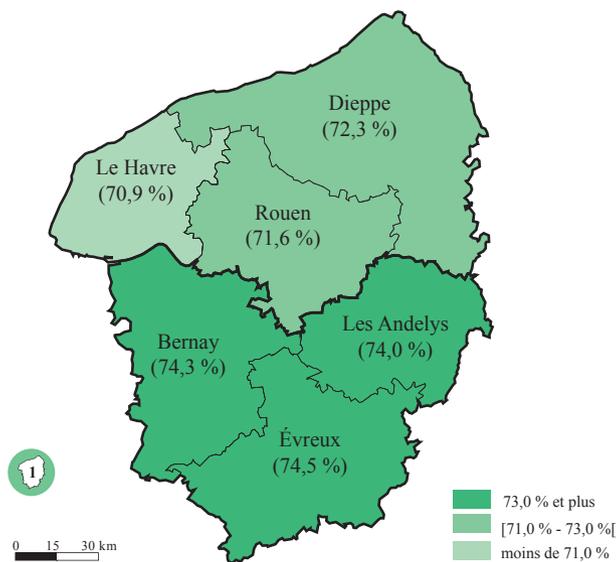
Un actif, au sens du recensement, correspond à un actif occupé (cf. définition ci-dessous) ou à une personne qui déclare être chômeuse à la recherche d'un emploi ou être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Un actif occupé (ou personne ayant un emploi), au sens du recensement, correspond à une personne qui déclare :

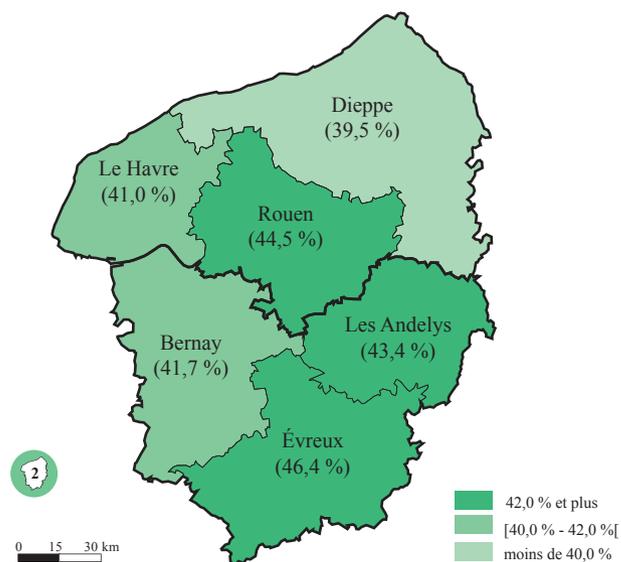
- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprentie, stagiaire rémunérée ;
- être chômeuse tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiante ou retraitée mais occupant un emploi.

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

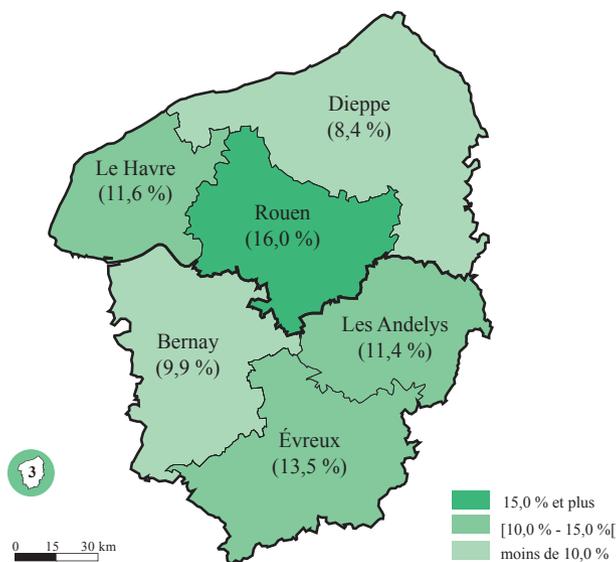
Actifs de 15-64 ans
au 1^{er} janvier 2012



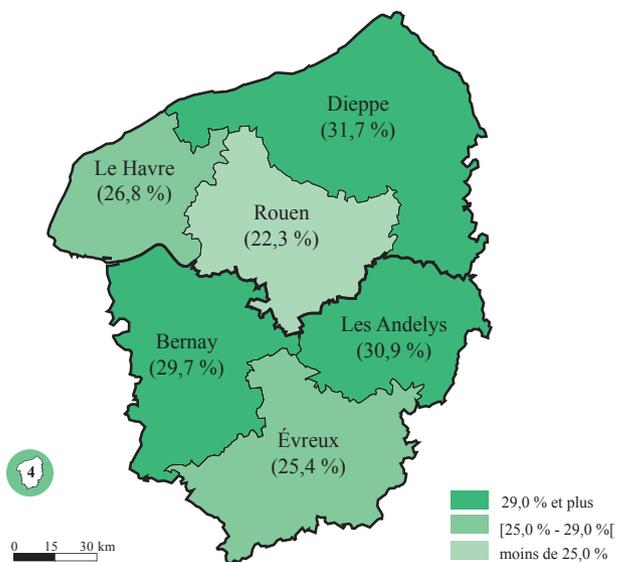
Actifs de 55-64 ans
au 1^{er} janvier 2012



Actifs occupés de 15 ans et plus cadres et professions
intellectuelles supérieures au 1^{er} janvier 2012



Actifs occupés de 15 ans et plus ouvriers
au 1^{er} janvier 2012



Emploi, fragilité professionnelle et revenus

Les estimations de l'Insee portent à 10,9 % le taux de chômage localisé au deuxième trimestre 2015 en Haute-Normandie, soit près d'un point de plus que sur l'ensemble de l'Hexagone (cf. encadré page 24). À l'échelle des départements, l'Eure enregistre un taux légèrement en deçà de celui de la Seine-Maritime (10,4 % contre 11,1 %).

Au recensement de 2012, le taux de chômage des actifs de 15 ans et plus s'élève à 13,8 % en Haute-Normandie et il dépasse les 30 % chez les 15-24 ans, pourcentage au-dessus des valeurs nationales (respectivement 12,6 % et 27,6 %). Le taux de chômage de la Haute-Normandie est ainsi l'un des plus élevés parmi les régions de l'Hexagone, aussi bien pour celui des 15 ans et plus (cinquième taux le plus élevé) que pour celui des 15-24 ans (quatrième taux le plus élevé). À l'échelon départemental, la Seine-Maritime présente à la fois un taux de chômage des 15 ans et plus (14,2 %) et un taux de chômage des moins de 25 ans (31,2 %) supérieurs aux taux observés dans l'Eure (respectivement 13,1 % et 29,5 %). Comme le révèlent les cartes n° 1 et n° 2, l'arrondissement du Havre concentre les taux de chômage les plus élevés de la région pour ces deux indicateurs, et notamment chez les actifs de 15-24 ans, où le chômage concerne plus d'un jeune sur trois au sein de ce territoire (33,7 %). L'arrondissement des Andelys présente aussi un taux élevé pour les plus jeunes actifs (32,0 %). À l'opposé, l'arrondissement de Bernay présente quant à lui les plus faibles valeurs de la région, tant chez les 15 ans et plus (11,7 %) que chez les 15-24 ans (27,4 %) ; il est le seul arrondissement haut-normand à présenter des taux inférieurs aux valeurs nationales.

Au 31 décembre 2014, près d'un actif haut-normand sur cinq (19,0 %) est demandeur d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, B ou C (cf. encadré page 24). L'Eure présente un taux inférieur d'un point à celui de la Seine-Maritime (respectivement 18,3 % et 19,3 %), les deux départements demeurant au-dessus du taux national (17,7 %). Au niveau des arrondissements, celui du Havre est tout particulièrement concerné avec un taux franchissant la barre des 20 %, tandis que les valeurs des autres arrondissements sont comprises entre 16,8 % (Bernay) et 19,2 % (Rouen) comme l'illustre la carte n° 3. Parmi les actifs de 15 ans et plus, 12,2 % sont des DEFM de catégorie A en Haute-Normandie au 31 décembre 2014. Le taux eurois (11,6 %), de près d'un point inférieur au taux seinomarin (12,5 %), est légèrement en deçà de celui observé dans l'Hexagone (11,9 %). Par genre, le taux masculin de DEFM de catégorie A est plus élevé que le taux féminin en Haute-Normandie (12,6 % contre 11,7 %) comme d'ailleurs dans l'Hexagone (12,3 % contre 11,5 %) et en Seine-Maritime (13,2 % contre 11,8 %) ; l'Eure se distingue par des taux équivalents pour les deux genres (11,6 %).

Au niveau des arrondissements ceux du Havre et de Bernay constituent les *extrema* pour le taux de DEFM de catégorie A (respectivement 13,4 % et 10,6 %), comme pour chacun des indicateurs relatifs au chômage présentés dans ce chapitre. Néanmoins, il est à noter que l'arrondissement de Dieppe affiche le plus faible taux de femmes DEFM de catégorie A de la région (10,8 %), tandis que celui du Havre enregistre des taux *maxima*, quel que soit le genre.

En Haute-Normandie, les jeunes actifs sont particulièrement concernés par le chômage. Ainsi, près d'un jeune actif de moins de 25 ans sur cinq (19,0 %) est un DEFM de catégorie A dans la région contre 17,0 % en France hexagonale au 31 décembre 2014. Peu de différences sont observées entre les départements haut-normands, mais l'analyse par arrondissement révèle toutefois une situation plus contrastée (cf. carte n° 4). Celui du Havre se démarque avec un taux de 21,2 % alors que les autres arrondissements affichent tous des valeurs inférieures à 20 %. Ceux des deux capitales départementales sont les seuls à enregistrer des taux de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans de l'ordre de 18 %.

Le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes moins qualifiés. Ainsi, la Haute-Normandie compte plus de 11 300 jeunes de moins de 25 ans DEFM de catégorie A ayant au plus un CAP ou un BEP. Ils représentent plus de la moitié (56,0 %) des DEFM de catégorie A de moins de 25 ans, et 23,2 % des jeunes sortis du système scolaire avec un diplôme inférieur au Bac, soit deux points de plus qu'au niveau national (21,1 %). Au niveau départemental, un écart de deux points est constaté entre l'Eure (21,9 %) et la Seine-Maritime (23,8 %). Les taux observés au sein des arrondissements s'échelonnent entre 21,0 % (celui des Andelys) et 24,2 % (celui de Rouen).

En Haute-Normandie, près de 48 % des DEFM de catégorie A, B ou C sont demandeurs d'emploi depuis un an ou plus au 31 décembre 2014, avec peu de différences entre les deux départements (moins d'un point). Cette part, plus élevée de cinq points par rapport au niveau national (42,8 %), place la Haute-Normandie au deuxième rang des régions de France après le Nord - Pas-de-Calais. Le niveau infra-départemental révèle de plus fortes disparités. Ainsi, la proportion la plus élevée de DEFM de catégorie A, B ou C concernés par le chômage de longue durée est constatée au sein de l'arrondissement des Andelys : une personne sur deux est dans cette situation et c'est le seul arrondissement à se situer à ce niveau symbolique. À l'opposé, les arrondissements de Rouen et d'Évreux sont les seuls à présenter des valeurs sous les 47 %, comme le souligne la carte n° 5.

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

Au 1^{er} janvier 2012, près de 120 000 salariés haut-normands de 25-54 ans ont un emploi précaire, soit 22,8 % des actifs salariés. Cette part, proche de celle de la France hexagonale (23,3 %), masque des différences départementales importantes : 21,0 % pour l'Eure contre 23,6 % pour la Seine-Maritime. Cette différence est parfaitement retrouvée au niveau des arrondissements (cf. carte n° 6). En effet, les trois arrondissements seinomarins présentent des parts supérieures à 23 %, alors que les arrondissements eurois affichent des valeurs de l'ordre de 21 %.

Le taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans s'élève à 9,6 % en Haute-Normandie, taux comparable à celui de la France hexagonale (9,4 %) au 1^{er} janvier 2012. Ce taux global masque des disparités entre départements. Ainsi, en Seine-Maritime, ce taux atteint 10,0 % contre 8,7 % dans l'Eure. Au niveau des arrondissements, ceux du Havre et de Dieppe se distinguent avec des taux supérieurs à 10 % alors que les autres figurent tous en dessous de la valeur nationale, avec un minimum de 7,9 % dans l'arrondissement de Bernay.

Fragilité professionnelle

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Taux de chômage localisé au deuxième trimestre 2015**	6,4 %	10,4 %	11,1 %	15,4 %	10,9 %	10,2 %	10,0 %
 Nombre de chômeurs de 15 ans et plus (pour 100 actifs de 15 ans et plus) au 1 ^{er} janvier 2012	- (8,3 %)	36 935 (13,1 %)	82 618 (14,2 %)	- (18,1 %)	119 553 (13,8 %)	197 857 (12,9 %)	3 785 123 (12,6 %)
 Nombre de chômeurs de 15-24 ans (pour 100 actifs de 15-24 ans) au 1 ^{er} janvier 2012	- (18,5 %)	9 405 (29,5 %)	23 321 (31,2 %)	- (39,0 %)	32 726 (30,7 %)	53 512 (29,1 %)	919 630 (27,6 %)
 Nombre de DEFM de catégorie A, B ou C (pour 100 actifs de 15 ans et plus) au 31 décembre 2014	- (11,5 %)	51 580 (18,3 %)	112 560 (19,3 %)	- (26,2 %)	164 140 (19,0 %)	277 589 (18,1 %)	5 291 760 (17,7 %)
Nombre de DEFM de catégorie A (pour 100 actifs de 15 ans et plus) au 31 décembre 2014	- (7,6 %)	32 691 (11,6 %)	72 837 (12,5 %)	- (19,7 %)	105 528 (12,2 %)	176 631 (11,5 %)	3 552 905 (11,9 %)
Nombre de femmes DEFM de catégorie A (pour 100 femmes actives de 15 ans et plus) au 31 décembre 2014	- (7,3 %)	15 639 (11,6 %)	33 235 (11,8 %)	- (18,7 %)	48 874 (11,7 %)	81 000 (11,0 %)	1 651 582 (11,5 %)
Nombre de hommes DEFM de catégorie A (pour 100 hommes actifs de 15 ans et plus) au 31 décembre 2014	- (7,5 %)	17 052 (11,6 %)	39 602 (13,2 %)	- (20,6 %)	56 654 (12,6 %)	95 631 (12,0 %)	1 901 323 (12,3 %)
 Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans (pour 100 actifs de 15-24 ans) au 31 décembre 2014	- (8,7 %)	5 985 (18,8 %)	14 283 (19,1 %)	- (29,3 %)	20 268 (19,0 %)	33 753 (18,3 %)	566 667 (17,0 %)
Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans de niveau V, Vbis ou VI*** (pour 100 jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire avec au plus un CAP ou un BEP) au 31 décembre 2014	- (13,4 %)	3 469 (21,9 %)	7 875 (23,8 %)	- (30,5 %)	11 344 (23,2 %)	19 150 (23,1 %)	291 643 (21,1 %)
 Nombre de DEFM de catégorie A, B ou C ayant un an ou plus d'ancienneté (pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C) au 31 décembre 2014	- (25,0 %)	24 937 (48,3 %)	53 448 (47,5 %)	- (50,6 %)	78 385 (47,8 %)	126 220 (45,5 %)	2 266 365 (42,8 %)
 Nombre de actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) au 1 ^{er} janvier 2012	- (16,8 %)	36 170 (21,0 %)	83 160 (23,6 %)	- (35,7 %)	119 330 (22,8 %)	215 505 (23,5 %)	4 160 478 (23,3 %)
Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans au 1 ^{er} janvier 2012	6,0 %	8,7 %	10,0 %	17,6 %	9,6 %	9,2 %	9,4 %

* minimum et maximum des départements de France hexagonale Sources : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail, Insee, Insee RP 2012

** estimations provisoires au deuxième trimestre 2015 en date d'impression du document

*** le niveau de formation V correspond aux BEPC, BEP, CAP, le niveau Vbis aux CEP, SES et le niveau VI au 1^{er} cycle 2^e degré

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

Trois sources de données, présentées dans cette partie, permettent d'aborder le chômage. Elles reposent sur des définitions, temporalités et zonages différents.

Les séries de **taux de chômage localisés** (régional et départemental) produites par l'Insee s'appuient sur l'interprétation européenne du concept de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Par ailleurs, les calculs sont effectués en moyenne trimestrielle ainsi qu'en moyenne annuelle, en synthétisant les informations de l'enquête *Emploi en continu* (notion de chômage BIT) et celles du Pôle emploi sur les demandeurs d'emploi en fin de mois ou DEFM (notion de chômage répertorié).

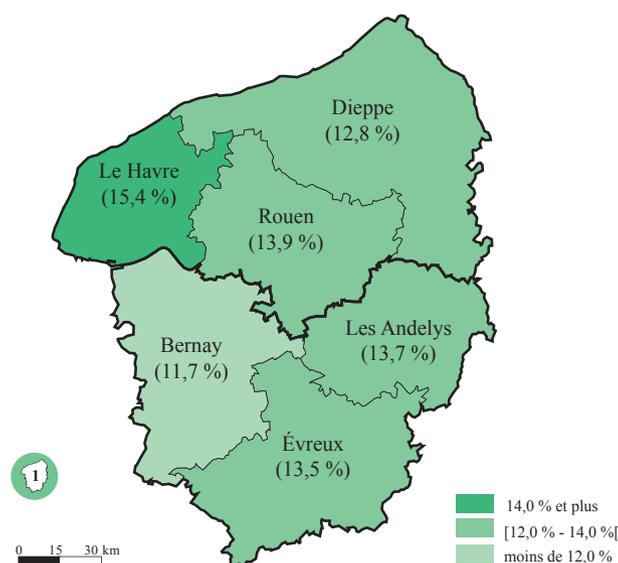
Les **chômeurs au sens du recensement de la population** sont les personnes qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail et celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Les **demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont répertoriés selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
 - catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (c'est-à-dire de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
 - catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (c'est-à-dire plus de 78 heures au cours du mois) ;
 - catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé et en contrat de transition professionnelle, sans emploi ;
 - catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).
- Seuls les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, à savoir les DEFM de catégorie A, B ou C, ont été pris en compte dans les indicateurs.

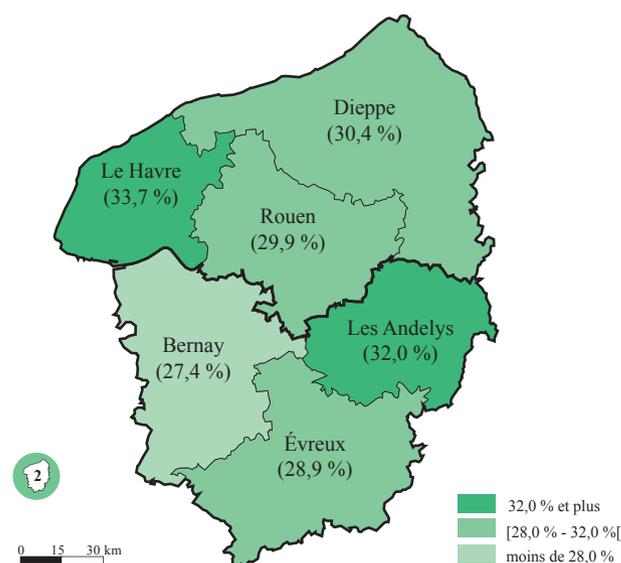
Un **emploi précaire** est un emploi salarié autre qu'un CDI à temps plein.

Chômeurs de 15 ans et plus au 1^{er} janvier 2012



Source : Insee RP 2012

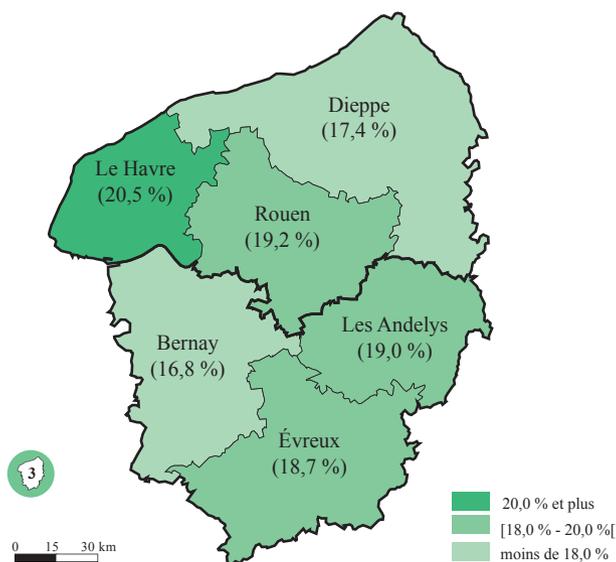
Chômeurs de 15-24 ans au 1^{er} janvier 2012



Source : Insee RP 2012

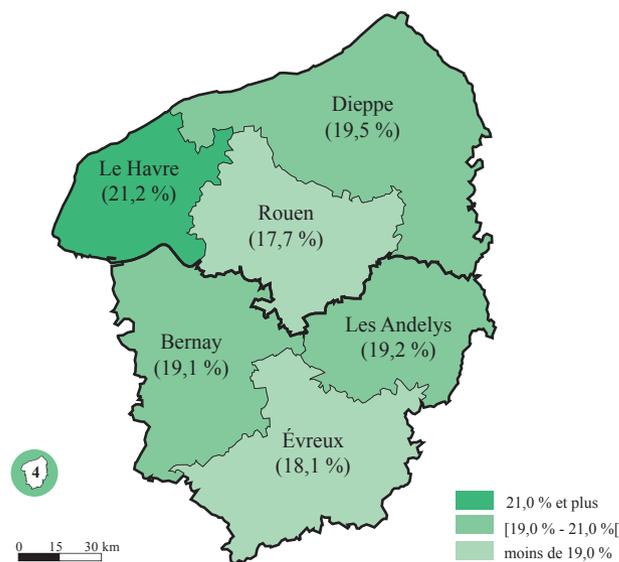
Emploi, fragilité professionnelle et revenus

DEFM de catégorie A, B ou C au 31 décembre 2014



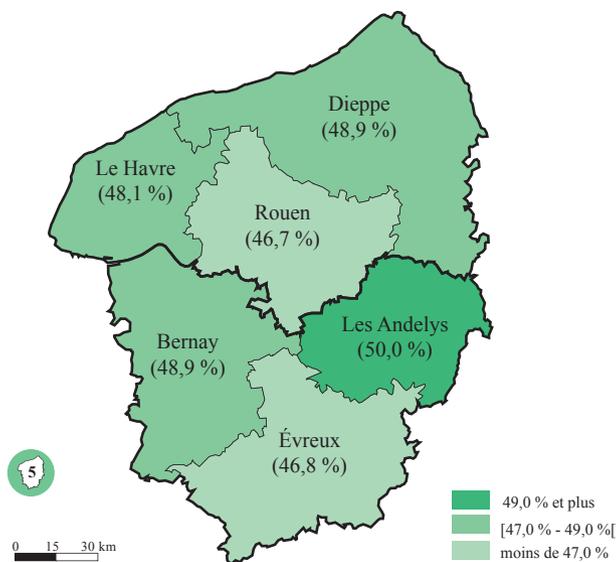
Sources : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail, Insee RP 2012

DEFM de catégorie A de moins de 25 ans au 31 décembre 2014



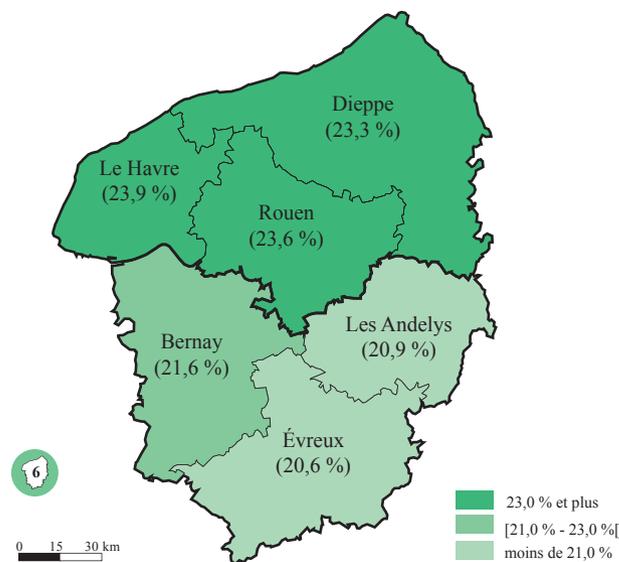
Sources : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail, Insee RP 2012

DEFM de catégorie A, B ou C ayant un an ou plus d'ancienneté au 31 décembre 2014



Source : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail
cohésion sociale

Actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire au 1^{er} janvier 2012



Source : Insee RP 2012

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

En Haute-Normandie, le revenu disponible médian en 2012 s'élève à 19 491 € par unité de consommation (*cf.* encadré ci-contre), cela signifie que les 50 % des ménages fiscaux haut-normands les plus aisés et les 50 % les plus modestes ont des revenus disponibles qui se situent de part et d'autre de ce seuil. Un écart de plus de 500 € est observé entre le revenu disponible médian de l'Eure (19 841 €) et celui de la Seine-Maritime (19 317 €), ce qui place les deux départements haut-normands de part et d'autre du revenu médian hexagonal (19 786 €). Au niveau des arrondissements, celui de Dieppe se distingue avec le revenu disponible médian le plus faible avec 18 598 € par unité de consommation. Les autres arrondissements de la région ont des revenus disponibles médians qui varient d'un peu plus de 700 €, entre 19 198 € pour celui du Havre et 19 930 € pour celui de Bernay.

En 2012, 47,6 % des foyers fiscaux haut-normands ne sont pas imposés sur le revenu, ce qui est proche de la moyenne hexagonale (47,3 %), avec un peu plus d'un point d'écart entre l'Eure (46,7 %) et la Seine-Maritime (48,0 %). À l'échelon des arrondissements, celui où le revenu déclaré médian est le plus faible présente la plus forte proportion de foyers fiscaux non imposés (*cf.* carte n° 1). Ainsi, plus de la moitié des foyers fiscaux de l'arrondissement de Dieppe (52,1 %) est exonérée de l'impôt sur le revenu, se détachant très nettement des parts de foyers fiscaux non imposés des autres arrondissements, toutes inférieures à 48 %.

En 2012, les taux de pauvreté (*cf.* encadré page ci-contre) observés en Haute-Normandie (13,5 %) et dans chacun de ses départements (12,4 % dans l'Eure et 14,0 % en Seine-Maritime) sont inférieurs au taux national (14,3 %). L'arrondissement de Bernay enregistre le plus faible taux de pauvreté de la région (11,3 %) tandis que celui du Havre en présente le plus fort (14,2 %), comme l'illustre la carte n° 2. Il est à noter que l'arrondissement de Rouen présente quant au taux de pauvreté et au revenu disponible médian une situation proche de la moyenne nationale. En 2012, avec un taux de pauvreté de 22,2 % parmi les ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans, la Haute-Normandie se situe au niveau de l'Hexagone (21,9 %). Un écart de plus de deux points est néanmoins constaté entre les valeurs euroise (20,6 %) et seinomarine (22,9 %). L'arrondissement du Havre se démarque avec près d'un ménage sur quatre (24,1 %) situé sous le seuil de pauvreté parmi les ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans. Les arrondissements de Bernay et des Andelys affichent des taux inférieurs à 20 %, tandis que les autres territoires sont groupés autour de la moyenne régionale, comme le montre la carte n° 3. Les allocataires de la Caf et de la MSA (*cf.* encadré page 30)

constituent une sous-population par rapport aux foyers fiscaux ce qui permet de produire d'autres indicateurs autour des revenus. Au 31 décembre 2013, la région comptait près de 350 000 allocataires. Parmi les allocataires dont les ressources sont connues, près de la moitié est considérée comme ayant de bas revenus (*cf.* la deuxième note figurant en bas du tableau de la page ci-contre) dans la région (46,1 %). Cette proportion est proche du niveau national (46,8 %), mais masque de fortes différences entre les deux départements : 48,1 % en Seine-Maritime et 41,5 % dans l'Eure. Les arrondissements de ce dernier département présentent les parts les plus faibles d'allocataires à bas revenus. Il est à noter que l'arrondissement de Dieppe se rapproche davantage des arrondissements eurois de l'Est pour cet indicateur (45,1 %) que des deux autres arrondissements seinomarins qui s'en démarquent nettement (48,3 % dans celui du Havre et 48,9 % dans celui de Rouen). L'arrondissement de Bernay est aussi à mentionner avec un pourcentage d'allocataires à bas revenus bien en deçà de 40 %, soit plus de onze points en dessous des deux arrondissements seinomarins mentionnés.

Les ressources mensuelles des allocataires de la Caf peuvent aussi se décliner par rapport au Smic. Ainsi, la Haute-Normandie compte plus de 20 600 allocataires dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic, soit 8,0 % des allocataires dont les ressources mensuelles sont connues. Si leur part est plus faible en Haute-Normandie qu'au niveau national (8,8 %), c'est surtout le fait du département de l'Eure qui présente un écart inférieur de deux points à ce niveau. Au niveau des arrondissements, ceux de Rouen et du Havre se distinguent par les plus fortes proportions d'allocataires dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic (respectivement 9,3 % et 8,0 %), comme l'illustre la carte n° 4. L'arrondissement de Bernay apparaît comme celui où la part des allocataires à faibles ressources mensuelles est la plus faible. L'arrondissement de Dieppe présente une part d'allocataires à bas revenus (45,1 %) et d'allocataires dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic (6,9 %) en dessous de celles observées en région, alors qu'il s'agit pourtant de l'arrondissement où le revenu disponible médian est le plus faible (18 598 €) et la part des foyers fiscaux non imposés la plus forte (52,1 %). Le taux d'allocataires de la Caf et de la MSA de ce territoire (40,9 %) est en effet l'un des plus faibles de Haute-Normandie, et plus particulièrement pour les personnes seules. En revanche, les taux d'allocataires pour les familles sont au niveau des valeurs régionales, voire au-delà pour les familles monoparentales (*cf.* pp. 29-34 pour plus de précisions sur la population des allocataires ainsi que sur la nature des prestations sociales).

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

Autour des revenus

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Revenu disponible médian par unité de consommation (en euro) en 2012	16 609	19 841	19 317	25 711	19 491	19 216	19 786
1 Nombre de foyers fiscaux non imposés sur le revenu (pour 100 foyers fiscaux) en 2012	- (32,1 %)	151 002 (46,7 %)	331 621 (48,0 %)	- (59,4 %)	482 623 (47,6 %)	902 784 (49,1 %)	16 769 154 (47,3 %)
2 Taux de pauvreté des ménages en 2012	8,9 %	12,4 %	14,0 %	26,9 %	13,5 %	13,4 %	14,3 %
3 Taux de pauvreté des ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans en 2012	13,5 %	20,6 %	22,9 %	32,3 %	22,2 %	21,9 %	21,9 %
Nombre d' allocataires à bas revenus** (pour 100 allocataires dont les revenus sont connus) au 31 décembre 2013	- (34,5 %)	32 115 (41,5 %)	87 823 (48,1 %)	- (58,7 %)	119 938 (46,1 %)	205 214 (45,1 %)	3 936 338 (46,8 %)
4 Nombre d' allocataires dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic*** (pour 100 allocataires dont les revenus sont connus) au 31 décembre 2014	- (5,4 %)	5 172 (6,9 %)	15 427 (8,5 %)	- (16,5 %)	20 599 (8,0 %)	34 300 (7,7 %)	723 681 (8,8 %)

Sources : Caf 27 et 76, CCMSA, Cnaf, Insee - Filosofi, Ministère des Finances et des Comptes publics - DGFIP

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

** le seuil de bas revenus est fourni chaque année par l'Insee à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) hors revenus financiers imputés. Le seuil applicable sur les données au 31 décembre 2013 relatif aux revenus de l'année 2012 s'établit à 1 021 € par mois et par unité de consommation

*** indicateur non disponible pour les allocataires de la MSA. Le Smic s'élève à 1 128,70 € net par mois pour 35 heures de travail hebdomadaire au 31 décembre 2014

Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) est un dispositif de recueil et de diffusion de données concernant la structure et la distribution des revenus, et les inégalités de niveaux de vie. Les données issues de ce fichier proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, MSA).

Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales et revenus financiers non déclarés) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Ce fichier, mis en ligne pour la première fois par l'Insee en juin 2015, est susceptible d'être actualisé dans les mois à venir. Les statistiques présentées dans ce document ont été téléchargées sur le site Internet de l'Insee le 3 août 2015 (dernière mise à jour : 30 juillet 2015), et correspondent aux revenus de l'année civile 2012. Pour plus d'informations sur le dispositif Filosofi, voir le site Internet suivant : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=indic-struct-distrib-revenu.

L'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou de composition différente. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'UC, ce qui permet de corriger la mesure du revenu à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle utilisée ici (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans et plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

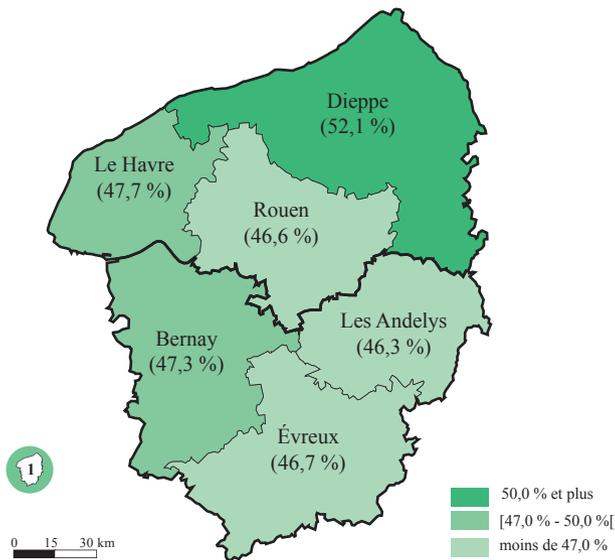
Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le taux de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Il correspond à la proportion des ménages fiscaux dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu disponible médian par UC calculé sur la France hexagonale. En 2012, le seuil de pauvreté à 60 % est de 11 871 € par an (soit 989 € par mois) et par UC.

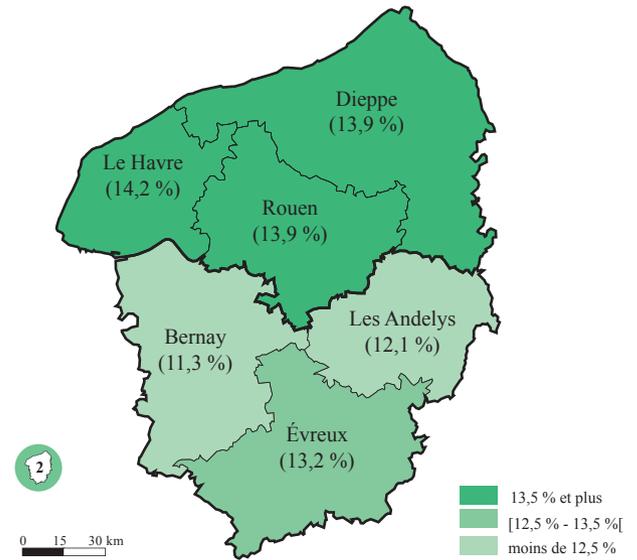
La personne de référence du ménage fiscal est le référent fiscal dont les caractéristiques sont celles du contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué.

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

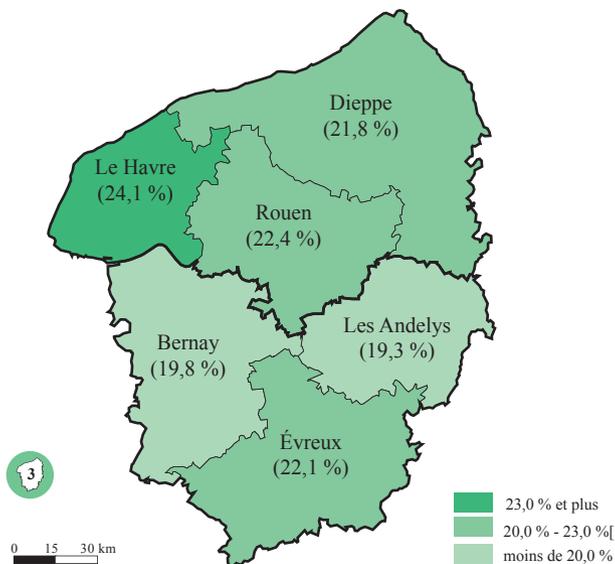
Foyers fiscaux non imposés sur le revenu en 2012



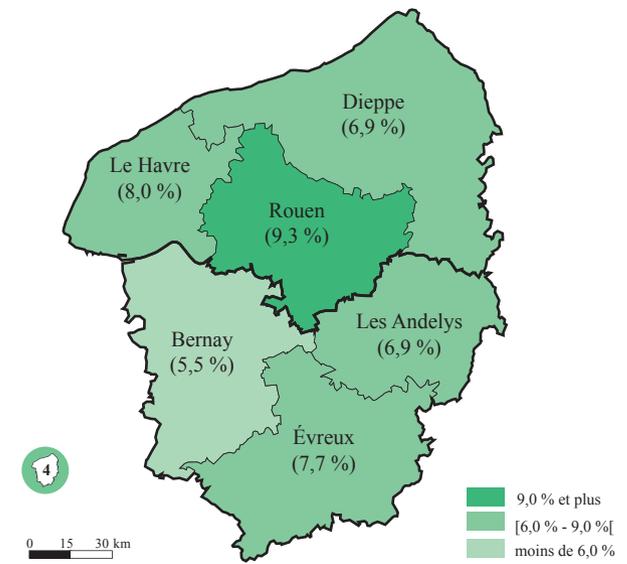
Pauvreté des ménages en 2012



Pauvreté des ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans en 2012



Allocataires dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2014



Allocations et autres prestations

Au 31 décembre 2013, 44,3 % des ménages haut-normands perçoivent une allocation de la Caf ou de la MSA, soit un peu plus de deux points de plus que la moyenne nationale (42,1 %), ce qui place la Haute-Normandie au troisième rang des régions de France enregistrant les plus hauts taux d'allocataires (derrière le Nord - Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon). Un écart conséquent est observé entre le taux d'allocataires de l'Eure (41,4 %) et celui de la Seine-Maritime (45,5 %). C'est dans ce dernier département que l'amplitude entre arrondissements est la plus importante : ceux de Rouen et du Havre présentent les taux les plus élevés de la région (respectivement 46,5 % et 46,7 %) tandis que celui de Dieppe est l'un des plus faibles (40,9 %). L'arrondissement de Bernay est le seul pour lequel les ménages sont moins de deux sur cinq à percevoir une allocation (cf. carte n° 1).

En Haute-Normandie, 48,0 % des personnes vivant seules perçoivent une allocation de la Caf ou de la MSA au 31 décembre 2013. Les hommes seuls perçoivent plus souvent une allocation que les femmes seules. Si ce constat entre les genres peut être fait en Haute-Normandie comme au niveau national, l'écart est plus marqué dans la région (près de quinze points contre onze au niveau national). Le taux d'allocataires parmi les personnes seules est nettement plus élevé en Seine-Maritime (51,3 %) que dans l'Eure (39,2 %). Cette différence départementale est d'autant plus marquée chez les hommes (61,0 % en Seine-Maritime contre 46,2 % dans l'Eure) même si l'écart est conséquent parmi les femmes seules de l'Eure, d'un peu plus de dix points (44,8 % *versus* 34,2 %). Ces disparités sont retrouvées au niveau des arrondissements, ceux de l'Eure enregistrant, à l'exception d'Évreux pour le taux d'allocataires parmi les hommes seuls, des taux plus faibles que ceux de Seine-Maritime. Pour chaque taux de personnes seules allocataires (hommes, femmes et ensemble ; cf. carte n° 2), les fortes valeurs constatées en Seine-Maritime sont essentiellement portées par les arrondissements de Rouen et du Havre qui affichent systématiquement les taux les plus élevés de la région. L'arrondissement de Dieppe présente, quant à lui, une situation intermédiaire pour les femmes seules entre les deux arrondissements seinomarins mentionnés et eurois. Pour les hommes, la situation dieppoise se rapproche des deux arrondissements de l'Est de l'Eure. L'arrondissement de Bernay se caractérise par une situation atypique avec moins de deux hommes seuls sur cinq percevant une allocation.

Au 31 décembre 2013, 8,2 % des couples haut-normands sans enfant perçoivent une allocation, tandis que c'est le cas pour plus de sept couples avec enfant(s) sur dix (72,2 %) et pour plus de neuf familles monoparentales sur dix (93,5 %). Pour chacune de ces trois situations, les taux haut-normands sont supérieurs à la moyenne nationale, mais tout particulièrement pour les familles monoparentales, avec un dif-

férentiel de près de six points. Le taux de couples sans enfant allocataires est plus faible dans l'Eure qu'en Seine-Maritime (6,3 % contre 9,1 %). Les valeurs par arrondissement reflètent cette différence puisque les trois de l'Eure présentent des taux de couples sans enfant allocataires inférieurs à 7 % tandis que les taux des arrondissements de Seine-Maritime sont compris entre 8 % et 10 %, avec un maximum dans celui de Rouen. Les familles monoparentales de l'Eure sont aussi moins nombreuses à percevoir une allocation qu'en Seine-Maritime (92,1 % contre 94,1 %), mais l'analyse par arrondissement révèle des situations plus contrastées comme l'atteste la carte n° 3. Environ neuf familles monoparentales sur dix sont allocataires dans les arrondissements de Bernay (89,7 %) et de Rouen (90,4 %), 92 %/93 % le sont dans les arrondissements de l'est eurois, tandis que cela concerne la quasi-totalité des familles monoparentales du Havre (98,9 %) et, à peine un peu moins, pour celles de Dieppe (96,2 %).

Au total, une moitié des habitants de Haute-Normandie (50,9 %), soit près de 940 000 personnes, est couverte par une allocation de la Caf ou de la MSA. Ce taux est plus élevé que celui observé au niveau national (48,5 %), aussi bien dans l'Eure (50,3 %) qu'en Seine-Maritime (51,1 %). Un écart de quatre points est relevé au niveau des arrondissements, les *extrema* étant tous les deux situés au sein de la Seine-Maritime, dans celui de Dieppe (48,5 %), d'un côté, et celui du Havre (52,7 %), de l'autre.

En Haute-Normandie, la part des allocataires dépendant de 75 % à 100 % des prestations sociales s'élève à 24,3 %, soit une part proche de celle de la France hexagonale (23,8 %). Pour près d'un allocataire sur cinq (19,2 %), la dépendance aux prestations est totale (dépendance à 100 %), soit près de 50 000 allocataires haut-normands, ce qui place là aussi la Haute-Normandie proche du niveau national (18,8 %). Par contre, ces deux parts régionales masquent des différences sensibles entre les deux départements. Ainsi, la Seine-Maritime enregistre une valeur supérieure de cinq points à celle de l'Eure pour la part d'allocataires dépendant de 75 % à 100 % des prestations sociales et de plus de quatre points pour les allocataires dépendant à 100 %. Les parts d'allocataires en Seine-Maritime sont liées fortement aux arrondissements du Havre et de Rouen qui connaissent les deux valeurs les plus élevées de la région. Sur ces deux arrondissements, les allocataires dont les revenus sont constitués à 100 % des prestations sociales représentent ainsi respectivement 21,3 % et 21,1 % des allocataires pour lesquels les revenus sont connus. L'arrondissement de Dieppe enregistre des valeurs voisines de celles observées dans les arrondissements de l'Eure tandis que ceux de Bernay et des Andelys présentent les parts les plus faibles d'allocataires dépendant des prestations sociales, tant intégralement (100 %) que pour une grande part (de 75 % à 100 % ; carte n° 4).

Allocations et autres prestations

Ensemble des prestations sociales

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
 Nombre d' allocataires (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (32,4 %)	100 508 (41,4 %)	249 181 (45,5 %)	- (54,4 %)	349 689 (44,3 %)	619 116 (42,9 %)	11 607 586 (42,1 %)
 Nombre de personnes seules allocataires (pour 100 personnes vivant seules) au 31 déc. 2013	- (27,0 %)	27 128 (39,2 %)	95 753 (51,3 %)	- (62,6 %)	122 881 (48,0 %)	224 510 (46,8 %)	4 269 534 (44,9 %)
Nombre de femmes seules allocataires (pour 100 femmes vivant seules) au 31 déc. 2013	- (25,6 %)	13 845 (34,2 %)	50 357 (44,8 %)	- (54,7 %)	64 202 (42,0 %)	118 843 (41,8 %)	2 203 570 (40,1 %)
Nombre d' hommes seuls allocataires (pour 100 hommes vivant seuls) au 31 déc. 2013	- (28,7 %)	13 283 (46,2 %)	45 396 (61,0 %)	- (75,8 %)	58 679 (56,8 %)	105 667 (54,0 %)	2 065 964 (51,4 %)
Nombre de couples sans enfant allocataires (pour 100 couples sans enfant de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (4,2 %)	4 495 (6,3 %)	13 703 (9,1 %)	- (15,1 %)	18 198 (8,2 %)	32 827 (7,8 %)	583 673 (7,8 %)
Nombre de couples avec enfant(s) allocataires (pour 100 couples avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (56,5 %)	52 498 (73,3 %)	100 513 (71,6 %)	- (78,3 %)	153 011 (72,2 %)	269 763 (72,9 %)	4 961 334 (71,2 %)
 Nombre de familles monoparentales allocataires (pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (65,6 %)	16 387 (92,1 %)	39 212 (94,1 %)	- (≈100 %)	55 599 (93,5 %)	92 016 (92,1 %)	1 793 045 (87,6 %)
Nombre de personnes couvertes par une allocation (pour 100 habitants) au 31 décembre 2013	- (38,2 %)	297 744 (50,3 %)	640 826 (51,1 %)	- (58,0 %)	938 570 (50,9 %)	1 648 270 (49,6 %)	30 742 057 (48,5 %)
 Nombre d' allocataires dépendant de 75 % à 100 % des prestations (pour 100 allocataires dont la part des prestations dans le revenu est connue) au 31 déc. 2013	- (14,3 %)	16 086 (20,8 %)	47 220 (25,8 %)	- (33,2 %)	63 306 (24,3 %)	103 302 (22,7 %)	2 003 800 (23,8 %)
Nombre d' allocataires dépendant à 100 % des prestations (pour 100 allocataires dont la part des prestations dans le revenu est connue) au 31 déc. 2013	- (10,7 %)	12 507 (16,2 %)	37 371 (20,5 %)	- (27,3 %)	49 878 (19,2 %)	80 247 (17,6 %)	1 578 705 (18,8 %)

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

La notion d'**allocataire** renvoie à une notion de foyer et non d'individu. Un allocataire est la personne du foyer qui perçoit au moins une allocation au regard de la situation familiale et/ou monétaire de ce même foyer. Ainsi, dénombrer des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Il s'agit des personnes physiques à qui est reconnu le droit aux prestations versées. Les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire (ARS), prestation payée en une seule fois au cours du troisième trimestre de l'année, sont comptabilisés dans les effectifs d'allocataires au 31 décembre.

Les **personnes couvertes** correspondent à l'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants droit, ces derniers étant les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales).

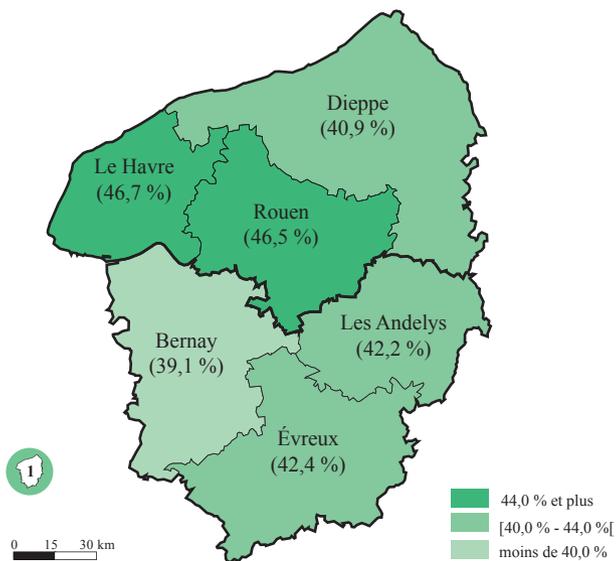
Le **RSA**, dans ces trois composantes, RSA socle, RSA socle et activité et RSA activité, couvre une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du Smic. Il s'adresse aux personnes de plus de 25 ans ou aux personnes de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge, né ou à naître. Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA jeune actif a également été mis en place à l'attention d'un public spécifique, celui des moins de 25 ans qui justifient d'au moins deux ans d'activité dans les trois dernières années. Un allocataire du RSA en situation d'isolement, c'est-à-dire ayant seul la charge d'au moins un enfant (ou à naître), peut bénéficier d'une majoration de son RSA.

La **CMU de base** est un droit accordé aux personnes couvertes par aucun régime obligatoire d'assurance maladie et ce quel que soit le niveau de leurs ressources, mais elles auront une cotisation à payer si leurs ressources dépassent un certain montant. L'affiliation à la CMU de base n'est pas automatique, il faut en faire la demande.

La **CMU complémentaire** est une protection complémentaire gratuite. Pour en bénéficier, les ressources doivent être inférieures à un plafond fixé variant selon la composition du foyer.

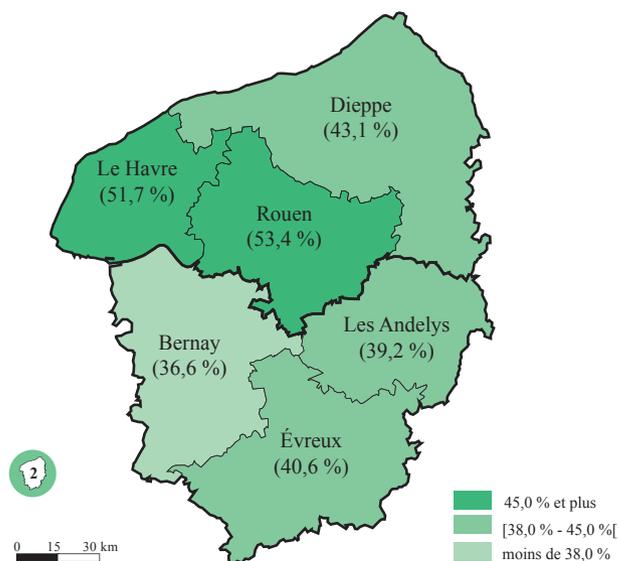
Allocations et autres prestations

Allocataires au 31 décembre 2013



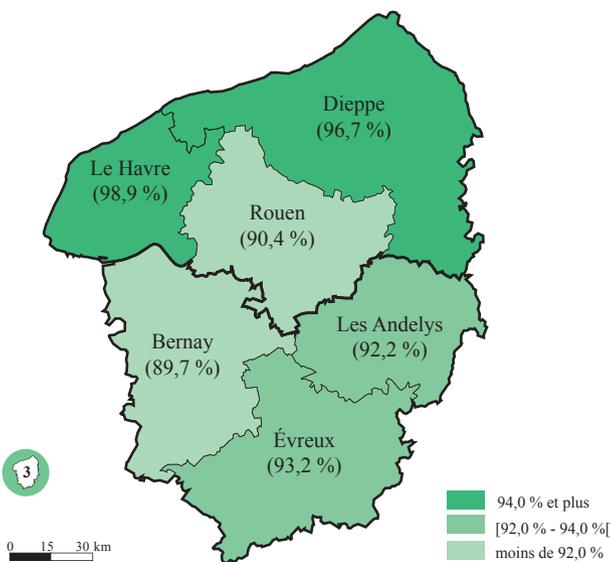
Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Personnes seules allocataires au 31 décembre 2013



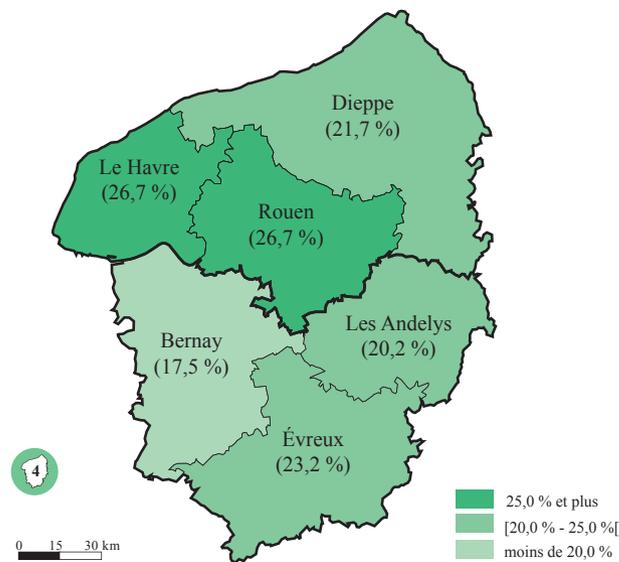
Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Familles monoparentales allocataires au 31 décembre 2013



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Allocataires dépendant de 75 % à 100 % des prestations au 31 décembre 2013



Sources : CCMSA, Cnaf

Allocations et autres prestations

Au 31 décembre 2013, la Haute-Normandie compte près de 67 000 allocataires du revenu de solidarité active (RSA), soit 8,5 % des ménages (7,6 % au niveau national). Cela représente près de 145 000 personnes couvertes par le RSA, soit 7,9 % de la population régionale (7,0 % en France hexagonale). Que ce soit au regard des allocataires ou pour l'ensemble des personnes couvertes, l'Eure (respectivement 6,8 % et 6,2 %) présente des taux nettement en deçà de ceux de la Seine-Maritime (9,2 % et 8,6 %). Les différences entre les arrondissements pour l'un et l'autre des indicateurs retenus sont importantes. Ainsi, celui du Havre présente des taux d'allocataires du RSA et de personnes couvertes près de deux fois supérieurs à celui de Bernay. Outre l'arrondissement de Bernay, ceux des Andelys et de Dieppe présentent des taux en dessous de la moyenne nationale.

Parmi l'ensemble des allocataires du RSA au 31 décembre 2013, 45,5 % sont des personnes seules en Haute-Normandie (48,2 % dans l'Hexagone). Rapporté à la population de 25-64 ans vivant seule, le taux de personnes seules allocataires du RSA est de 23,1 % en Haute-Normandie et de 19,9 % en France hexagonale. Les hommes sont majoritaires parmi ces allocataires (64,8 % en Haute-Normandie, 63,6 % au niveau national). De fait, les taux sont fortement différenciés suivant le genre : onze points séparent le taux féminin du taux masculin en Haute-Normandie. Cet écart entre les genres est moindre au niveau national (huit points), lié au fait que le différentiel entre les taux masculins haut-normand et français sont plus importants que pour les taux féminins. Concernant les disparités territoriales, la différence entre la région et le niveau national est due exclusivement à la situation seinomarine, le département de l'Eure se situant à un niveau semblable, voire inférieur tant pour le taux masculin que féminin (et donc pour les deux genres). Au niveau des arrondissements, celui du Havre se démarque nettement en enregistrant systématiquement les plus hauts taux de personnes seules allocataires du RSA, quel que soit le genre (35,3 % pour les hommes et 21,6 % pour les femmes). Les valeurs les plus faibles, sont retrouvées dans les trois arrondissements eurois pour les femmes avec des taux inférieurs à 16 %. Pour les hommes, l'arrondissement de Bernay se distingue avec un taux de l'ordre de 19 % alors que celui de Dieppe qui arrive au deuxième rang dépasse les 23 %. Ce dernier présente en effet des valeurs plus proches de celles observées dans les arrondissements eurois pour le taux d'hommes seuls allocataires du RSA, mais affiche par contre le deuxième taux le plus élevé de femmes seules allocataires de la région (19,8 %).

Au 31 décembre 2013, 1,2 % des couples haut-normands sans enfant de moins de 25 ans est allocataire du RSA, soit un peu plus de 2 600 couples. Ce taux est proche de celui de l'Hexagone (1,1 %), mais marqué par une différence plus sensible entre les départements haut-

normands : plus élevé en Seine-Maritime (1,3 %) que dans l'Eure (0,9 %). Quant aux couples avec enfant(s) de moins de 25 ans, ils sont 5,2 % à percevoir le RSA en Haute-Normandie contre 4,7 % au niveau national. Le même contraste départemental est observé pour cet indicateur puisque le taux de couples avec enfant(s) allocataires du RSA de la Seine-Maritime est supérieur de 1,5 point à celui de l'Eure. Les arrondissements de ce dernier département présentent tous des taux inférieurs à ceux de la Seine-Maritime, qu'il s'agisse des couples avec ou sans enfant(s). L'arrondissement de Bernay enregistre les *minima* pour chacun de ces deux taux, avec 0,8 % des couples sans enfant allocataires du RSA ainsi que 3,5 % des couples avec enfant(s) de moins de 25 ans. L'arrondissement du Havre affiche le plus haut taux de couples sans enfant allocataires du RSA de la région (1,4 %) et le deuxième plus haut taux pour les couples avec enfant(s) allocataires du RSA (5,6 %), après celui de Rouen (5,8 %).

Le RSA socle (avec ou sans activité, pour plus de précisions cf. encadré page 30) est attribué à 51 500 allocataires, soit 6,5 % des ménages haut-normands. Si ce taux est supérieur de plus d'un point à la moyenne nationale (5,8 %) en Seine-Maritime, il est plus faible dans l'Eure. Le taux d'allocataires du RSA activité de la Haute-Normandie (1,9 %) est voisin de celui de l'Hexagone, plus élevé en Seine-Maritime (2,1 %) que dans l'Eure (1,5 %).

Le RSA majoré est attribué à 14,9 % des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans de la région, ce qui place la Haute-Normandie au quatrième rang des régions de l'Hexagone ayant le plus fort taux, derrière le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie et le Languedoc-Roussillon. Ce taux est en effet supérieur à la moyenne hexagonale (11,9 %) dans l'Eure (12,8 %) mais surtout en Seine-Maritime (15,8 %).

Au niveau des arrondissements, celui du Havre présente systématiquement les plus fortes valeurs pour chacun des trois indicateurs considérés : 8,3 % des ménages de cet arrondissement sont couverts par le RSA socle (cf. carte n° 1), 2,5 % le sont par le RSA activité (cf. carte n° 2) et près d'une famille monoparentale sur cinq est allocataire du RSA majoré (cf. carte n° 3). À l'opposé, l'arrondissement de Bernay présente toujours les valeurs les plus faibles de la région pour chacun de ces taux (respectivement 4,0 %, 1,4 % et 11,7 %). L'arrondissement de Dieppe se distingue de ses homologues régionaux par des taux proches de la moyenne régionale pour le RSA activité (2,0 %) et le RSA majoré (14,5 %) mais un plus faible taux pour le RSA socle (5,1 %).

En 2013, la Haute-Normandie compte près de 52 000 bénéficiaires de la CMU de base, soit 2,8 % de sa population. Un écart d'un point est constaté entre l'Eure et la Seine-Maritime, ce dernier département se retrouvant proche du niveau national (3,0 %).

Allocations et autres prestations

La CMU complémentaire concerne un peu plus de 131 000 bénéficiaires, ce qui représente 7,1 % de la population régionale. L'Eure et la Seine-Maritime, avec respectivement des taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire de 5,9 % et de 7,7 %, se situent de part et d'autre de la moyenne hexagonale (6,4 %).

Au niveau des arrondissements (cf. carte n° 4), les taux de bénéficiaires de la CMU de base au 31 décembre 2013 suivent la même tendance. Ainsi, les arrondissements de Rouen, du Havre et, à un degré moindre, d'Évreux affichent des taux deux fois supérieurs à ceux observés dans celui de Bernay.

Solidarité et insertion

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Nombre d' allocataires du RSA (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (3,3 %)	16 469 (6,8 %)	50 281 (9,2 %)	- (15,9 %)	66 750 (8,5 %)	107 880 (7,5 %)	2 100 357 (7,6 %)
Nombre de personnes couvertes par le RSA (pour 100 habitants) au 31 décembre 2013	- (2,8 %)	36 943 (6,2 %)	107 959 (8,6 %)	- (13,5 %)	144 902 (7,9 %)	232 045 (7,0 %)	4 444 978 (7,0 %)
Nombre de personnes seules allocataires du RSA (pour 100 personnes de 25-64 ans vivant seules) au 31 décembre 2013	- (8,2 %)	7 166 (19,3 %)	23 179 (24,6 %)	- (37,0 %)	30 345 (23,1 %)	49 850 (20,7 %)	1 011 884 (19,9 %)
Nombre de femmes seules allocataires du RSA (pour 100 femmes de 25-64 ans vivant seules) au 31 décembre 2013	- (7,0 %)	2 457 (14,7 %)	8 236 (18,3 %)	- (30,0 %)	10 693 (17,3 %)	17 719 (16,0 %)	368 123 (15,6 %)
Nombre d' hommes seuls allocataires du RSA (pour 100 hommes de 25-64 ans vivant seuls) au 31 décembre 2013	- (9,3 %)	4 709 (23,1 %)	14 943 (30,5 %)	- (45,8 %)	19 652 (28,3 %)	32 131 (24,7 %)	643 761 (23,5 %)
Nombre de couples sans enfant allocataires du RSA (pour 100 couples sans enfant de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (0,4 %)	644 (0,9 %)	1 989 (1,3 %)	- (3,0 %)	2 633 (1,2 %)	4 371 (1,0 %)	81 093 (1,1 %)
Nombre de couples avec enfant(s) allocataires du RSA (pour 100 couples avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (1,5 %)	2 987 (4,2 %)	7 943 (5,7 %)	- (9,3 %)	10 930 (5,2 %)	17 551 (4,7 %)	329 877 (4,7 %)
 Nombre d' allocataires du RSA socle - avec ou sans activité - (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (2,4 %)	12 765 (5,3 %)	38 736 (7,1 %)	- (13,1 %)	51 501 (6,5 %)	80 838 (5,6 %)	1 610 931 (5,8 %)
 Nombre d' allocataires du RSA activité (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (0,9 %)	3 704 (1,5 %)	11 545 (2,1 %)	- (3,1 %)	15 249 (1,9 %)	27 042 (1,9 %)	489 426 (1,8 %)
 Nombre d' allocataires du RSA majoré (pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (5,0 %)	2 279 (12,8 %)	6 566 (15,8 %)	- (20,9 %)	8 845 (14,9 %)	13 967 (14,0 %)	243 566 (11,9 %)
 Nombre de bénéficiaires de la CMU de base (pour 100 habitants) en 2013**	- (1,1 %)	12 644 (2,1 %)	39 195 (3,1 %)	- (6,2 %)	51 839 (2,8 %)	79 890 (2,4 %)	1 898 330 (3,0 %)
Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire (pour 100 habitants) en 2013**	- (2,5 %)	34 678 (5,9 %)	96 434 (7,7 %)	- (12,5 %)	131 112 (7,1 %)	210 328 (6,3 %)	4 057 196 (6,4 %)

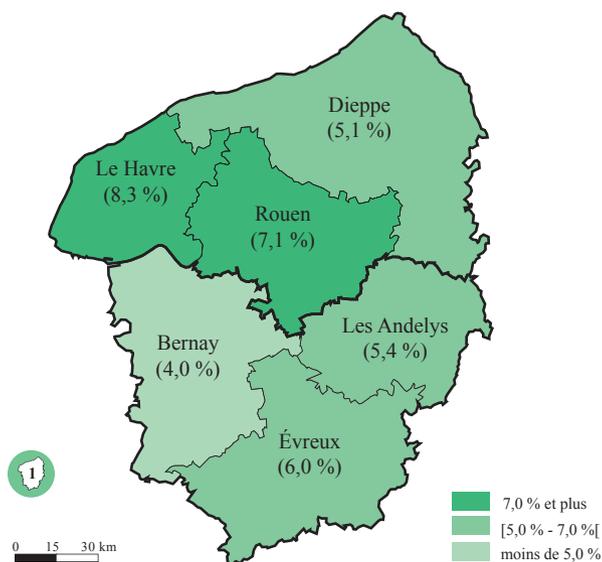
* minimum et maximum des départements de France hexagonale

Sources : CCMSA, Cnaf, Fonds CMU, Insee RP 2012

** les décomptes des bénéficiaires de la CMU (de base et complémentaire) et la source utilisée sont différents selon l'échelon géographique étudié. Les données nationales, régionales et départementales sont issues des effectifs publiés par le Fonds CMU (sources : CCMSA, Cnamts, RSI). Il s'agit de données obtenues pour l'année 2013 en effectuant une moyenne du nombre de bénéficiaires des douze mois de l'année 2013. Pour le calcul des taux, ces effectifs ont été rapportés à la population au RP 2012. Ces données ne sont pas comparables à celles présentées par arrondissement. En effet, ces dernières comptabilisent les bénéficiaires de la CMU au 31 décembre 2013, effectifs fournis par la Cnam et le RSI de Haute-Normandie. Les taux sont calculés en rapportant les effectifs à la population au RP 2012. Avec la même source et la même méthode de dénombrement que pour les arrondissements, les valeurs régionales s'élèvent à 3,2 % pour la CMU de base (2,5 % dans l'Eure et 3,5 % en Seine-Maritime). Cette méthode de calcul n'est pas transposable à l'échelon national

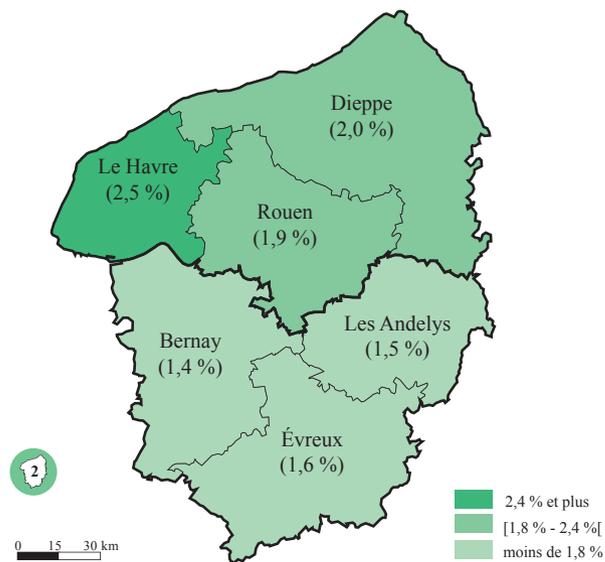
Allocations et autres prestations

**Allocataires du RSA socle
au 31 décembre 2013**



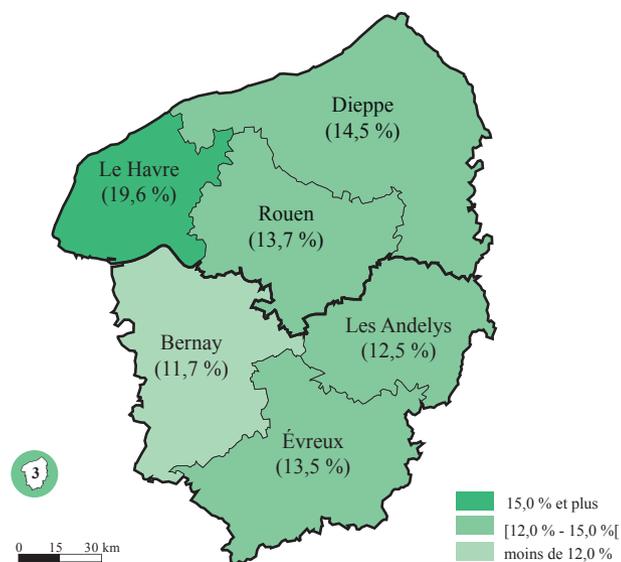
Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

**Allocataires du RSA activité
au 31 décembre 2013**



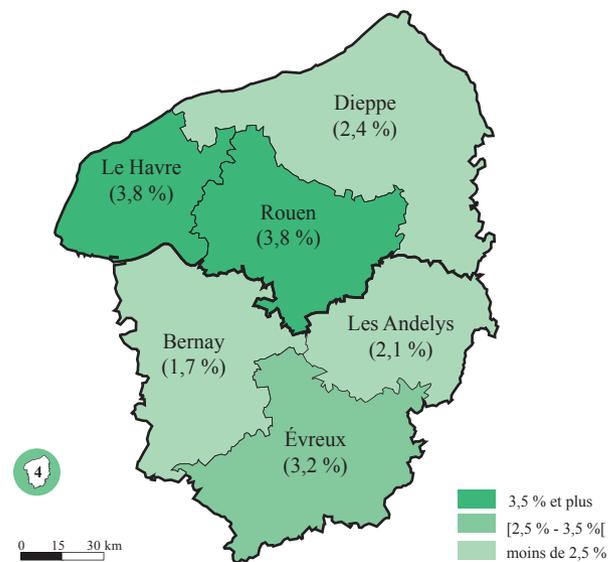
Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

**Allocataires du RSA majoré
au 31 décembre 2013**



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

**Bénéficiaires de la CMU de base
au 31 décembre 2013**



Sources : Cnam, Insee RP 2012

Logement

Au 1^{er} janvier 2012, 56,5 % des ménages haut-normands sont propriétaires de leur résidence principale, soit une proportion en deçà de la moyenne de province (60,1 %), et même de l'ensemble de la France hexagonale (57,8 %). Un écart important (onze points) est relevé entre les deux départements : 64,3 % dans l'Eure contre 53,0 % en Seine-Maritime. Au niveau des arrondissements, de fortes disparités sont retrouvées. Ainsi, comme le révèle la carte n° 1, celui de Rouen est le seul de la région où moins de la moitié des ménages (49,2 %) est propriétaire, celui du Havre n'étant pas si éloigné de ce seuil (53,3 %). Inversement, avec sept ménages sur dix propriétaires, l'arrondissement de Bernay est celui où cette part est la plus forte. De façon plus générale, plus l'arrondissement est peuplé et urbanisé, moins la part des ménages propriétaires de leur résidence principale est importante.

À ce même recensement, un peu plus de 208 000 résidences principales ont été construites avant 1946, soit 27,0 % de l'ensemble des résidences principales construites avant 2010. Ce pourcentage, proche de la valeur nationale (26,8 %), est le même pour les deux départements. Cette homogénéité départementale masque cependant quelques différences au niveau des arrondissements. Ainsi, si un tiers des résidences principales a été construit avant 1946 dans les arrondissements de Dieppe (35,4 %) et de Bernay (31,0 %), les autres valeurs sont plutôt de l'ordre du quart, s'échelonnant entre 24,6 % (celui d'Évreux) et 26,7 % (celui des Andelys).

Les résidences principales construites récemment (entre 1991 et 2009) représentent 17,9 % de l'ensemble des résidences principales construites avant 2010 en Haute-Normandie, soit un peu moins qu'au niveau national (20,8 %). Cette valeur globale masque cependant une certaine hétérogénéité entre les départements, avec plus d'une résidence principale sur cinq construite entre 1991 et 2009 dans l'Eure contre moins d'une sur six en Seine-Maritime. Au niveau des arrondissements, celui de Bernay ressort particulièrement avec près d'un quart de ses résidences principales construites entre 1991 et 2009, tandis que cela ne concerne qu'un septième des résidences principales de l'arrondissement du Havre.

Un peu plus de 5 000 résidences principales sans confort (n'ayant ni baignoire ni douche) sont dénombrées en Haute-Normandie au recensement de 2012, soit 0,7 % des résidences principales. Des proportions similaires sont relevées dans l'Eure (0,6 %), la Seine-Maritime (0,7 %) et l'Hexagone (0,6 %). À un niveau géographique plus fin, la situation est plus contrastée puisque l'arrondissement de Dieppe présente une part de résidences principales sans confort (1,2 %) deux fois plus élevée que celles des arrondissements de Rouen et d'Évreux (0,5 % chacun).

Au 1^{er} janvier 2013, 1,9 % des ménages fiscaux haut-normands sont en suroccupation légère ou lourde (*cf.* encadré page suivante pour plus de précisions), proportion en deçà de la valeur hexagonale (2,9 %), mais proche de la valeur de la France hors Île-de-France (1,8 %). Peu de différences sont observées entre les départements mais l'analyse infra-départementale révèle des disparités entre les arrondissements haut-normands (*cf.* carte n° 2). Ainsi, plus de 2 % des ménages fiscaux sont en suroccupation légère ou lourde dans les arrondissements d'Évreux (2,1 %) et du Havre (2,3 %), tandis que les autres sont proches de la valeur régionale ou au même niveau, hormis celui de Bernay très en dessous avec 1,4 %.

En Haute-Normandie, 22,3 % des résidences principales sont des logements sociaux au 1^{er} janvier 2014, soit davantage qu'au niveau national (16,8 % et 15,0 % en France hors Île-de-France). Cette différence est surtout le fait de la Seine-Maritime (24,7 %), et tout particulièrement des arrondissements de Rouen et du Havre pour lesquels les logements sociaux représentent plus du quart des résidences principales contre, à l'opposé, un dixième des logements dans l'arrondissement de Bernay (*cf.* carte n° 3). La densité de logements sociaux est reliée à celle de la population comme le caractérise la superposition de la carte n° 3 à la carte n° 1 de la page 9 ; plus un territoire est densément peuplé, plus la densité de logements sociaux est élevée. Parmi les 176 000 logements sociaux de Haute-Normandie, 17,9 % sont des logements individuels, soit une proportion supérieure à celle observée dans l'Hexagone (15,8 %), mais en deçà de la valeur de la France hors Île-de-France (20,6 %). Des différences sensibles existent entre les deux départements, avec quasiment le double de logements individuels dans l'Eure par rapport à la Seine-Maritime. Par ailleurs, près du tiers des logements sociaux eurois a été construit après 1990 contre un peu plus d'un cinquième des logements sociaux de Seine-Maritime. La France hexagonale (27,8 %) et la France hors Île-de-France (29,4 %) se situent entre les deux départements haut-normands. À l'échelon des arrondissements ceux où la part des logements sociaux individuels est la plus élevée sont ceux où il y a le plus de logements sociaux récents. Ainsi, l'arrondissement de Rouen présente à la fois la plus faible proportion de logements sociaux individuels (12,8 %) et la deuxième plus faible part de logements sociaux construits depuis 1990 (22,5 %), comme le montre la carte n° 4. Inversement, l'arrondissement de Bernay enregistre les plus fortes proportions de logements sociaux individuels (40,6 %) et de logements sociaux récents (41,0 %). À souligner toutefois que l'arrondissement de Dieppe fait figure d'exception affichant une forte proportion de logements sociaux individuels (33,6 %) mais une part de logements sociaux construits depuis 1990 proche de la moyenne régionale (25,2 %).

Parc de logements et conditions de logement

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
 Nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale (pour 100 ménages) au 1 ^{er} janvier 2012	- (33,1 %)	155 986 (64,3 %)	290 131 (53,0 %)	- (72,2 %)	446 117 (56,5 %)	837 656 (58,1 %)	15 934 249 (57,8 %)
Nombre de résidences principales construites avant 1946 (pour 100 résidences principales construites avant 2010) au 1 ^{er} janvier 2012**	- (12,8 %)	63 691 (27,0 %)	144 401 (27,0 %)	- (57,3 %)	208 092 (27,0 %)	397 479 (28,3 %)	7 202 282 (26,8 %)
Nombre de résidences principales construites entre 1991 et 2009 (pour 100 résidences principales construites avant 2010) au 1 ^{er} janvier 2012**	- (7,2 %)	51 223 (21,7 %)	86 851 (16,3 %)	- (34,1 %)	138 073 (17,9 %)	263 570 (18,8 %)	5 581 528 (20,8 %)
Nombre de résidences principales sans confort (pour 100 résidences principales) au 1 ^{er} janvier 2012	- (0,2 %)	1 435 (0,6 %)	3 703 (0,7 %)	- (2,1 %)	5 138 (0,7 %)	10 896 (0,8 %)	169 566 (0,6 %)
 Nombre de ménages fiscaux en suroccupation légère ou lourde (pour 100 ménages fiscaux) au 1 ^{er} janvier 2013	- (0,6 %)	4 506 (1,8 %)	10 100 (1,9 %)	- (12,8 %)	14 606 (1,9 %)	23 259 (1,6 %)	791 535 (2,9 %)
 Nombre de logements sociaux (pour 100 résidences principales) au 1 ^{er} janvier 2014	- (5,1 %)	40 991 (16,9 %)	135 121 (24,7 %)	- (35,3 %)	176 112 (22,3 %)	288 939 (20,0 %)	4 634 436 (16,8 %)
Nombre de logements sociaux individuels (pour 100 logements sociaux) au 1 ^{er} janvier 2014	- (0,1 %)	11 392 (27,8 %)	20 131 (14,9 %)	- (56,8 %)	31 523 (17,9 %)	71 475 (24,7 %)	733 571 (15,8 %)
 Nombre de logements sociaux construits depuis 1990 (pour 100 logements sociaux) au 1 ^{er} janvier 2014	- (15,2 %)	13 489 (32,9 %)	28 624 (21,2 %)	- (54,4 %)	42 113 (23,9 %)	68 881 (23,8 %)	1 289 082 (27,8 %)

Sources : Dreal Haute-Normandie - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, SOeS RPLS, DGFIP/SOeS - Filocom 2013, Insee RP 2012
* minimum et maximum des départements de France hexagonale

** du fait de l'étalement de la collecte des données du recensement sur cinq ans, les observations portant sur les logements achevés au cours des dernières années sont partielles. En conséquence, les indicateurs faisant intervenir ce critère ne portent que sur les logements achevés avant 2010

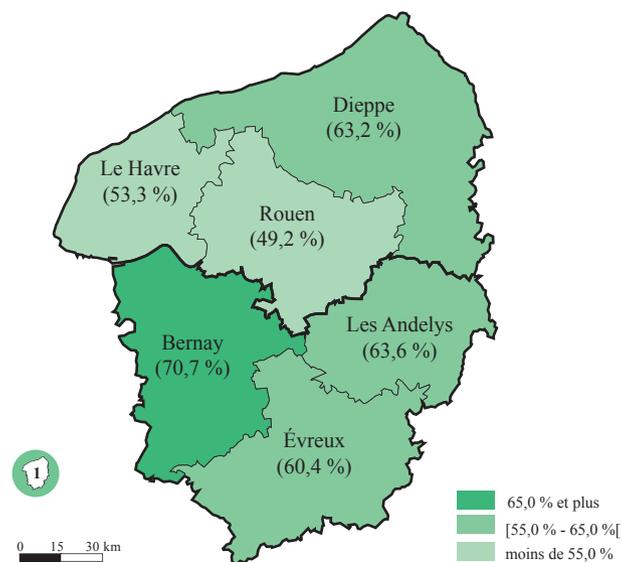
*Une **résidence principale sans confort** est un logement ne disposant ni de douche ni de baignoire et qui est occupé, de façon habituelle et à titre principal, par une ou plusieurs personnes qui constitue(nt) un ménage.*

*Selon l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la **suroccupation légère** est définie comme une superficie habitable de moins de 16 m² pour la première personne et de moins de 11 m² pour les personnes suivantes. La **suroccupation lourde** est définie comme une superficie habitable de moins de 9 m² par personne.*

*Le **logement individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (maison). Un **logement collectif** (appartement) est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.*

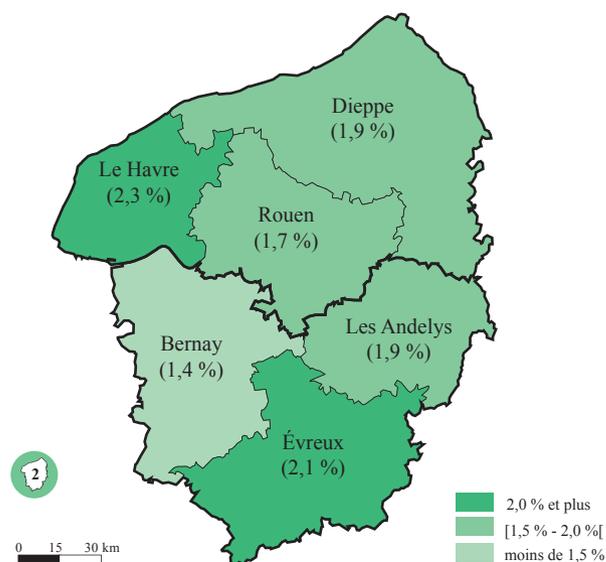
Logement

Ménages propriétaires de leur résidence principale au 1^{er} janvier 2012



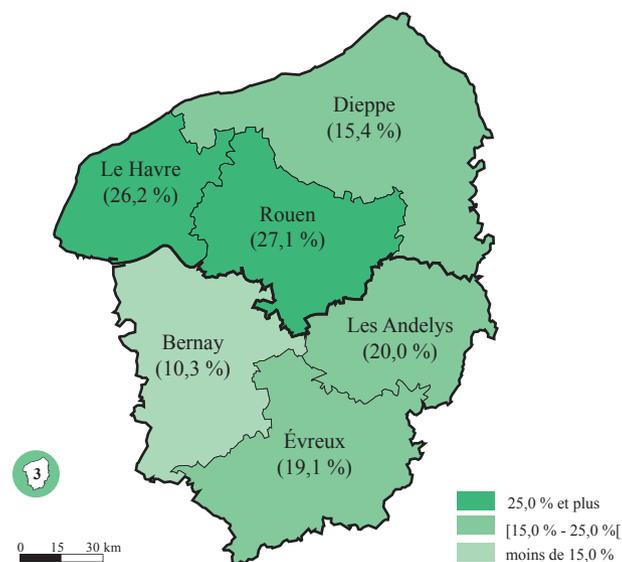
Source : Insee RP 2012

Ménages fiscaux en suroccupation légère ou lourde au 1^{er} janvier 2013



Source : Dreal Haute-Normandie, DGFIP/SOeS - Filocom 2013

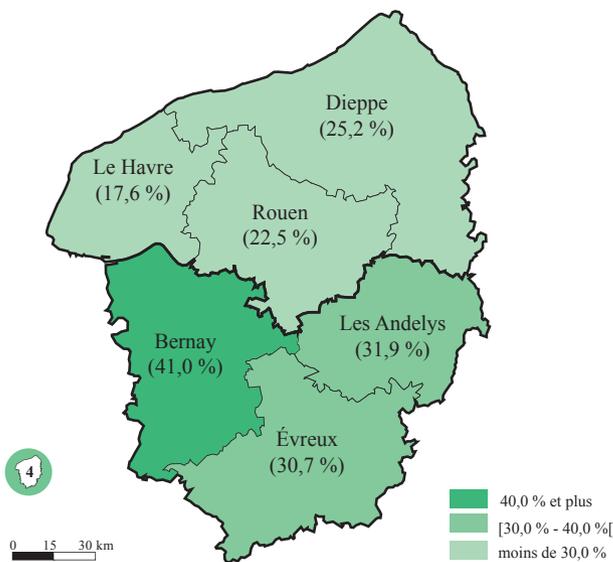
Logements sociaux au 1^{er} janvier 2014



Sources : Dreal Haute-Normandie - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, SOeS RPLS, Insee RP 2012

cohésion sociale

Logements sociaux construits depuis 1990 au 1^{er} janvier 2014



Source : Dreal Haute-Normandie - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, SOeS RPLS

Logement

En 2012, le taux de pauvreté des ménages propriétaires de leur résidence principale est de 5,2 % en Haute-Normandie. Ce taux est inférieur à celui de la France hexagonale (6,8 %), constat retrouvé aussi bien dans l'Eure (5,6 %) qu'en Seine-Maritime (5,0 %). Le taux de pauvreté des ménages locataires de la région est équivalent au niveau national (26,4 % chacun), avec peu de différences entre les départements (26,1 % dans l'Eure et 26,5 % en Seine-Maritime). Cette homogénéité entre départements masque de réelles différences entre les arrondissements. Ainsi, les arrondissements de Rouen et du Havre enregistrent les plus faibles taux de pauvreté des ménages propriétaires (respectivement 4,3 % et 4,5 %), tandis que celui de Dieppe affiche le plus important de la région (7,3 %) comme l'illustre la carte n° 1. Les taux des arrondissements eurois sont par contre plus proches, allant de 5,3 % pour celui d'Évreux à 6,3 % pour celui de Bernay. Concernant le taux de pauvreté des ménages locataires, les écarts sont moins marqués : les arrondissements du Havre et d'Évreux présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale (27,3 % chacun), les autres arrondissements enregistrant des valeurs plutôt en deçà de cette moyenne.

En Haute-Normandie, près de 190 000 allocataires perçoivent au 31 décembre 2013 une aide pour se loger, qu'il s'agisse de l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère social (ALS) ou l'allocation de logement à caractère familial (ALF). Rapporté au nombre de ménages, cet effectif porte le taux d'allocataires à 24,0 %, niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale (22,8 %) mais avec un écart sensible entre les deux départements : 26,2 % en Seine-Maritime et 18,9 % dans l'Eure. Cette disparité entre départements se retrouve de façon

amplifiée au niveau des arrondissements comme le révèle la carte n° 2, avec un écart d'au moins dix points entre les arrondissements présentant les valeurs extrêmes : l'arrondissement de Bernay (16,5 %) *versus* les arrondissements du Havre (26,5 %) et de Rouen (28,0 %). Hormis ces deux derniers arrondissements, tous les taux relevés sont à inférieurs à 21 %, et donc bien en deçà de la moyenne nationale.

Si globalement, le taux de ménages allocataires percevant une allocation logement est peu différent de la moyenne nationale, les taux par type d'allocation révèlent des dissemblances. Ainsi, au 31 décembre 2013, 13,0 % des ménages haut-normands perçoivent l'APL, soit un taux supérieur de trois points au niveau national (10,1 %). En revanche, les taux d'allocataires de l'ALF et de l'ALS observés en Haute-Normandie (respectivement 3,7 % et 7,2 %) sont en deçà de ceux de la France hexagonale (respectivement 4,3 % et 8,4 %). À un niveau géographique plus fin, les observations sont également différentes selon l'aide retenue. Le taux d'allocataires de l'APL varie fortement, du simple dans l'arrondissement de Bernay (7,3 %) au double dans celui de Rouen (15,2 %). Concernant le taux d'allocataires de l'ALF, peu de différences sont constatées entre les départements, comme au sein des arrondissements de la région : les valeurs infra-départementales s'échelonnent entre 3,1 % (arrondissement de Rouen) et 4,6 % (ceux de Bernay et de Dieppe). Par contre, une forte disparité départementale est enregistrée pour le taux d'allocataires de l'ALS avec un taux seinomarin (8,5 %) presque double du taux eurois (4,4 %), les trois arrondissements eurois présentant des taux inférieurs à 5 % tandis que les valeurs seinomarines sont comprises entre 6,6 % (arrondissement de Dieppe) et 9,7 % (arrondissement de Rouen).

L'allocation logement s'adresse aux personnes payant un loyer ou remboursant un prêt pour une résidence principale si leurs ressources sont modestes. Elle se décline en trois prestations non cumulables : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

L'aide personnalisée au logement (APL) est destinée à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État (fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort), soit accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un prêt d'accession sociale, un prêt aidé à l'accession à la propriété ou encore un prêt conventionné pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans améliorations, l'agrandissement ou l'aménagement du logement.

L'allocation de logement à caractère familial (ALF) concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ou qui forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'allocation de logement à caractère social (ALS) s'adresse aux personnes qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF. Les conditions d'ouverture du droit sont, pour la plupart, identiques pour ces trois prestations. Elles se résument en quatre points :

- l'existence d'une charge de logement (loyer, remboursement de prêt) ;
- le logement est la résidence principale du demandeur, de son conjoint ou d'une personne à charge ;
- les ressources n'excèdent pas certains plafonds ;
- les personnes de nationalité étrangère doivent justifier de la régularité de leur séjour.

Aspects financiers

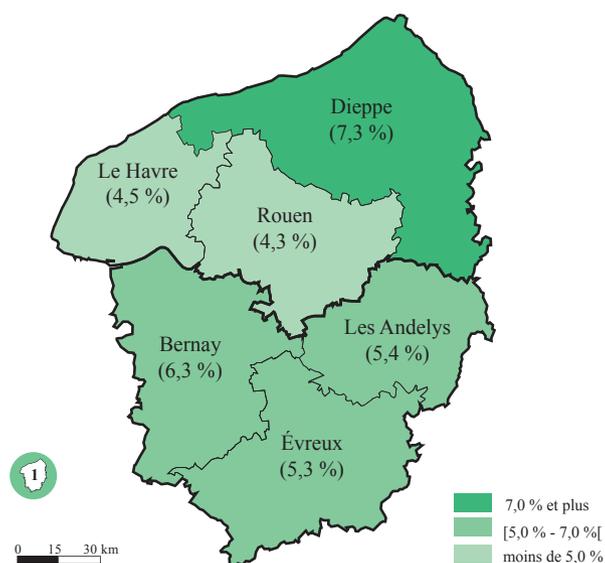
	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
1 Taux de paupreté des ménages propriétaires en 2012**	2,8 %	5,6 %	5,0 %	14,7 %	5,2 %	6,0 %	6,8 %
Taux de paupreté des ménages locataires en 2012**	17,4 %	26,1 %	26,5 %	36,9 %	26,4 %	25,8 %	26,4 %
2 Nombre d' allocataires percevant une allocation logement (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (13,8 %)	45 964 (18,9 %)	143 212 (26,2 %)	- (32,1 %)	189 176 (24,0 %)	339 309 (23,5 %)	6 288 184 (22,8 %)
Nombre d' allocataires de l'APL (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (5,6 %)	25 858 (10,7 %)	76 835 (14,0 %)	- (18,2 %)	102 693 (13,0 %)	175 910 (12,2 %)	2 772 624 (10,1 %)
Nombre d' allocataires de l'ALF (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (1,9 %)	9 507 (3,9 %)	19 764 (3,6 %)	- (8,0 %)	29 271 (3,7 %)	53 580 (3,7 %)	1 193 600 (4,3 %)
Nombre d' allocataires de l'ALS (pour 100 ménages) au 31 décembre 2013	- (3,4 %)	10 599 (4,4 %)	46 613 (8,5 %)	- (16,0 %)	57 212 (7,2 %)	109 819 (7,6 %)	2 321 960 (8,4 %)

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

** pour plus de précisions sur les taux de paupreté cf. encadré page 27

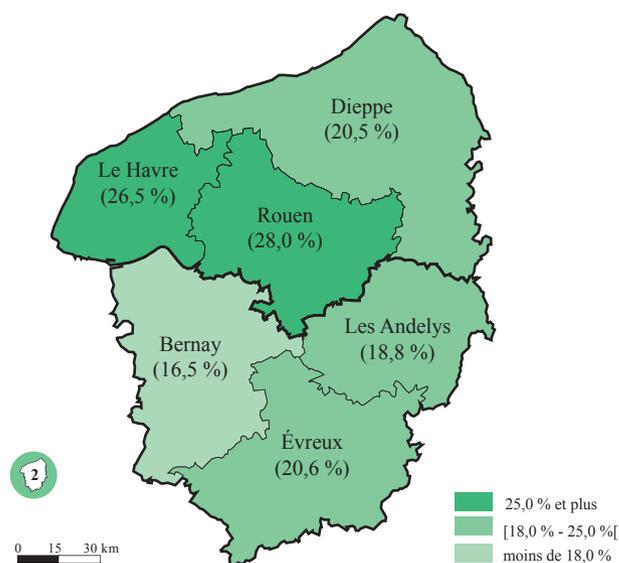
Sources : CCMSA, Cnaf, Insee - Filosofi, Insee RP 2012

Paupreté des ménages propriétaires en 2012



Source : Insee - Filosofi

Allocataires percevant une allocation logement au 31 décembre 2013



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Personnes handicapées

Au 31 décembre 2013, la Haute-Normandie compte un peu plus de 30 000 allocataires de 20-59 ans percevant une allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 3,2 allocataires pour 100 personnes de cette tranche d'âge. Ce taux est au-dessus de celui du niveau national (2,7 %), aussi bien dans l'Eure (3,0 %) qu'en Seine-Maritime (3,2 %).

Des différences existent suivant le profil des allocataires entre la région et la France hexagonale. Ainsi, en ne considérant que les allocataires de l'AAH vivant seuls, la part est sensiblement plus faible en Haute-Normandie (67,2 %) qu'en France hexagonale (70,3 %). La Haute-Normandie est ainsi la deuxième région de France hexagonale où la part des allocataires de l'AAH vivant seuls est la plus faible, après la Picardie. Il existe finalement peu de différences entre les départements et entre les arrondissements. Ainsi, comme le montre la carte n° 1, il y a un peu moins d'un point d'écart pour le taux d'allocataires de 20-59 ans de l'AAH entre les extrêmes que sont, d'un côté, l'arrondissement des Andelys (2,7 %) et, de l'autre, celui de Dieppe (3,5 %). Pour la part des allocataires de l'AAH vivant seuls, c'est en Seine-Maritime que se situent les *extrema* entre les arrondissements de Haute-Normandie, celui de Dieppe ayant la part la plus faible (63,7 %) et ceux de Rouen et du Havre les parts les plus élevées (respectivement 68,5 % et 68,8 %).

La Haute-Normandie compte un peu plus de 6 100 allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31 décembre 2013, soit 1,3 allocataire pour 100 personnes de moins

de 20 ans. L'Eure présente un taux d'allocataires de l'AEEH légèrement supérieur à celui de la Seine-Maritime (1,6 % contre 1,2 %), tout en restant proche du taux hexagonal (1,4 %). Comme l'illustre la carte n° 2, les arrondissements de l'Eure présentent les taux d'allocataires de l'AEEH les plus élevés (1,6 % dans ceux d'Évreux et des Andelys et 1,4 % dans celui de Bernay) tandis que les arrondissements de Seine-Maritime enregistrent les taux les plus faibles, avec pour minimum 1 % dans celui de Dieppe.

Un peu plus de 2 500 enfants domiciliés en Haute-Normandie perçoivent un complément pour l'AEEH au 31 décembre 2013, celui-ci étant accordé dès lors que le handicap de l'enfant entraîne des contraintes particulièrement lourdes pour la famille (*cf.* encadré ci-dessous). Ces enfants représentent 0,5 % de la population des Haut-Normands âgés de moins de 20 ans sans différences notables entre les deux départements, ni avec le niveau national. Au regard de l'ensemble des enfants couverts par l'AEEH, le complément est perçu par 39,7 % d'entre eux ; ce pourcentage est de 41,0 % au niveau national. Dans la région, les compléments de 4^e, 5^e et 6^e catégories pour l'AEEH sont attribués à un peu plus de 700 enfants, soit 0,15 % des jeunes de moins de 20 ans (0,13 % en France hexagonale) et 11,1 % des enfants couverts par l'AEEH (9,2 % en France hexagonale). Les proportions d'allocataires percevant un complément pour l'AEEH (quelle que soit sa catégorie) présentent de très faibles disparités au niveau départemental comme au niveau des arrondissements.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est destinée à soutenir les adultes en situation de handicap en leur apportant un revenu d'existence pour faire face aux dépenses quotidiennes. Elle est versée, sous conditions de ressources, aux personnes âgées d'au moins 20 ans (dès 16 ans si l'allocataire n'est plus à charge des parents) et atteintes d'incapacité d'au moins 80 % ou de 50 % à 79 % en cas d'impossibilité de travailler depuis au moins un an. Le versement de l'AAH prend fin à partir de l'âge minimum légal de départ à la retraite, en cas d'incapacité de 50 % à 79 % (basculement vers le régime de retraite pour inaptitude). En cas d'incapacité d'au moins 80 %, une AAH différentielle (allocation mensuelle réduite) peut être versée au-delà de l'âge minimum légal de départ à la retraite en complément d'une retraite inférieure au minimum vieillesse.

L'âge minimum de départ à la retraite progressant, certains allocataires de l'AAH sont donc âgés de plus de 60 ans. Le taux d'allocataires calculé dans ce document rapporte les allocataires de l'AAH âgés de 20-59 ans à la population âgée de 20-59 ans. Au 31 décembre 2013, la Haute-Normandie dénombre 32 867 allocataires de l'AAH dont 30 078 âgés de 20 à 59 ans. Que ce soit en Haute-Normandie ou en France hexagonale, les allocataires de 20-59 ans représentent environ 90 % de l'ensemble des allocataires de l'AAH.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) apporte un soutien aux parents à charge d'un enfant handicapé âgé de moins de 20 ans et présentant une incapacité permanente d'au moins 80 % ou entre 50 % et 79 % (si l'enfant fréquente un établissement d'enseignement adapté ou si son état exige le recours à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile).

Le montant de l'AEEH de base peut être majoré par un complément AEEH dès lors que le handicap de l'enfant entraîne des contraintes particulièrement lourdes pour la famille. Il existe six catégories de compléments AEEH correspondant à six montants de compléments d'allocation, le classement dans l'une de ces catégories étant effectué par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les compléments sont attribués en fonction de plusieurs facteurs : l'éventuelle cessation ou réduction d'activité professionnelle du(des) parent(s), l'embauche ou non d'une tierce personne pour les soins et la surveillance des enfants et le montant des dépenses engagées du fait de l'état de santé de l'enfant, le complément de sixième catégorie correspondant au montant le plus élevé. Les informations sur les compléments et leur montant sont consultables sur le site Internet suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14809.xhtml>

Personnes handicapées

Allocations pour personnes handicapées

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
1 Nombre d' allocataires de 20-59 ans de l'AAH (pour 100 personnes de 20-59 ans) au 31 décembre 2013	- (1,5 %)	9 039 (3,0 %)	21 039 (3,2 %)	- (5,6 %)	30 078 (3,2 %)	52 667 (3,1 %)	885 698 (2,7 %)
Nombre d' allocataires de l'AAH vivant seuls** (pour 100 allocataires de l'AAH) au 31 déc. 2013	- (62,7 %)	6 524 (66,1 %)	15 561 (67,7 %)	- (82,1 %)	22 085 (67,2 %)	39 836 (68,1 %)	694 065 (70,3 %)
2 Nombre d' allocataires de l'AEEH (pour 100 personnes de moins de 20 ans) au 31 déc. 2013	- (0,8 %)	2 437 (1,6 %)	3 691 (1,2 %)	- (2,1 %)	6 128 (1,3 %)	10 157 (1,2 %)	211 931 (1,4 %)
Nombre d' enfants couverts par l'AEEH	-	2 596	3 880	-	6 476	10 723	225 256
Nombre d' enfants percevant un complément pour l'AEEH (pour 100 personnes de moins de 20 ans) au 31 décembre 2013	- (0,2 %)	865 (0,6 %)	1 707 (0,5 %)	- (1,3 %)	2 572 (0,5 %)	4 832 (0,6 %)	92 410 (0,6 %)
Nombre d' enfants percevant un complément de 4^e, 5^e ou 6^e catégorie*** pour l'AEEH (pour 100 personnes de moins de 20 ans) au 31 déc. 2013	- (0,0 %)	284 (0,2 %)	438 (0,1 %)	- (0,4 %)	722 (0,2 %)	1 304 (0,2 %)	20 783 (0,1 %)

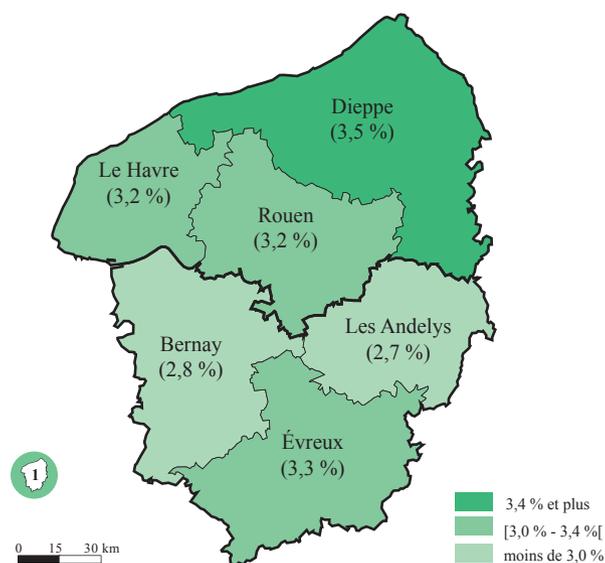
* minimum et maximum des départements de France hexagonale

** allocataires tous âges confondus

*** pour plus de précision cf. encadré page précédente

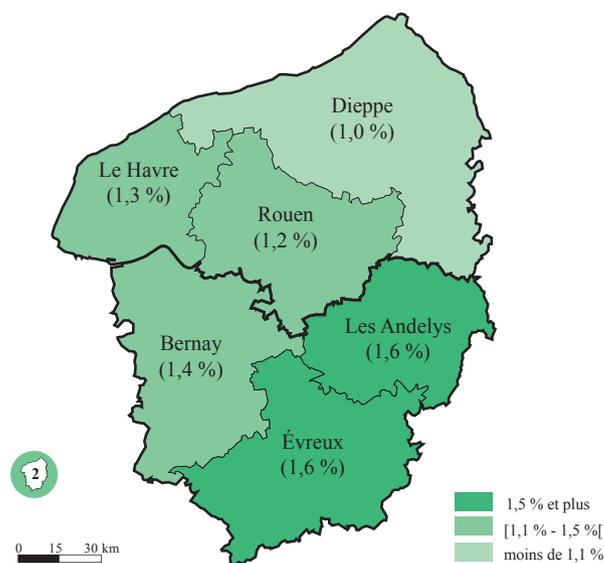
Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Allocataires de 20-59 ans de l'AAH au 31 décembre 2013



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Allocataires de l'AEEH au 31 décembre 2013



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Enfance et familles

Au recensement de 2012, les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans représentent plus d'une famille sur deux en Haute-Normandie, dans ses deux départements comme en France hexagonale. Au niveau des arrondissements, deux connaissent une part de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans inférieure à 50 %, un peu plus nettement pour l'un (48,7 % pour celui de Dieppe) que pour l'autre (49,7 % pour celui de Bernay). Tous les autres arrondissements affichent des parts supérieures aux valeurs régionale et nationale, avec un maximum relevé au sein de l'arrondissement des Andelys, où plus de 55 % des familles ont au moins un enfant de moins de 25 ans.

Au 1^{er} janvier 2012, plus d'un cinquième (21,9 %) des familles haut-normandes avec enfant(s) de moins de 25 ans est constitué d'un seul parent. Ce sont ainsi près de 100 000 enfants de moins de 25 ans qui vivent dans les 60 000 familles monoparentales de la région. L'Eure présente une part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans de 19,9 %, tandis que la part affichée en Seine-Maritime (22,9 %) se rapproche davantage du niveau national (22,7 %). Au niveau des arrondissements, les plus fortes proportions de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans sont observées dans les plus peuplés et urbanisés, à savoir ceux de Rouen (24,8 %) et du Havre (23,3 %) et, dans une moindre mesure, dans celui d'Évreux (22,1 %). Les plus faibles parts sont relevées au niveau des arrondissements de Bernay et de Dieppe, avec des valeurs de l'ordre de 17 % comme le révèle la carte n° 1.

Au 31 décembre 2013, un peu plus de 21 000 familles perçoivent une allocation de soutien familial (ASF) en Haute-Normandie, soit 7,8 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans. Ce taux plus élevé que celui de France hexagonale (7,2 %) est dû exclusivement à la Seine-Maritime, le taux eurois étant en deçà de la moyenne nationale. Le taux élevé en Seine-Maritime est le fait de deux arrondissements : ceux de Rouen et surtout du Havre. Comme l'illustre la carte n° 2, le troisième arrondissement de ce département, celui de Dieppe, présente un taux d'allocataires très bas puisqu'il est quasiment au niveau de l'arrondissement de Bernay (respectivement 5,7 % et 5,5 %) qui enregistre la plus faible valeur de la région.

Plus des trois quarts (76,9 %) des familles haut-normandes avec enfant(s) de moins de 25 ans sont allocataires de la Caf ou de la MSA au 31 décembre 2013, soit deux points de plus qu'au niveau national (74,9 %). Peu de différences sont observées entre les départements et également entre les arrondissements, avec un écart

de seulement trois points entre le minimum (celui des Andelys, 75,4 %) et le maximum (celui du Havre, 78,7 %).

Parmi les familles allocataires de la Caf avec enfant(s), les familles avec deux enfants sont les plus nombreuses, représentant 46,8 % des familles allocataires de la Caf avec enfant(s) au 31 décembre 2013 en Haute-Normandie. Trois familles allocataires sur dix ont un seul enfant, le reste, un peu plus d'un cinquième, correspond à des familles nombreuses. Si la répartition des familles allocataires haut-normandes selon le nombre d'enfants ne diffère pas de celle du niveau national, il n'en est pas tout à fait de même entre les deux départements haut-normands. Les familles allocataires avec un seul enfant sont en effet un peu moins représentées dans l'Eure qu'en Seine-Maritime (28,2 % contre 31,3 %). Au niveau des arrondissements, celui de Rouen se distingue par une plus forte part d'allocataires avec un seul enfant (32,4 %, dépassant de 2,6 points la valeur nationale), avec pour corollaire une moindre représentation des familles avec deux enfants (45,8 %) ou trois enfants ou plus (21,8 %), ces trois valeurs constituant toutes des *extrema* des valeurs par arrondissement. Celui du Havre présente, dans une moindre mesure, une part élevée de familles allocataires avec un enfant (30,8 %), la même part d'allocataires avec deux enfants que Rouen (45,8 %) et une part d'allocataires avec au moins trois enfants (23,4 %) se situant davantage aux alentours de la valeur nationale. L'autre arrondissement seinomarin, celui de Dieppe, affiche un profil plus proche de celui de l'Hexagone. Dans l'Eure, les arrondissements, des Andelys et de Bernay sont ceux pour lesquels les allocataires avec un enfant sont les moins présents avec un peu moins de 28 %. Le premier affiche, en contrepartie, une forte part d'allocataires avec trois enfants ou plus (24,7 %, maximum des arrondissements haut-normands) alors que, pour le second, la différence est plutôt marquée au niveau des allocataires avec deux enfants (50,2 %, soit trois points de plus que la valeur nationale). Enfin, l'arrondissement d'Évreux se situe au niveau national pour la part d'allocataires avec deux enfants, mais toujours un peu en deçà pour les allocataires avec un enfant (28,8 %) et au-delà pour la part d'allocataires avec trois enfants ou plus (24,2 %, deuxième valeur la plus forte des arrondissements).

Au 31 décembre 2013, le taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est proche dans les deux départements haut-normands et bien au-dessus de la moyenne nationale (25,0 %). Avec 26,7 %, la Haute-Normandie se retrouve la troisième région de France où le taux d'allocataires de la Paje est le plus élevé, après les Pays de la Loire et le Nord - Pas-de-Calais. Les taux observés au sein des arrondissements sont assez homo-

Enfance et familles

gènes puisqu'un écart de moins de trois points est observé entre les *extrema*, tous deux situés dans l'Eure (25,6 % pour celui des Andelys et 28,0 % pour celui de Bernay).

En Haute-Normandie, près de 12 000 mères ont déclaré allaiter leur(s) enfant(s) à la naissance en moyenne annuelle sur la période 2011-2013, soit plus d'une mère sur deux (52,7 %). Un écart de 1,5 point est relevé entre l'Eure (51,7 %) et la Seine-Maritime (53,2 %). Cette différence masque des écarts encore plus importants à l'intérieur d'un même département, et tout particulièrement en Seine-Maritime. Ainsi, plus de treize points d'écart sont constatés entre l'arrondissement de Rouen et celui de Dieppe, ce dernier étant le seul à se trouver largement sous le seuil d'une femme sur deux à allaiter (cf. carte n° 3).

Sur cette même période, 6,3 % des naissances haut-normandes sont prématurées, c'est-à-dire survenant avant 37 semaines d'amé-norrhée. L'Eure et la Seine-Maritime présentent des taux voisins (respectivement 6,2 % et 6,4 %). De même que pour les mères allaitant à la naissance, les valeurs extrêmes sont retrouvées en

Seine-Maritime, au sein des arrondissements du Havre (7,3 %) et de Dieppe (5,3 %) tandis que les parts observées dans tous les autres arrondissements, que ce soit ceux de l'Eure ou dans celui de Rouen, sont comprises entre 6,0 % et 6,5 %.

Sur la période 2008-2014, près de 160 naissances vivantes en moyenne annuelle sont le fait de femmes mineures en Haute-Normandie, ce qui correspond à un taux de fécondité de 2,3 naissances pour 1 000 femmes de 12-17 ans. Ce taux est supérieur au niveau national (1,8 ‰) aussi bien dans l'Eure (2,1 ‰) qu'en Seine-Maritime (2,4 ‰) et place la Haute-Normandie au cinquième rang des plus forts taux régionaux. Avec une quarantaine de naissances vivantes en moyenne par an sur cette période, l'arrondissement du Havre présente le plus fort taux de fécondité des femmes mineures de la région, soit 2,8 ‰ (cf. carte n° 4). L'arrondissement des Andelys est le seul de Haute-Normandie à présenter un taux inférieur à 2,0 ‰, avec 1,8 naissance vivante pour 1 000 femmes de 12-17 ans, soit une valeur proche de celle de la France hexagonale. Aucun arrondissement n'affiche une valeur inférieure au niveau national.

*Une **famille** au sens de l'Insee est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant leur(s) enfant(s) appartenant au même ménage ou soit d'un adulte avec son(ses) enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).*

*Pour qu'une personne soit **enfant** d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant(s) faisant partie du même ménage.*

*L'**allocation de soutien familial (ASF)** est attribuée aux personnes élevant un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (décès, abandon).*

*La **prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** regroupe différentes aides financières destinées à accompagner les parents pour faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille :*

- la prime à la naissance ou à l'adoption est versée autant de fois qu'il y a d'enfants à naître ou accueillis simultanément ;

- l'allocation de base est versée dès le mois de naissance de l'enfant jusqu'au mois précédant son troisième anniversaire ;

- le complément de libre choix d'activité est versé en cas de cessation totale d'activité ou en cas d'activité à temps partiel ;

- le complément de libre choix du mode de garde est attribué aux parents dont les enfants de moins de 6 ans sont gardés par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile. Une aide forfaitaire est également attribuée aux familles faisant appel à une association ou une entreprise habilitée qui emploie des assistantes maternelles agréées ou des gardes d'enfant à domicile.

Enfance et familles

Autour de la famille

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (pour 100 familles) au 1 ^{er} janvier 2012	- (39,3 %)	89 428 (52,7 %)	182 008 (52,0 %)	- (64,5 %)	271 436 (52,2 %)	470 103 (50,2 %)	9 012 310 (51,7 %)
<i>Nombre d'enfants vivant dans ces familles</i>	-	163 274	329 538	-	492 812	855 696	16 301 482
1 Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 1 ^{er} janvier 2012	- (15,0 %)	17 800 (19,9 %)	41 689 (22,9 %)	- (30,9 %)	59 489 (21,9 %)	99 888 (21,2 %)	2 047 383 (22,7 %)
<i>Nombre d'enfants vivant dans ces familles</i>	-	29 128	68 110	-	97 238	163 455	3 301 594
2 Nombre d' allocataires de l'ASF (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (3,7 %)	6 209 (6,9 %)	15 062 (8,3 %)	- (12,4 %)	21 271 (7,8 %)	35 692 (7,6 %)	647 330 (7,2 %)
Nombre d' allocataires avec au moins 1 enfant (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (62,7 %)	68 885 (77,0 %)	139 725 (76,8 %)	- (81,2 %)	208 610 (76,9 %)	361 779 (77,0 %)	6 754 379 (74,9 %)
Nombre d' allocataires avec 1 enfant** (pour 100 allocataires avec au moins 1 enfant) au 31 décembre 2013	- (22,9 %)	18 966 (28,2 %)	43 014 (31,3 %)	- (40,2 %)	61 980 (30,3 %)	103 527 (29,7 %)	1 948 181 (29,8 %)
Nombre d' allocataires avec 2 enfants** (pour 100 allocataires avec au moins 1 enfant) au 31 décembre 2013	- (39,4 %)	32 272 (48,0 %)	63 448 (46,2 %)	- (52,8 %)	95 720 (46,8 %)	165 535 (47,4 %)	3 090 439 (47,2 %)
Nombre d' allocataires avec 3 enfants ou plus** (pour 100 allocataires avec au moins 1 enfant) au 31 décembre 2013	- (14,3 %)	15 989 (23,8 %)	30 767 (22,4 %)	- (29,5 %)	46 756 (22,9 %)	79 891 (22,9 %)	1 502 878 (23,0 %)
Nombre d' allocataires de la Paje (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) au 31 décembre 2013	- (17,8 %)	23 701 (26,5 %)	48 889 (26,9 %)	- (30,5 %)	72 590 (26,7 %)	125 079 (26,6 %)	2 253 222 (25,0 %)
3 Nombre moyen annuel de mères allaitant à la naissance (pour 100 naissances) en 2011-2013	nd***	3 715 (51,7 %)	8 011 (53,2 %)	nd	11 726 (52,7 %)	nd	nd
Nombre moyen annuel de naissances prématurées**** (pour 100 naissances) en 2011-2013	nd	444 (6,2 %)	963 (6,4 %)	nd	1 407 (6,3 %)	nd	nd
4 Nombre moyen annuel de naissances vivantes de femmes mineures (pour 1 000 femmes de 12-17 ans) en 2008-2014	- (0,7 ‰)	49 (2,1 ‰)	110 (2,4 ‰)	- (4,1 ‰)	159 (2,3 ‰)	236 (1,9 ‰)	4 021 (1,8 ‰)

Sources : CCMSA, Cnaf, Conseils départementaux 27 et 76 (service de PMI), Insee, Insee RP 2008-2012

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

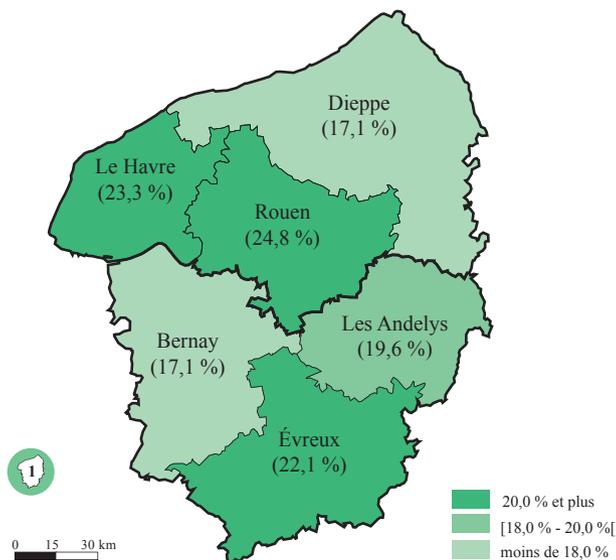
** les données suivant le nombre d'enfants n'incluent pas les allocataires du régime agricole

*** données non disponibles

**** survenant avant 37 semaines d'aménorrhée

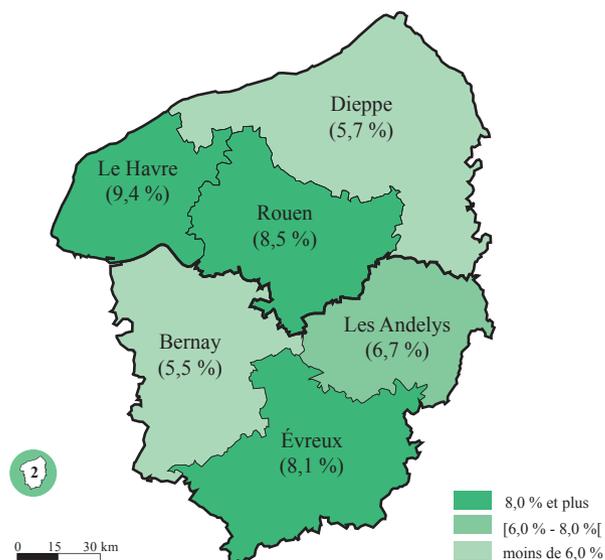
Enfance et familles

Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2012



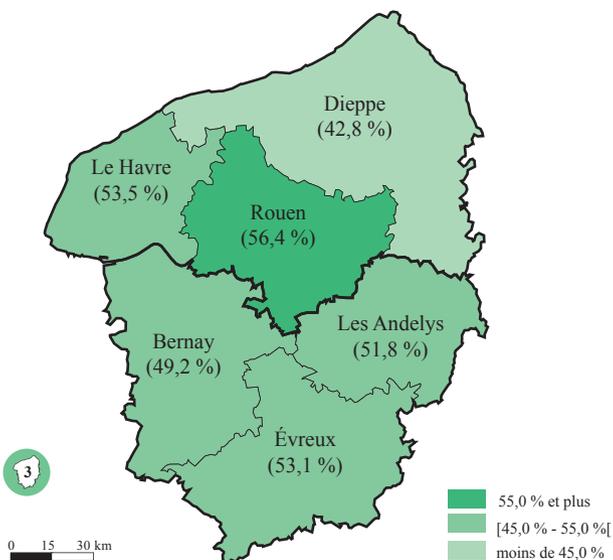
Source : Insee RP 2012

Allocataires de l'ASF au 31 décembre 2013



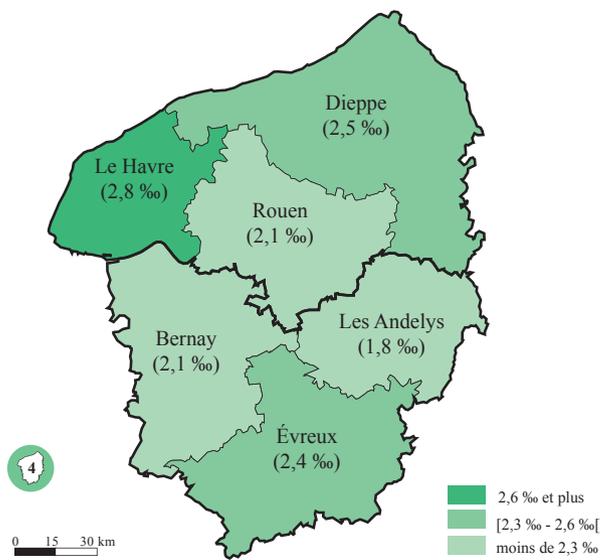
Sources : CCMSA, Cnaf, Insee RP 2012

Mères allaitant à la naissance en 2011-2013



Sources : Conseils départementaux 27 et 76 (service de PMI)

Naissances vivantes de femmes mineures en 2008-2014



Source : Insee, Insee RP 2008-2012

Personnes âgées

L'espérance de vie à la naissance augmente régulièrement en France, cela étant dû essentiellement à la mortalité qui diminue aux âges les plus élevés. L'espérance de vie aux différents âges augmente aussi parallèlement. En 2013, en Haute-Normandie, l'Insee estime les espérances de vie à 65 ans masculine à 18,1 ans et féminine à 22,4 ans (respectivement 19,0 et 23,0 ans en France hexagonale). La région se situe ainsi au troisième rang pour les hommes et au sixième rang pour les femmes des valeurs les plus faibles de l'Hexagone. Pour autant, le poids des personnes de 75 ans et plus n'en est pas moins important en Haute-Normandie. En effet, même s'il demeure inférieur à celui de la France hexagonale en 2012, la part des 75 ans et plus devrait devenir équivalente à celle du niveau national à l'horizon 2040 comme l'estime la projection de l'Insee présentée dans le tableau de la page 50.

Au 1^{er} janvier 2012, près de 158 000 personnes sont âgées de 75 ans et plus en Haute-Normandie, soit 8,6 % de la population régionale alors qu'elle est de 9,2 % au niveau national. Par rapport à 2007, la population des 75 ans et plus a fortement progressé : +1,95 % en moyenne chaque année en Haute-Normandie, soit une augmentation onze fois plus rapide que la population des moins de 75 ans sur la même période (+0,17 %). L'Eure affiche un taux d'accroissement de ses aînés supérieur au taux seinomarin (+2,17 % contre +1,86 %) mais ce département présente toujours une plus faible part de personnes âgées de 75 ans et plus (7,9 % contre 8,9 %). Au niveau des arrondissements, le même constat est retrouvé (cf. cartes n° 1 et 2), à savoir que les territoires où la proportion de personnes âgées de 75 ans et plus est élevée sont ceux qui connaissent un plus faible taux d'accroissement annuel moyen de cette population, et inversement. L'arrondissement de Dieppe s'inscrit tout à fait dans ce schéma étant celui où la part des personnes âgées de 75 ans et plus est la plus élevée, approchant les 10 %, mais où le taux d'accroissement annuel moyen de cette population est le plus faible (+1,72 %). De l'autre côté, l'arrondissement des Andelys présente la plus faible part de personnes âgées de 75 ans et plus (7,0 %) et le deuxième taux d'accroissement des aînés (+2,18 %). Seul l'arrondissement de Bernay met quelque peu en défaut cette règle, en cumulant une part des personnes âgées de 75 ans et plus dans la moyenne régionale (8,7 %) mais avec le plus fort taux d'accroissement des 75 ans et plus (+2,39 %).

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus, 41,1 % vivent seules à domicile, proportion plus élevée qu'au niveau national (38,6 %). Les femmes se retrouvent davantage dans cette situation que leurs homologues masculins tant au niveau régional qu'à l'échelon

national : une sur deux contre un sur cinq. La forte proportion de femmes vivant seules à leur domicile aux âges élevés s'explique principalement par la surmortalité masculine (traduite par l'écart des espérances de vie), mais aussi par le différentiel entre l'âge de l'homme et celui de la femme au sein d'un même couple. De fortes disparités sont relevées entre les arrondissements concernant la proportion de femmes de 75 ans et plus vivant seules à domicile : 48,2 % dans l'arrondissement de Bernay et 54,7 % dans celui du Havre. Celles-ci sont moindres pour les hommes : 19,7 % dans les arrondissements de Bernay et d'Évreux contre 21,9 % dans celui du Havre. La carte n° 3 qui présente l'ensemble des personnes vivant seules à domicile met en exergue l'écart important entre l'arrondissement de Bernay, d'un côté, et ceux de Rouen et du Havre, de l'autre côté. La population des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules a progressé entre 2007 et 2012 de 1,70 % en moyenne chaque année, progression proche de celle du niveau hexagonal (+1,79 %). Cet accroissement est plus prononcé dans l'Eure (+2,44 %) qu'en Seine-Maritime (+1,42 %). Les *extrema* se situent pour les arrondissements du Havre (+0,79 %) et des Andelys (+2,90 %).

Au 1^{er} janvier 2012, la Haute-Normandie compte près de 210 000 personnes âgées de 65-79 ans, soit 11,3 % de la population régionale, sans différence pour cette part entre l'Eure (11,1 %) et la Seine-Maritime (11,5 %). Entre 2007 et 2012, la population des 65-79 ans a progressé avec un taux d'accroissement annuel moyen (+0,76 %) proche de celui de la France hexagonale (+0,70 %), mais avec de très fortes disparités entre les départements et au sein des arrondissements. Ainsi, le taux d'accroissement de cette population est plus de trois fois plus élevé dans l'Eure (+1,50 %) qu'en Seine-Maritime (+0,43 %). Au niveau des arrondissements, c'est dans celui des Andelys que la part des personnes de 65-79 ans est la plus faible, de l'ordre de 10 %, et dans ceux de Bernay et de Dieppe qu'elles sont les plus élevées (de plus de 12 %). La situation de ces deux derniers arrondissements est pourtant fort différente en termes de taux d'accroissement annuel moyen des 65-79 ans puisqu'ils constituent les deux *extrema* infra-départementaux, le premier connaissant l'augmentation la plus forte (+1,84 %) alors que le second est quasi stable (+0,09 %). Les arrondissements de l'Eure présentent des taux compris entre +1,35 % et +1,84 % et donc nettement supérieurs à ceux de Seine-Maritime, situés entre +0,09 % et +0,57 %.

La part de personnes âgées de 80 ans et plus est un peu plus faible dans l'Eure (4,8 %) qu'en Seine-Maritime (5,4 %) et, pour les deux départements, en deçà de celle de l'Hexagone (5,7 %). Au niveau des arrondissements, les trois eurois présentent les parts les plus faibles avec 4,2 % comme valeur minimale pour

Personnes âgées

celui des Andelys ; la valeur maximale est observée dans celui de Dieppe (6,1 %). La population des 80 ans et plus a fortement progressé entre 2007 et 2012 (+3,27 % en région et +3,45 % en France hexagonale). Si l'écart entre les deux départements est faible, au niveau des arrondissements 1,3 point sépare les évolutions extrêmes : +2,57 % pour celui d'Évreux et +3,87 % pour celui de Bernay. Les progressions sont plus soutenues que pour les 65-79 ans.

L'indice de grand vieillissement, de 46,0 personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65-79 ans, est légèrement inférieur en Haute-Normandie à celui relevé en France hexagonale (47,6) au 1^{er} janvier 2012. Cette proximité entre valeurs régionale et nationale est surtout le fait de la Seine-Maritime car l'Eure enregistre une valeur bien plus faible (42,9). Les trois arrondissements de l'Eure

présentent les indices de grand vieillissement les plus faibles de la région, s'échelonnant de 41,4 à 44,5. Ce sont également ces mêmes arrondissements qui présentent les parts les plus faibles de 80 ans et plus dans leur population. Ceux de Seine-Maritime enregistrent donc les valeurs les plus fortes pour l'indice de grand vieillissement avec une amplitude moins importante entre les *extrema* (46,7 et 47,9) que dans l'Eure. Ces disparités infra-départementales sont bien illustrées par la carte n° 4 de la page ci-contre. Si les tendances en termes de taux d'accroissement des 65-79 ans et des 80 ans et plus se poursuivent, il est probable que l'indice de grand vieillissement va continuer d'augmenter dans un avenir proche, et notamment en Seine-Maritime où la population de 65-79 ans va connaître un faible accroissement, parallèlement à une très forte progression de la population des 80 ans et plus.

Situation des personnes âgées

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
 Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) au 1 ^{er} janvier 2012	- (5,4 %)	46 769 (7,9 %)	111 087 (8,9 %)	- (15,9 %)	157 856 (8,6 %)	316 405 (9,5 %)	5 806 165 (9,2 %)
 Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 75 ans et plus entre 2007 et 2012	+0,64 %	+2,17 %	+1,86 %	+3,09 %	+1,95 %	+2,19 %	+1,99 %
 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) au 1 ^{er} janvier 2012	- (31,0 %)	18 179 (38,9 %)	46 636 (42,0 %)	- (49,6 %)	64 815 (41,1 %)	127 147 (40,2 %)	2 239 852 (38,6 %)
Nombre de femmes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 femmes de 75 ans et plus) au 1 ^{er} janvier 2012	- (38,3 %)	14 716 (50,2 %)	38 149 (53,5 %)	- (61,5 %)	52 866 (52,5 %)	102 978 (51,4 %)	1 782 154 (49,0 %)
Nombre d' hommes de 75 ans et plus vivant seuls à domicile (pour 100 hommes de 75 ans et plus) au 1 ^{er} janvier 2012	- (18,0 %)	3 462 (19,9 %)	8 487 (21,3 %)	- (28,2 %)	11 949 (20,9 %)	24 169 (20,9 %)	457 697 (21,1 %)
Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 75 ans et plus vivant seule à domicile entre 2007 et 2012	+0,18 %	+2,44 %	+1,42 %	+3,44 %	+1,70 %	+1,96 %	+1,79 %
Nombre de personnes de 65-79 ans (pour 100 habitants) au 1 ^{er} janvier 2012	- (7,8 %)	65 492 (11,1 %)	143 817 (11,5 %)	- (17,0 %)	209 309 (11,3 %)	404 143 (12,2 %)	7 530 321 (11,9 %)
Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 65-79 ans entre 2007 et 2012	-1,22 %	+1,50 %	+0,43 %	+2,40 %	+0,76 %	+0,52 %	+0,70 %
Nombre de personnes de 80 ans et plus (pour 100 habitants) au 1 ^{er} janvier 2012	- (3,2 %)	28 111 (4,8 %)	68 228 (5,4 %)	- (10,2 %)	96 339 (5,2 %)	193 766 (5,8 %)	3 585 319 (5,7 %)
Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 80 ans et plus entre 2007 et 2012	+1,73 %	+3,17 %	+3,31 %	+4,81 %	+3,27 %	+3,62 %	+3,45 %
 Indice de grand vieillissement** au 1 ^{er} janvier 2012	39,3	42,9	47,4	59,7	46,0	47,9	47,6

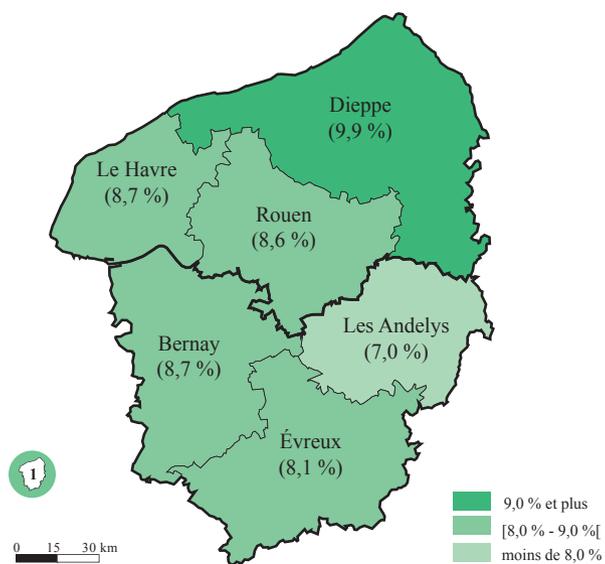
* minimum et maximum des départements de France hexagonale

** nombre de personnes de 80 ans et plus sur le nombre de personnes de 65-79 ans * 100

Source : Insee RP 2007 et 2012

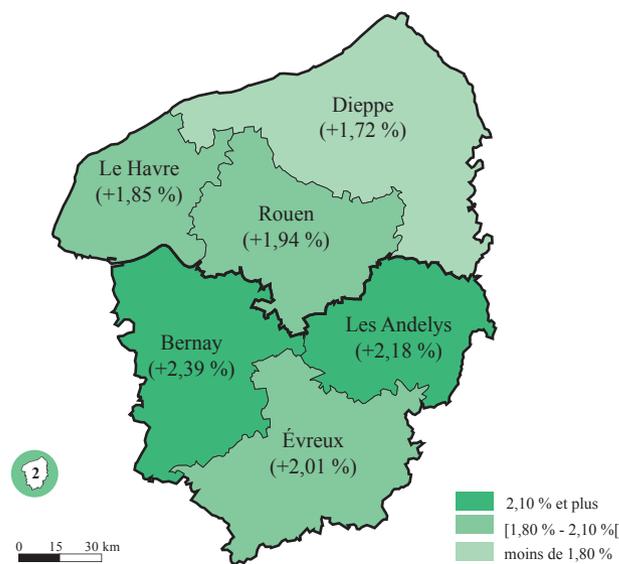
Personnes âgées

Personnes de 75 ans et plus
au 1^{er} janvier 2012



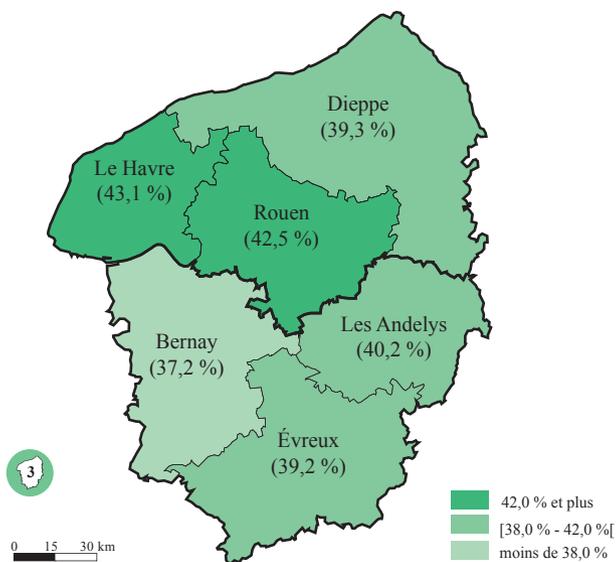
Source : Insee RP 2012

Accroissement annuel moyen de la population
de 75 ans et plus entre 2007 et 2012



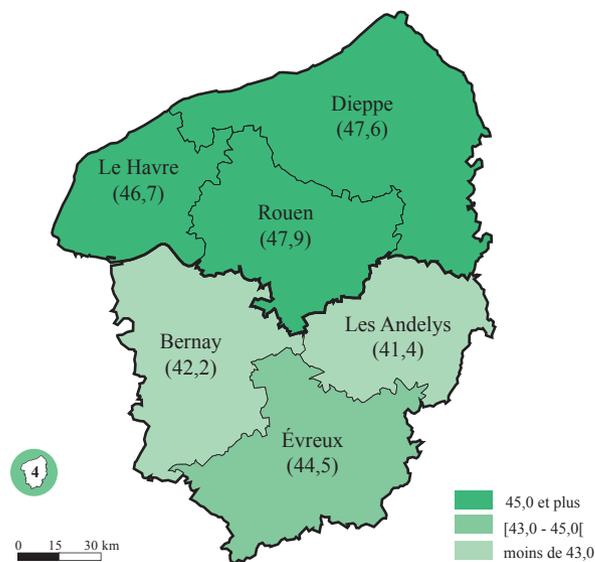
Source : Insee RP 2007 et 2012

Personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile
au 1^{er} janvier 2012



Source : Insee RP 2012

Indice de grand vieillissement
au 1^{er} janvier 2012



Source : Insee RP 2012

Personnes âgées

À l'horizon 2040, d'après les projections démographiques de l'Insee (cf. encadré page 10), la Haute-Normandie comptera 286 000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit environ 80 % de plus qu'en 2012. Cela représente un Haut-Normand sur sept (14,7 %) qui serait âgé de 75 ans et plus en 2040 contre un sur douze (8,6 %) en 2012, avec moins de différences entre les départements qu'en 2012, même si l'Eure restera en deçà de la Seine-Maritime. L'échelon national connaîtrait une progression légèrement plus faible, passant de 9,2 % de personnes âgées de 75 ans et plus en 2012 à 14,7 % en 2040, soit alors un pourcentage identique à la Haute-Normandie.

Cette progression correspond à un rythme annuel moyen de +2,15 % d'ici à 2040 dans la région et de +2,10 % en France hexagonale. La progression de cette catégorie de population serait plus élevée dans l'Eure (+2,55 %) qu'en Seine-Maritime (+1,97 %). Le taux d'accroissement des personnes de 75 ans et plus entre 2012 et 2040 serait ainsi légèrement supérieur à celui observé entre 2007 et 2012 en Haute-Normandie (+1,95 %), et dans chacun de ses deux départements (+2,17 % dans l'Eure et +1,86 % en Seine-Maritime).

Le taux d'accroissement annuel moyen de la population haut-normande âgée de 65-79 ans serait lui aussi supérieur entre 2012 et 2040 (+1,34 %) à celui observé pour la période 2007-2012 (+0,76 %). En revanche, le taux d'accroissement de la population de 80 ans et plus estimé dans la région pour la période 2012-2040 (+2,48 %) demeure élevé mais est nettement en deçà de celui observé entre 2007 et 2012 (+3,27 %). Ainsi, entre 2012 et 2040, les effets liés à la seconde guerre mondiale mais aussi à l'après-guerre auront un impact certain sur les accroissements de la population des 80 ans et plus et des 65-79 ans, le premier s'amenuisant et le second s'accéléralant.

En conséquence, l'indice de grand vieillissement à l'horizon 2040 augmenterait de plus d'un tiers par rapport à la situation de 2012 pour la valeur régionale. La Haute-Normandie (62,8) dépasserait la valeur nationale (60,6) alors qu'en 2012, elle était en deçà (respectivement 46,0 et 47,6). Au niveau départemental, l'écart entre l'Eure et la Seine-Maritime augmenterait, étant alors de près de six points (respectivement 59,1 et 64,8), contre un peu plus de quatre points en 2012 (respectivement 42,9 et 47,4).

Situation des personnes âgées à l'horizon 2040

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) à l'horizon 2040	- (9,3 %)	94 000 (14,2 %)	192 000 (15,0 %)	- (22,4 %)	286 000 (14,7 %)	563 000 (16,0 %)	10 380 000 (14,7 %)
Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 75 ans et plus entre 2012 et 2040	+1,34 %	+2,55 %	+1,97 %	+3,01 %	+2,15 %	+2,08 %	+2,10 %
Nombre de personnes de 65-79 ans (pour 100 habitants) à l'horizon 2040	- (11,3 %)	105 000 (15,8 %)	199 000 (15,5 %)	- (22,6 %)	304 000 (15,6 %)	591 000 (16,8 %)	11 328 000 (16,0 %)
Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 65-79 ans entre 2012 et 2040	+0,78 %	+1,72 %	+1,16 %	+2,21 %	+1,34 %	+1,37 %	+1,47 %
Nombre de personnes de 80 ans et plus (pour 100 habitants) à l'horizon 2040	- (6,0 %)	62 000 (9,3 %)	129 000 (10,1 %)	- (15,1 %)	191 000 (9,8 %)	377 000 (10,7 %)	6 869 000 (9,7 %)
Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 80 ans et plus entre 2012 et 2040	+1,56 %	+2,89 %	+2,29 %	+3,24 %	+2,48 %	+2,40 %	+2,35 %
Indice de grand vieillissement** à l'horizon 2040	52,9	59,1	64,8	68,3	62,8	63,7	60,6

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

** nombre de personnes de 80 ans et plus sur le nombre de personnes de 65-79 ans * 100

Source : Insee RP 2012 et Omphale 2010

Personnes âgées

En 2012, avec un taux de pauvreté de 7,4 % parmi les ménages dont le référent est âgé 75 ans et plus, la Haute-Normandie se place au deuxième rang des régions de France hexagonale où ce taux est le plus faible (après l'Alsace). Si les taux des deux départements sont proches, plus de trois points séparent les valeurs extrêmes au niveau des arrondissements. Celui de Rouen affiche le taux minimal (6,2 %) tandis que celui de Dieppe se détache avec 9,8 % comme le révèle la carte n° 1. Aucun arrondissement n'atteint toutefois la valeur nationale (10,2 %).

Au 31 décembre 2014, près de 24 000 Haut-Normands âgés de 60 ans et plus perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Le versement de cette allocation étant lié à la perte d'autonomie de la personne, le taux d'allocataires augmente logiquement au fur et à mesure de l'avancée en âge même si les ressources de la personne interviennent également. En Haute-Normandie, ce taux passe en effet de 0,7 % parmi les 60-69 ans à 18,7 % parmi les 80 ans et plus. Les taux sont très inégaux d'un département à l'autre, la Seine-

Maritime affichant globalement des taux supérieurs à ceux de l'Eure d'environ un tiers pour chaque tranche d'âge. Ainsi, un Seinomarain âgé de 80 ans et plus sur cinq (20,7 %) est allocataire de l'Apa à domicile tandis que cela concerne un peu moins d'un Eurois du même âge sur sept (13,9 %). Au niveau des arrondissements, les taux les plus élevés sont systématiquement retrouvés en Seine-Maritime. Les taux maximaux sont observés dans l'arrondissement de Rouen chez les 60-69 ans (0,9 %) et chez les 70-79 ans (4,1 %) et dans celui de Dieppe chez les 80 ans et plus (23,9 %). Les taux minimaux sont tous enregistrés au sein de l'arrondissement d'Évreux, avec 0,4 % chez les 60-69 ans, 2,1 % chez les 70-79 ans et 11,5 % chez les 80 ans et plus. Cette dernière valeur est deux fois moindre à celle de Dieppe comme le montre la carte n° 2.

Au 31 décembre 2014, plus de 9 700 Haut-Normands sont allocataires de l'ASV ou de l'Aspa, soit 2,3 % des 60 ans et plus. Un écart d'un demi-point est constaté entre le taux eurois (1,9 %) et le taux seinomarain (2,5 %).

Aspects financiers

	min*	Eure	Seine-Maritime	max*	Haute-Normandie	Normandie	France hexagonale
 Taux de pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus en 2012**	4,9 %	7,7 %	7,3 %	23,8 %	7,4 %	8,6 %	10,2 %
Nombre d' allocataires de 60-69 ans de l'Apa à domicile (pour 100 personnes de 60-69 ans) au 31 décembre 2014	nd***	298 (0,5 %)	1 075 (0,8 %)	nd	1 373 (0,7 %)	nd	nd
Nombre d' allocataires de 70-79 ans de l'Apa à domicile (pour 100 personnes de 70-79 ans) au 31 décembre 2014	nd	920 (2,4 %)	3 443 (3,9 %)	nd	4 363 (3,4 %)	nd	nd
 Nombre d' allocataires de 80 ans et plus de l'Apa à domicile (pour 100 personnes de 80 ans et plus) au 31 décembre 2014	nd	3 909 (13,9 %)	14 135 (20,7 %)	nd	18 044 (18,7 %)	nd	nd
Nombre d' allocataires de l'ASV ou de l'Aspa**** (pour 100 personnes de 60 ans et plus) au 31 décembre 2014	nd	2 558 (1,9 %)	7 178 (2,5 %)	nd	9 736 (2,3 %)	nd	nd

Sources : Carsat Normandie, Conseils départementaux 27 et 76, Insee - Filosofi, RSI, Saspa, Insee RP 2012

* minimum et maximum des départements de France hexagonale

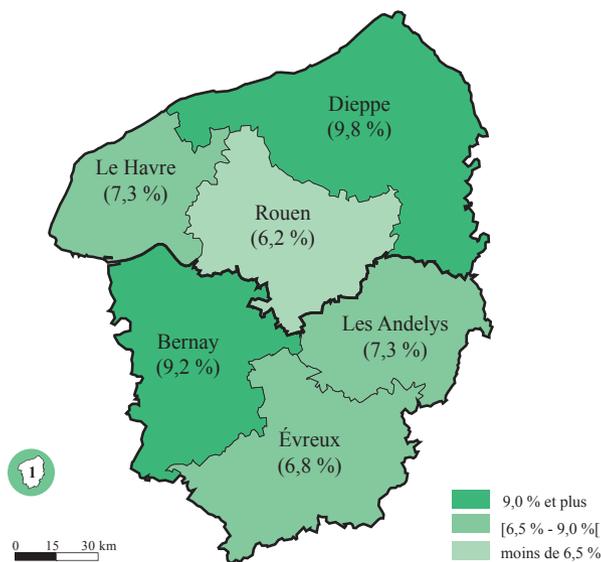
** pour plus de précisions sur le taux de pauvreté cf. encadré page 27

*** données non disponibles

**** les données de la MSA ne sont pas disponibles pour cet indicateur au moment de la réalisation du document

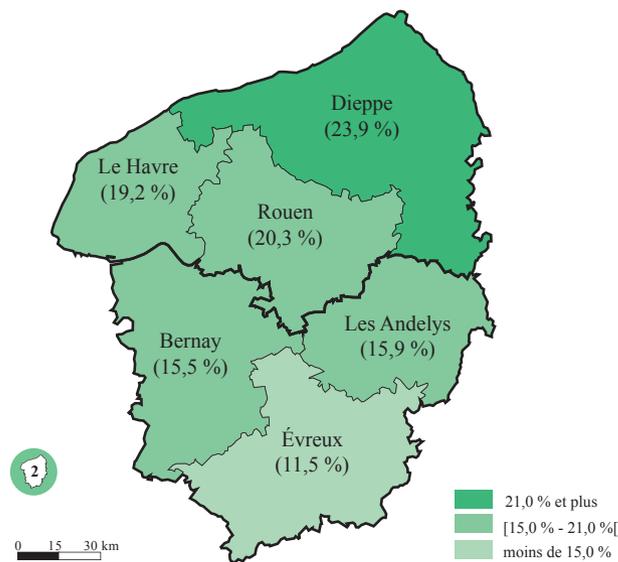
Personnes âgées

Pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus en 2012



Source : Insee - Filosofi

Allocataires de 80 ans et plus de l'Apa à domicile au 31 décembre 2014



Sources : Conseils départementaux 27 et 76, Insee RP 2012

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) à domicile, versée par les conseils départementaux, est destinée aux personnes âgées de 60 ans minimum, en situation de perte d'autonomie nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie. L'ouverture des droits n'est pas soumise aux ressources, une participation financière reste toutefois à la charge des allocataires (dès que les ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement). Le montant de l'aide varie selon le degré de dépendance de l'allocataire. En fonction du degré de dépendance, la personne âgée est rattachée à un groupe iso-ressources (Gir cf. page ci-contre). Il en existe six mais seuls les Gir 1 à 4 ouvrent droit à l'Apa, les Gir 5 et 6 regroupant les personnes les moins dépendantes.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) remplace, depuis le 1^{er} janvier 2006, les multiples prestations du minimum vieillesse. Accordée sous condition de ressources, elle est destinée à assurer un minimum de revenus aux personnes d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge légal de départ en retraite en cas d'incapacité au travail ou de situations assimilées). Les personnes qui bénéficiaient de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) au 1^{er} janvier 2006 peuvent continuer à la percevoir. Mais elles peuvent également, à tout moment, y renoncer pour percevoir l'Aspa, cette décision étant alors irrévocable.

Personnes âgées

La grille Aggir

La grille Aggir (Autonomie gérontologique, groupe iso-ressources) apparaît dans les années quatre-vingt-dix, dans le contexte d'un vaste mouvement de recherche et d'expérimentation d'instruments de caractérisation de l'état de vieillissement des personnes âgées. Elle s'inspire des grilles d'autonomie les plus courantes. Elle permet, selon ses concepteurs, d'évaluer le degré d'autonomie par l'observation des activités encore effectuées par la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

L'observation porte sur les activités effectuées par la seule personne âgée, en excluant tout ce que font les aidants et les soignants. Elle comporte dix variables discriminantes et sept variables illustratives :

Variables discriminantes

1. Cohérence : converser et/ou se comporter de façon sensée ;
2. Orientation : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux ;
3. Toilette : concerne l'hygiène corporelle ;
4. Habillage : s'habiller, se déshabiller, se présenter ;
5. Alimentation : manger les aliments préparés ;
6. Élimination : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;
7. Transferts : se lever, se coucher, s'asseoir ;
8. Déplacement à l'intérieur avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant... ;
9. Déplacement à l'extérieur à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport ;
10. Communication à distance : utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme...

Variables illustratives

11. Gestion : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens ;
12. Cuisine : préparer ses repas et les conditionner pour être servis ;
13. Ménage : effectuer l'ensemble des travaux ménagers ;
14. Transport : prendre et/ou commander un moyen de transport ;
15. Achats : acquisition directe ou par correspondance ;
16. Suivi du traitement : se conformer à l'ordonnance du médecin ;
17. Activité de temps libre : activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps.

Ces variables sont cotées selon une échelle à trois degrés (A : la personne fait ces activités seule, c'est-à-dire sans aucune aide ni stimulation, totalement, habituellement et correctement ; B : fait partiellement ; C : ne fait pas ou pas correctement).

Les observations sont traitées par un logiciel calculant les groupes iso-ressources (Gir), qui vont de 1 à 6, définis de la façon suivante :

- Groupe iso-ressources n°1 : il s'agit des personnes ayant perdu leur autonomie mentale, locomotrice et sociale et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants ;

- Groupe iso-ressources n°2 : il s'agit des personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Elles nécessitent une surveillance permanente et des actions d'aides répétitives de jour comme de nuit. Sont incluses également les personnes qui souffrent de détériorations mentales graves mais qui ont conservé totalement ou significativement leurs capacités locomotrices ainsi que certaines activités corporelles. Elles nécessitent une surveillance permanente, des interventions liées aux troubles du comportement et des aides ponctuelles mais fréquentes pour certaines activités corporelles ;

- Groupe iso-ressources n°3 : ce groupe comprend les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assure pas seule leur hygiène et leur élimination tant fécale qu'urinaire. Elles ne nécessitent pas de surveillance permanente ;

- Groupe iso-ressources n°4 : ce groupe rassemble les personnes qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, ont des activités de déplacement à l'intérieur du logement et qui, par ailleurs, doivent être aidées ou stimulées pour la toilette, l'habillage et dont la presque totalité s'alimentent seules. De même, les personnes n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas font parties du Gir 4 ;

- Groupe iso-ressources n°5 : il s'agit des personnes qui assurent seules leurs transferts et déplacements à l'intérieur du logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles nécessitent une surveillance ponctuelle qui peut être étalée dans la semaine et des aides pour la toilette, la préparation des repas et le ménage ;

- Groupe iso-ressources n°6 : ce groupe rassemble les personnes indépendantes pour les actes de la vie courante. Il comprend toutefois des sous-groupes de personnes ayant des besoins d'aide extérieure très différents. Elles nécessitent la présence d'un tiers pour que soient apportés à son logement des produits nécessaires à la vie courante (sous-groupe C), une surveillance et des actions ponctuelles de façon intermittente (sous-groupe B) ou aucune aide extérieure (sous-groupe A).

La grille Aggir s'applique aux personnes de 60 ans et plus. Ainsi, toutes les personnes de ce groupe d'âge qui ne sont pas Gir 1 à 5 sont Gir 6.

Annexes

Formules de calcul des indicateurs

Démographie

- Densité de population (au km²) au 1^{er} janvier 2012 : Population totale au RP 2012 / Superficie en km²
 - Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2007 et 2012 : $((\text{Population totale au RP 2012} / \text{Population totale au RP 2007})^{1/5} - 1) * 100$
 - Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1999 et 2007 : $((\text{Population totale au RP 2007} / \text{Population totale au RP 1999})^{1/7,82} - 1) * 100$
 - Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1990 et 1999 : $((\text{Population totale au RP 1999} / \text{Population totale au RP 1990})^{1/9,01} - 1) * 100$
 - Nombre de personnes de moins de 25 ans pour 100 habitants au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de moins de 25 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012 * 100
 - Nombre de personnes de 25-59 ans pour 100 habitants au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 25-59 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012 * 100
 - Nombre de personnes de 60-74 ans pour 100 habitants au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 60-74 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012 * 100
 - Nombre de personnes de 75 ans et plus pour 100 habitants au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2012 / Population totale au RP 2012 * 100
 - Rapport de dépendance au 1^{er} janvier 2012 : (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2012 + Nombre de personnes de 65 ans et plus au RP 2012) / Nombre de personnes de 20-64 ans au RP 2012 * 100
 - Indice de vieillissement au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 65 ans et plus au RP 2012 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2012 * 100
 - Nombre moyen annuel de naissances vivantes pour 1 000 femmes de 12-54 ans en 2008-2014 : Nombre de naissances vivantes de femmes de 12-54 ans en 2008-2014 / (Nombre de femmes de 12-54 ans estimé au 1^{er} juillet 2008 + Nombre de femmes de 12-54 ans estimé au 1^{er} juillet 2009 + Nombre de femmes de 12-54 ans estimé au 1^{er} juillet 2010 + Nombre de femmes de 12-54 ans estimé au 1^{er} juillet 2011 + 3 * Nombre de femmes de 12-54 ans estimé au RP 2012) * 1 000
 - Indice conjoncturel de fécondité en 2008-2014 : Somme des taux de fécondité par âge en 2008-2014. Cet indice estime le nombre d'enfant(s) qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés sur cette période étaient ceux auxquels elle était soumise au cours de sa vie génésique
-
- Densité de population (au km²) à l'horizon 2040 : Population totale à l'horizon 2040 / Superficie en km²
 - Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2012 et 2040 : $((\text{Population totale à l'horizon 2040} / \text{Population totale au RP 2012})^{1/28} - 1) * 100$
 - Nombre de personnes de moins de 25 ans pour 100 habitants à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de moins de 25 ans à l'horizon 2040 / Population totale à l'horizon 2040 * 100
 - Nombre de personnes de 25-59 ans pour 100 habitants à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 25-59 ans à l'horizon 2040 / Population totale à l'horizon 2040 * 100
 - Nombre de personnes de 60-74 ans pour 100 habitants à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 60-74 ans à l'horizon 2040 / Population totale à l'horizon 2040 * 100
 - Nombre de personnes de 75 ans et plus pour 100 habitants à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 75 ans et plus à l'horizon 2040 / Population totale à l'horizon 2040 * 100
 - Rapport de dépendance à l'horizon 2040 : (Nombre de personnes de moins de 20 ans à l'horizon 2040 + Nombre de personnes de 65 ans et plus à l'horizon 2040) / Nombre de personnes de 20-64 ans à l'horizon 2040 * 100
 - Indice de vieillissement à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 65 ans et plus à l'horizon 2040 / Nombre de personnes de moins de 20 ans à l'horizon 2040 * 100

Éducation et scolarité

- Nombre de jeunes de 6-16 ans non scolarisés pour 100 jeunes de 6-16 ans au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de jeunes de 6-16 ans non scolarisés au RP 2012 / Nombre de jeunes de 6-16 ans au RP 2012 * 100
- Nombre de jeunes de 18-24 ans scolarisés pour 100 jeunes de 18-24 ans au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de jeunes de 18-24 ans scolarisés au RP 2012 / Nombre de jeunes de 18-24 ans au RP 2012 * 100
- Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés pour 100 jeunes de 20-29 ans non scolarisés au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou uniquement avec le certificat d'études primaires au RP 2012 / Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire au RP 2012 * 100
- Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire avec un Bac+2 ou plus pour 100 jeunes de 20-29 ans non scolarisés au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire avec un Bac+2 ou plus au RP 2012 / Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire au RP 2012 * 100
- Nombre de jeunes en difficultés de lecture pour 100 jeunes ayant participé à la JDC en 2014 : Nombre de jeunes en difficultés de lecture ayant participé à la JDC en 2014 / Nombre de jeunes ayant participé à la JDC en 2014 * 100
- Nombre de jeunes en situation d'illettrisme pour 100 jeunes ayant participé à la JDC en 2014 : Nombre de jeunes ne disposant pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits et manifestant une compréhension très déficiente ou ayant un déficit de compréhension lié à un niveau lexical très faible et ayant participé à la JDC en 2014 / Nombre de jeunes ayant participé à la JDC en 2014 * 100
- Nombre d'élèves scolarisés en Segpa en premier cycle pour 100 élèves scolarisés en premier cycle à la rentrée 2014-2015 : Nombre d'élèves scolarisés en Segpa en premier cycle (y compris les Erea) à la rentrée 2014-2015 / Nombre d'élèves scolarisés en premier cycle à la rentrée 2014-2015 * 100

- Nombre d'admis aux baccalauréats toutes filières pour 100 élèves présentés pour la session de 2015 : Nombre d'admis aux baccalauréats général, technologique ou professionnel pour la session de 2015 / Nombre d'élèves présentés aux baccalauréats général, technologique ou professionnel pour la session de 2015 * 100
- Nombre d'admis au baccalauréat général pour 100 élèves présentés pour la session de 2015 : Nombre d'admis au baccalauréat général pour la session de 2015 / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat général pour la session de 2015 * 100
- Nombre d'admis au baccalauréat technologique pour 100 élèves présentés pour la session de 2015 : Nombre d'admis au baccalauréat technologique pour la session de 2015 / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat technologique pour la session de 2015 * 100
- Nombre d'admis au baccalauréat professionnel pour 100 élèves présentés pour la session de 2015 : Nombre d'admis au baccalauréat professionnel pour la session de 2015 / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat professionnel pour la session de 2015 * 100
- Nombre d'admis au diplôme national du brevet pour 100 élèves présentés pour la session de 2015 : Nombre d'admis au diplôme national du brevet pour la session de 2015 / Nombre d'élèves présentés au diplôme national du brevet pour la session de 2015 * 100
- Nombre d'admis au CAP pour 100 élèves présentés pour la session de 2015 : Nombre d'admis au CAP pour la session de 2015 / Nombre d'élèves présentés au CAP pour la session de 2015 * 100
- Nombre d'admis au BTS pour 100 élèves présentés pour la session de 2015 : Nombre d'admis au BTS pour la session de 2015 / Nombre d'élèves présentés au BTS pour la session de 2015 * 100

Emploi, fragilité professionnelle et revenus

- Nombre d'actifs de 15-64 ans pour 100 personnes de 15-64 ans au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'actifs de 15-64 ans au RP 2012 / Nombre de personnes de 15-64 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'actifs de 55-64 ans pour 100 personnes de 55-64 ans au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'actifs de 55-64 ans au RP 2012 / Nombre de personnes de 55-64 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'actifs occupés de 15 ans et plus agriculteurs exploitants pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'agriculteurs exploitants de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 * 100
- Nombre d'actifs occupés de 15 ans et plus artisans, commerçants et chefs d'entreprise pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 / Nombre

Annexes

d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 * 100

- Nombre d'actifs occupés de 15 ans et plus cadres et professions intellectuelles supérieures pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 * 100

- Nombre d'actifs occupés de 15 ans et plus professions intermédiaires pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de professions intermédiaires de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 * 100

- Nombre d'actifs occupés de 15 ans et plus employés pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'employés de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 * 100

- Nombre d'actifs occupés de 15 ans et plus ouvriers pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'ouvriers de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi au RP 2012 * 100

- Taux de chômage localisé au deuxième trimestre 2015 : Nombre de chômeurs estimés en données corrigées des variations saisonnières au deuxième trimestre 2015 / Population active estimée au lieu de résidence au deuxième trimestre 2015 * 100

- Nombre de chômeurs de 15 ans et plus pour 100 actifs de 15 ans et plus au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de chômeurs de 15 ans et plus au RP 2012 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus au RP 2012 * 100

- Nombre de chômeurs de 15-24 ans pour 100 actifs de 15-24 ans au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de chômeurs de 15-24 ans au RP 2012 / Nombre d'actifs de 15-24 ans au RP 2012 * 100

- Nombre de DEFM de catégorie A, B ou C pour 100 actifs de 15 ans et plus au 31 décembre 2014 : Nombre de DEFM de catégorie A, B ou C au 31 décembre 2014 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus au RP 2012 * 100

- Nombre de DEFM de catégorie A pour 100 actifs de 15 ans et plus au 31 décembre 2014 : Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2014 / Nombre d'actifs de 15 ans et plus au RP 2012 * 100

- Nombre de femmes DEFM de catégorie A pour 100 femmes actives de 15 ans et plus au 31 décembre 2014 : Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2014 / Nombre de femmes actives de 15 ans et plus au RP 2012 * 100

- Nombre d'hommes DEFM de catégorie A pour 100 hommes actifs de 15 ans et plus au 31 décembre 2014 : Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2014 / Nombre d'hommes actifs de 15 ans et plus au RP 2012 * 100

- Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans pour 100 actifs de 15-24 ans au 31 décembre 2014 : Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans au 31 décembre 2014 / Nombre d'actifs de 15-24 ans au RP 2012 * 100

- Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans de niveau V, Vbis ou VI pour 100 jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire avec au plus un CAP ou un BEP au 31 décembre 2014 : Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans de niveau V (BEPC, BEP, CAP), Vbis (CEP, SES) ou VI (1^{er} cycle 2^e degré) au 31 décembre 2014 / Nombre de jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire avec au plus un CAP ou un BEP au RP 2012 * 100

- Nombre de DEFM de catégorie A, B ou C ayant un an ou plus d'ancienneté pour 100 DEFM de catégories A, B ou C au 31 décembre 2014 : Nombre de DEFM de catégorie A, B ou C ayant un an ou plus d'ancienneté au 31 décembre 2014 / Nombre de DEFM de catégorie A, B ou C au 31 décembre 2014 * 100

- Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié autre qu'un CDI à temps plein au RP 2012 / Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2012 * 100

- Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans au 1^{er} janvier 2012 : Somme des taux d'inactivité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2012 / Nombre d'actifs et d'inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2012) * (part d'inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés en France entière au RP 2012) par groupes d'âge décennaux et par sexe * 100

- Revenu disponible médian par unité de consommation (en euro) en 2012 : Valeur médiane de la distribution des revenus disponibles par UC en 2012 (50 % des ménages ont un revenu disponible par UC inférieur à cette valeur)

- Nombre de foyers fiscaux non imposés sur le revenu pour 100 foyers fiscaux en 2012 : Nombre de foyers fiscaux non imposés sur le revenu en 2012 / Nombre de foyers fiscaux en 2012 * 100

Annexes

- Taux de pauvreté des ménages en 2012 : Le taux de pauvreté des ménages correspond à la part des ménages fiscaux dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu disponible médian par UC calculé sur la France hexagonale. En 2012, le seuil de pauvreté à 60 % est de 11 871 € par an (soit 989 € par mois) et par UC
- Taux de pauvreté des ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans en 2012 : Le taux de pauvreté correspond à la part des ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian disponible par UC calculé sur la France hexagonale. En 2012, le seuil de pauvreté à 60 % est de 11 871 € par an (soit 989 € par mois) et par UC
- Nombre d'allocataires à bas revenus pour 100 allocataires dont les revenus sont connus au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de la Caf et de la MSA dont les revenus (prestations incluses) sont inférieurs à 1 021 € par mois et par UC au 31 décembre 2013 / Nombre d'allocataires dont les revenus sont connus au 31 décembre 2013 * 100
- Nombre d'allocataires dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic pour 100 allocataires dont les revenus sont connus au 31 décembre 2014 : Nombre d'allocataires de la Caf dont les ressources mensuelles (prestations incluses) sont inférieures à 0,5 Smic mensuel net pour 35 heures de travail hebdomadaire au 31 décembre 2014 / Nombre d'allocataires de la Caf dont les ressources mensuelles sont connues au 31 décembre 2014 * 100

Allocations et autres prestations

- Nombre d'allocataires pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre de personnes seules allocataires pour 100 personnes vivant seules au 31 décembre 2013 : Nombre de personnes seules allocataires au 31 décembre 2013 / Nombre de personnes vivant seules au RP 2012 * 100
- Nombre de femmes seules allocataires pour 100 femmes vivant seules au 31 décembre 2013 : Nombre de femmes seules allocataires au 31 décembre 2013 / Nombre de femmes vivant seules au RP 2012 * 100
- Nombre d'hommes seuls allocataires pour 100 hommes vivant seuls au 31 décembre 2013 : Nombre d'hommes seuls allocataires au 31 décembre 2013 / Nombre d'hommes vivant seuls au RP 2012 * 100
- Nombre de couples sans enfant allocataires pour 100 couples sans enfant de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre de couples sans enfant allocataires au 31 décembre 2013 / Nombre de couples sans enfant de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre de couples avec enfant(s) allocataires pour 100 couples avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre de couples avec enfant(s) allocataires au 31 décembre 2013 / Nombre de couples avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre de familles monoparentales allocataires pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre de familles monoparentales allocataires au 31 décembre 2013 / Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre de personnes couvertes par une allocation pour 100 habitants au 31 décembre 2013 : Nombre de personnes couvertes par une allocation au 31 décembre 2013 / Population totale au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires dépendant de 75 % à 100 % des prestations pour 100 allocataires dont la part des prestations dans le revenu est connue au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires dépendant de 75 % à 100 % des prestations au 31 décembre 2013 / Nombre d'allocataires dont la part des prestations dans le revenu est connue au 31 décembre 2013 * 100
- Nombre d'allocataires dépendant à 100 % des prestations pour 100 allocataires dont la part des prestations dans le revenu est connue au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires dépendant à 100 % des prestations au 31 décembre 2013 / Nombre d'allocataires dont la part des prestations dans le revenu est connue au 31 décembre 2013 * 100
- Nombre d'allocataires du RSA pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires du RSA au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre de personnes couvertes par le RSA pour 100 habitants au 31 décembre 2013 : Nombre de personnes couvertes par le RSA au 31 décembre 2013 / Population totale au RP 2012 * 100
- Nombre de personnes seules allocataires du RSA pour 100 personnes de 25-64 ans vivant seules au 31 décembre 2013 : Nombre de personnes seules allocataires du RSA au 31 décembre 2013 / Nombre de personnes de 25-64 ans vivant seules au RP 2012 * 100

Annexes

- Nombre de femmes seules allocataires du RSA pour 100 femmes de 25-64 ans vivant seules au 31 décembre 2013 : Nombre de femmes seules allocataires du RSA au 31 décembre 2013 / Nombre de femmes de 25-64 ans vivant seules au RP 2012 * 100
- Nombre d'hommes seuls allocataires du RSA pour 100 hommes de 25-64 ans vivant seuls au 31 décembre 2013 : Nombre d'hommes seuls allocataires du RSA au 31 décembre 2013 / Nombre d'hommes de 25-64 ans vivant seuls au RP 2012 * 100
- Nombre de couples sans enfant allocataires du RSA pour 100 couples sans enfant de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre de couples sans enfant allocataires du RSA au 31 décembre 2013 / Nombre de couples sans enfant de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre de couples avec enfant(s) allocataires du RSA pour 100 couples avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre de couples avec enfant(s) allocataires du RSA au 31 décembre 2013 / Nombre de couples avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires du RSA socle pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires du RSA socle (avec ou sans activité) au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires du RSA activité pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires du RSA activité au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires du RSA majoré pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires du RSA majoré au 31 décembre 2013 / Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre de bénéficiaires de la CMU de base pour 100 habitants en 2013 (et au 31 décembre 2013 pour les arrondissements) : Nombre moyen de bénéficiaires de la CMU de base des douze mois de l'année 2013 (et nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2013 pour les arrondissements) / Population totale au RP 2012 * 100
- Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 100 habitants en 2013 : Nombre moyen de bénéficiaires de la CMU complémentaire des douze mois de l'année 2013 / Population totale au RP 2012 * 100

Logement

- Nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale pour 100 ménages au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale au RP 2012 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre de résidences principales construites avant 1946 pour 100 résidences principales construites avant 2010 au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de résidences principales construites avant 1946 au RP 2012 / Nombre de résidences principales construites avant 2010 au RP 2012 * 100
- Nombre de résidences principales construites entre 1991 et 2009 pour 100 résidences principales construites avant 2010 au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de résidences principales construites entre 1991 et 2009 au RP 2012 / Nombre de résidences principales construites avant 2010 au RP 2012 * 100
- Nombre de résidences principales sans confort pour 100 résidences principales au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de résidences principales n'ayant ni douche ni baignoire au RP 2012 / Nombre de résidences principales au RP 2012 * 100
- Nombre de ménages fiscaux en suroccupation légère ou lourde pour 100 ménages fiscaux au 1^{er} janvier 2013 : Nombre de ménages fiscaux ayant en surface habitable moins de 16 m² pour la première personne et moins de 11 m² pour les personnes suivantes au 1^{er} janvier 2013 / Nombre de ménages fiscaux au 1^{er} janvier 2013 * 100
- Nombre de logements sociaux pour 100 résidences principales au 1^{er} janvier 2014 : Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2014 / Nombre de résidences principales au RP 2012 * 100
- Nombre de logements sociaux individuels pour 100 logements sociaux au 1^{er} janvier 2014 : Nombre de logements sociaux individuels au 1^{er} janvier 2014 / Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2014 * 100
- Nombre de logements sociaux construits depuis 1990 pour 100 logements sociaux au 1^{er} janvier 2014 : Nombre de logements sociaux construits depuis 1990 au 1^{er} janvier 2014 / Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2014 * 100

Annexes

- Taux de pauvreté des ménages propriétaires en 2012 : Le taux de pauvreté correspond à la part des ménages propriétaires dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu disponible médian par UC calculé sur la France hexagonale. En 2012, le seuil de pauvreté à 60 % est de 11 871 € par an (soit 989 € par mois) et par UC
- Taux de pauvreté des ménages locataires en 2012 : Le taux de pauvreté correspond à la part des ménages locataires dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu disponible médian par UC calculé sur la France hexagonale. En 2012, le seuil de pauvreté à 60 % est de 11 871 € par an (soit 989 € par mois) et par UC
- Nombre d'allocataires percevant une allocation logement pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires percevant une allocation logement (APL, ALF ou ALS) au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires de l'APL pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires de l'ALF pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires de l'ALS pour 100 ménages au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2013 / Nombre de ménages au RP 2012 * 100

Personnes handicapées

- Nombre d'allocataires de 20-59 ans de l'AAH pour 100 personnes de 20-59 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de 20-59 ans de l'AAH au 31 décembre 2013 / Nombre de personnes de 20-59 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires de l'AAH vivant seuls pour 100 allocataires de l'AAH au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de l'AAH vivant seuls au 31 décembre 2013 / Nombre d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2013 * 100
- Nombre d'allocataires de l'AEEH pour 100 personnes de moins de 20 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31 décembre 2013 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'enfants percevant un complément pour l'AEEH pour 100 personnes de moins de 20 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'enfants percevant un complément pour l'AEEH au 31 décembre 2013 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'enfants percevant un complément de 4^e, 5^e ou 6^e catégorie pour l'AEEH pour 100 personnes de moins de 20 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'enfants percevant un complément de 4^e, 5^e ou 6^e catégorie pour l'AEEH au 31 décembre 2013 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2012 * 100

Enfance et familles

- Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans pour 100 familles au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 / Nombre de familles au RP 2012 * 100
- Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires de l'ASF pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2013 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires avec au moins 1 enfant pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires avec au moins 1 enfant au 31 décembre 2013 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100
- Nombre d'allocataires avec 1 enfant pour 100 allocataires avec au moins 1 enfant au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de la Caf avec 1 enfant au 31 décembre 2013 / Nombre d'allocataires de la Caf avec au moins 1 enfant au 31 décembre 2013 * 100
- Nombre d'allocataires avec 2 enfants pour 100 allocataires avec au moins 1 enfant au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de la Caf avec 2 enfants au 31 décembre 2013 / Nombre d'allocataires de la Caf avec au moins 1 enfant au 31 décembre 2013 * 100
- Nombre d'allocataires avec 3 enfants ou plus pour 100 allocataires avec au moins 1 enfant au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de la Caf avec 3 enfants ou plus au 31 décembre 2013 / Nombre d'allocataires de la Caf avec au moins 1 enfant au 31 décembre 2013 * 100
- Nombre d'allocataires de la Paje pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2013 : Nombre d'allocataires de la Paje au 31 décembre 2013 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2012 * 100

Annexes

- Nombre moyen annuel de mères allaitant à la naissance pour 100 naissances en 2011-2013 : Nombre de mères allaitant leur(s) enfant(s) à la naissance en 2011-2013 / Nombre de certificats de naissance délivrés en 2011-2013 * 100
- Nombre moyen annuel de naissances prématurées pour 100 naissances en 2011-2013 : Nombre de naissances survenues avant 37 semaines d'aménorrhée en 2011-2013 / Nombre de certificats de naissance délivrés en 2011-2013 * 100
- Nombre moyen annuel de naissances vivantes de femmes mineures pour 1 000 femmes de 12-17 ans en 2008-2014 : Nombre de naissances vivantes de femmes mineures en 2008-2014 / (Nombre de femmes de 12-17 ans estimé au 1^{er} juillet 2008 + Nombre de femmes de 12-17 ans estimé au 1^{er} juillet 2009 + Nombre de femmes de 12-17 ans estimé au 1^{er} juillet 2010 + Nombre de femmes de 12-17 ans estimé au 1^{er} juillet 2011 + 3 * Nombre de femmes de 12-17 ans estimé au RP 2012) * 1 000

Personnes âgées

- Nombre de personnes de 75 ans et plus pour 100 habitants au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2012 / Population totale au RP 2012 * 100
- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 75 ans et plus entre 2007 et 2012 : ((Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2012 / Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2007)^{1/5} - 1) * 100
- Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile pour 100 personnes de 75 ans et plus au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile au RP 2012 / Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2012 * 100
- Nombre de femmes de 75 ans et plus vivant seules à domicile pour 100 femmes de 75 ans et plus au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de femmes de 75 ans et plus vivant seules à domicile au RP 2012 / Nombre de femmes de 75 ans et plus au RP 2012 * 100
- Nombre d'hommes de 75 ans et plus vivant seuls à domicile pour 100 hommes de 75 ans et plus au 1^{er} janvier 2012 : Nombre d'hommes de 75 ans et plus vivant seuls à domicile au RP 2012 / Nombre d'hommes de 75 ans et plus au RP 2012 * 100
- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 75 ans et plus vivant seule à domicile entre 2007 et 2012 : ((Nombre de ménages composés d'une seule personne de 75 ans et plus au RP 2012 / Nombre de ménages composés d'une seule personne de 75 ans et plus au RP 2007)^{1/5} - 1) * 100
- Nombre de personnes de 65-79 ans pour 100 habitants au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 65-79 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012 * 100
- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 65-79 ans entre 2007 et 2012 : ((Nombre de personnes de 65-79 ans au RP 2012 / Nombre de personnes de 65-79 ans au RP 2007)^{1/5} - 1) * 100
- Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 habitants au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 80 ans et plus au RP 2012 / Population totale au RP 2012 * 100
- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 80 ans et plus entre 2007 et 2012 : ((Nombre de personnes de 80 ans et plus au RP 2012 / Nombre de personnes de 80 ans et plus au RP 2007)^{1/5} - 1) * 100
- Indice de grand vieillissement au 1^{er} janvier 2012 : Nombre de personnes de 80 ans et plus au RP 2012 / Nombre de personnes de 65-79 ans au RP 2012 * 100

- Nombre de personnes de 75 ans et plus pour 100 habitants à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 75 ans et plus à l'horizon 2040 / Population totale à l'horizon 2040 * 100
- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 75 ans et plus entre 2012 et 2040 : ((Nombre de personnes de 75 ans et plus à l'horizon 2040 / Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2012)^{1/28} - 1) * 100
- Nombre de personnes de 65-79 ans pour 100 habitants à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 65-79 ans à l'horizon 2040 / Population totale à l'horizon 2040 * 100
- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 65-79 ans entre 2012 et 2040 : ((Nombre de personnes de 65-79 ans à l'horizon 2040 / Nombre de personnes de 65-79 ans au RP 2012)^{1/28} - 1) * 100
- Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 habitants à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 80 ans et plus à l'horizon 2040 / Population totale à l'horizon 2040 * 100
- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 80 ans et plus entre 2012 et 2040 : ((Nombre de personnes de 80 ans et plus à l'horizon 2040 / Nombre de personnes de 80 ans et plus au RP 2012)^{1/28} - 1) * 100

Annexes

- Indice de grand vieillissement à l'horizon 2040 : Nombre de personnes de 80 ans et plus à l'horizon 2040 / Nombre de personnes de 65-79 ans à l'horizon 2040 * 100

- Taux de pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus en 2012 : Le taux de pauvreté correspond à la part des ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian disponible par UC calculé sur la France hexagonale. En 2012, le seuil de pauvreté à 60 % est de 11 871 € par an (soit 989 € par mois) et par UC

- Nombre d'allocataires de 60-69 ans de l'Apa à domicile pour 100 personnes de 60-69 ans au 31 décembre 2014 : Nombre d'allocataires de 60-69 ans de l'Apa à domicile au 31 décembre 2014 / Nombre de personnes de 60-69 ans au RP 2012 * 100

- Nombre d'allocataires de 70-79 ans de l'Apa à domicile pour 100 personnes de 70-79 ans au 31 décembre 2014 : Nombre d'allocataires de 70-79 ans de l'Apa à domicile au 31 décembre 2014 / Nombre de personnes de 70-79 ans au RP 2012 * 100

- Nombre d'allocataires de 80 ans et plus de l'Apa à domicile pour 100 personnes de 80 ans et plus au 31 décembre 2014 : Nombre d'allocataires de 80 ans et plus de l'Apa à domicile au 31 décembre 2014 / Nombre de personnes de 80 ans et plus au RP 2012 * 100

- Nombre d'allocataires de l'ASV ou de l'Aspa pour 100 personnes de 60 ans et plus au 31 décembre 2014 : Nombre d'allocataires de l'ASV ou de l'Aspa au 31 décembre 2014 / Nombre de personnes de 60 ans et plus au RP 2012 * 100

Liens des données téléchargées sur Internet

Statistiques sur les recensements de la population

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=historique-resultats-statistiques.htm>

Statistiques sur les projections départementales de population à l'horizon 2040

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=proj-dep-population-2010

Statistiques sur les taux nationaux de réussite au baccalauréat

<http://www.education.gouv.fr/cid56455/le-baccalaureat-2015-session-de-juin.html>

Statistiques sur les taux de chômage localisés

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=TCRD_025#col_1=3&tab_1=1

Statistiques de l'impôt sur le revenu

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation?espId=-1&pageId=documentation&sfid=40>

Statistiques sur les revenus et la pauvreté des ménages (Filosofi)

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=revenu-pauvrete-menage

Annexes

Glossaire

AAH.....	Allocation aux adultes handicapés	MSA.....	Mutualité sociale agricole
AEEH.....	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	MVEA.....	Mission veille expertise appui
Aggir.....	Autonomie gérontologique, groupe iso-ressources	OCDE.....	Organisation de coopération et de développement économiques
ALF.....	Allocation de logement à caractère familial	Omphale.....	Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves
ALS.....	Allocation de logement à caractère social	OR2S.....	Observatoire régional de la santé et du social
Anah.....	Agence nationale de l'habitat	Paje.....	Prestation d'accueil du jeune enfant
ANLCI.....	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme	PCS.....	Professions et catégories socio-professionnelles
Apa.....	Allocation personnalisée d'autonomie	PF2S.....	Plateforme d'observation sanitaire et sociale
APL.....	Aide personnalisée au logement	PMI.....	Protection maternelle et infantile
ARS.....	Agence régionale de santé	PRSAP.....	Pôle ressources statistiques et analyse de la performance
ARS.....	Allocation de rentrée scolaire	RP.....	Recensement de la population
ASF.....	Allocation de soutien familial	RPLS.....	Répertoire du parc locatif social
Aspa.....	Allocation de solidarité aux personnes âgées	RSA.....	Revenu de solidarité active
ASV.....	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse	RSI.....	Régime social des indépendants
Bac.....	Baccalauréat	Saspa.....	Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées
BEP.....	Brevet d'études professionnelles	Segpa.....	Section d'enseignement général et professionnel adapté
BEPC.....	Brevet d'études du premier cycle	SES.....	Section d'éducation spéciale
BIT.....	Bureau international du travail	SOeS.....	Service de l'observation et des statistiques
BTS.....	Brevet de technicien supérieur	Smic.....	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
Caf.....	Caisse d'allocations familiales	UC.....	Unité de consommation
CAP.....	Certificat d'aptitude professionnelle		
Carsat.....	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail		
CCMSA.....	Caisse centrale de mutualité sociale agricole		
CDAPH.....	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées		
CDI.....	Contrat à durée indéterminée		
CEP.....	Certificat d'études primaires		
CMU.....	Couverture maladie universelle		
Cnaf.....	Caisse nationale des allocations familiales		
Cnamts.....	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés		
Cnav.....	Caisse nationale d'assurance vieillesse		
Cpam.....	Caisse primaire d'assurance maladie		
Dares.....	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques		
DCGDR.....	Direction de la coordination de la gestion du risque		
DEFM.....	Demandeur d'emploi en fin de mois		
Depp.....	Division évaluation, de la prospective et du pilotage		
DGFip.....	Direction générale des finances publiques		
Directe.....	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi		
DNB.....	Diplôme national du brevet		
Dom.....	Département d'outre-mer		
DPP.....	Division de la prospective et de la performance		
Dreal.....	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement		
DRJSCS.....	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale		
DSN.....	Direction du service national		
Erea.....	Établissements régionaux d'enseignement adapté		
ERFS.....	Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux		
Filocom.....	Fichier des logements par commune		
Filosofi.....	Fichier localisé social et fiscal		
Gir.....	Groupe iso-ressources		
ICF.....	Indice conjoncturel de fécondité		
Insee.....	Institut national de la statistique et des études économiques		
JDC.....	Journée défense et citoyenneté		

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie

Immeuble Normandie 2

55, rue Amiral Cécille

BP 1358

76179 Rouen Cedex

Tél : 02 32 18 15 20 - Fax : 02 32 18 15 99

E-mail : drjscs76@drjscs.gouv.fr

Site Internet : www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr

Conseil régional de Haute-Normandie

Hôtel de Région

5, rue Robert Schuman

CS 21129

76174 Rouen Cedex

Tél : 02 35 52 56 00 - Fax : 02 35 52 56 56

E-mail : communication@hautenormandie.fr

Site Internet : www.hautenormandie.fr

Agence régionale de santé de Haute-Normandie

Immeuble Le Mail

31, rue Malouet

BP 2061

76040 Rouen Cedex

Tél : 02 32 18 32 18 - Fax : 02 32 18 26 93

E-mail : ars-hnormandie-contact@ars.sante.fr

Site Internet : www.ars.haute-normandie.sante.fr

Observatoire régional de la santé et du social

Antenne Haute-Normandie

Pôle régional des Savoirs

115, boulevard de l'Europe

76100 Rouen

Tél : 07 71 13 79 32

E-mail : infohn@or2s.fr

Sites Internet : www.or2s.fr - www.pf2s.fr

net : www.or2s.fr

Copyrights

Logiciels

Microsoft® Office 2013, Adobe® InDesign CS6®

Adobe® IllustratorCS6®

Police de caractères

Comic Sans MS, Helvetica, Times New Roman, Trébuchet MS

Réalisation Macintosh iMac Intel Core i7

ISBN 978-2-909195-65-0

Imprimé en novembre 2015 à l'imprimerie **CORLET** BP 86-14110 Condé-sur-Noireau